



CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

OSTBELGIEN LEBEN 2025

CDR III – TOME 5

CONTENU

ABRÉVIATIONS	4	LA RÉGION SOLIDAIRE	168
INTRODUCTION	6	• VIVRE EN BONNE SANTÉ DANS L'OSTBELGIEN	172
• CONTEXTE	7	• ENSEMBLE CONTRE LA PAUVRETÉ	182
• LA TROISIÈME PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2019 - 2024 (CDR III)	9	• SOULAGER LES PARENTS ET LES RENDRE PLUS FORTS	190
• STRUCTURE DES DESCRIPTIONS DE PROJETS DU CDR III	16	• SOUTENIR LES SÉNIORS DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE DE LEUR DOMICILE	200
LA RÉGION FRONTALIÈRE	18	• VIVRE L'AUTODÉTERMINATION	206
• CRÉATIVITÉ COMME COMPÉTENCE D'AVENIR	22	LA RÉGION DE VIE	212
• ENGAGEMENT DANS ET POUR L'OSTBELGIEN	30	• L'AVENIR DE LA NUMÉRISATION	218
• JEUNESSE 2025+	38	• CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'OSTBELGIEN	226
• UN SOLIDE RÉSEAU PROPICE À UNE RÉGION FORTE	46	• CULTURE URBANISTIQUE DANS L'OSTBELGIEN	234
• RENFORCER ENSEMBLE LES VILLAGES	54	• CHEZ SOI DANS L'OSTBELGIEN	242
• VIVRE L'HISTOIRE	62	• PROTÉGER LE CLIMAT	250
LA RÉGION ÉCONOMIQUE	68	• RENFORCER LES STRUCTURES SPORTIVES	258
• ALLIANCE POUR UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE OSTBELGIEN	72	• DÉCOUVRIR L'OSTBELGIEN	266
• APPRENDRE EN ENTREPRISE	78	CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES	272
• PLACEMENT CONCERTÉ	84		
• MADE IN OSTBELGIEN	90		
• UNE ÉCONOMIE SOCIALE FORTE	98		
• COMMERCIALISER L'ESPACE ÉCONOMIQUE DE L'OSTBELGIEN	104		
LA RÉGION DE FORMATION	112		
• VISION GLOBALE : FAÇONNER L'ÉDUCATION DE DEMAIN	116		
• INTÉGRATION ET DIVERSITÉ	122		
• PROMOUVOIR LA FORMATION LINGUISTIQUE ET LE MULTILINGUISME	130		
• AMÉLIORER LES OFFRES DE FORMATION	136		
• AVENIR DE LA PÉDAGOGIE DE SOUTIEN DANS LES ÉCOLES ORDINAIRES	146		
• LES ENSEIGNANTS DE DEMAIN	150		
• CONCEVOIR DES LIEUX D'APPRENTISSAGE MODERNES	156		
• SE PRÉPARER À LA VRAIE VIE	162		

ABRÉVIATIONS

AHS	Haute École autonome de la Communauté germanophone
ALE	Agence pour l'Emploi de la Communauté germanophone
ASBL	Association sans but lucratif
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CDR	Concept de développement régional
CDR I	Première phase de mise en œuvre du Concept de développement régional (2009 - 2014)
CDR II	Deuxième phase de mise en œuvre du Concept de développement régional (2014 - 2019)
CDR III	Troisième phase de mise en œuvre du Concept de développement régional (2019 - 2024)
CPAS	Centre public d'action sociale
DSL	Service pour une vie autonome
EMR	Euregio Meuse-Rhin
Grande Région	Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg

IAWM	Institut pour la formation et la formation continue dans les classes moyennes et dans les petites et moyennes entreprises
LVR	Groupement des communes de Rhénanie
Ministère	Ministère de la Communauté germanophone
ODD	(Les 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (Sustainable Development Goals)
SPI	Société Provinciale d'Industrialisation
TAO	Agence du tourisme de l'Ostbelgien
WFG	Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique
WSR	Conseil économique et social de la Communauté germanophone de Belgique
ZAWM	Centre de formation et de formation continue dans les classes moyennes
ZFP	Centre de pédagogie adaptée
ZOG	Centre d'histoire de l'Ostbelgien (ZOG asbl)

Afin de faciliter la lecture, les désignations de personnes dans le texte sont exclusivement à la forme masculine (à l'exception du terme « accueillante »). Il va de soi que le contenu de la présente publication concerne les deux sexes.

INTRODUCTION



Comment voulons-nous vivre en 2025 dans l'Ostbelgien? Comment réunirons-nous les conditions nécessaires aux jeunes familles, parents et enfants pour bien vivre et vieillir ici? Comment attirerons-nous dans notre région main-d'œuvre qualifiée et entrepreneurs? Comment instaurer durablement la confiance et la solidarité dans nos villes et villages? Que devons-nous faire aujourd'hui pour concrétiser ces visions?

Ce sont ces questions qui ont servi de base à l'élaboration du Concept de développement régional (CDR). Depuis lors et au cours de plusieurs phases de mise en œuvre et périodes de législation, le plan stratégique élaboré en 2008 sert de fil rouge à la construction de l'avenir dans l'Ostbelgien.

Les 32 projets d'avenir de la troisième et dernière phase de mise en œuvre du CDR à l'horizon 2025 traitent des défis actuels. Avec les citoyens, les neuf communes germanophones, les institutions, organisations, associations et entreprises locales, nous entendons continuer à développer l'Ostbelgien comme lieu de vie et de travail attrayant.

CONTEXTE

STRATÉGIE « OSTBELGIEN LEBEN 2025 »

En 2008, une analyse détaillée et interdisciplinaire de la situation initiale a servi de base au CDR. Que représente l'Ostbelgien? Quelles sont nos forces et nos faiblesses? Où avons-nous du potentiel, des lacunes, et à quel niveau devons-nous agir? L'analyse des forces et faiblesses (SWOT) exposée dans le tome 1 du CDR mettait l'accent sur la culture et la formation, l'économie et le travail, la santé et les affaires sociales, et la nature et l'environnement.

De nombreux forums citoyens ont exploité cette analyse régionale pour élaborer le modèle et la stratégie de développement « Ostbelgien leben 2025 ». Le tome 2 du CDR décrit nos objectifs à court, moyen et long terme et les ressources que nous souhaitons déployer pour les réaliser. Dans ce contexte, les objectifs de développement ont été subdivisés en cinq priorités thématiques : région frontalière, région économique, région de formation, région solidaire et région de vie. Une approche intégratrice et multiprojet sera suivie dans l'ensemble des « régions ». Chaque région a son propre message et ses projets innovants, chacune représente des individus aux intérêts variés et contribue à rendre l'Ostbelgien forte et compétitive.

PHASES DE MISE EN ŒUVRE

Depuis 2009, la vision « Ostbelgien leben 2025 » a été mise en œuvre progressivement lors de deux phases (CDR I et II). Dans le CDR I (de 2009 à 2014), 16 projets d'avenir et 48 sous-projets ont été réalisés. Ils sont décrits dans le tome 3 du CDR.

Le tome 4 du CDR présente les trois projets transversaux et 24 projets d'avenir mis en œuvre entre septembre 2014 et juin 2019.

Résultats des premières phases de mise en œuvre

Les résultats des projets en cours ont été communiqués régulièrement dans des rapports de progression et rapports financiers. En outre, il existe également un rapport final détaillé pour les deux phases de mise en œuvre¹.

Collaboration avec d'autres partenaires et participation citoyenne

Depuis 2008, la société civile organisée et les citoyens participent de diverses manières à la mise en œuvre du CDR. Ainsi, des forums généraux ont été organisés au cours du CDR I pour permettre l'échange d'informations. Comme la mise en œuvre du CDR I a bénéficié du soutien du Fonds social européen (FSE), un comité d'accompagnement externe composé d'experts de pays étrangers germanophones est lui aussi intervenu en tant qu'organe consultatif.

Dans le cadre du CDR II, une série de manifestations intitulées « Ostbelgien und Du » a permis aux citoyens intéressés d'échanger à propos de thèmes spécifiques au CDR. Les 30 manifestations organisées entre 2016 et 2019 ont attiré au total plus de 2500 participants.

¹ Tout citoyen intéressé peut consulter les rapports actuels sur la mise en œuvre du CDR sur le site Web www.ostbelgienlive.be/rek.

En 2017 et 2018, le congrès d'avenir « Ostbelgien leben 2025 » a réuni plus de 150 institutions et organisations de l'Ostbelgien autour de questions centrales concernant la construction de l'avenir. En 2019, la manifestation s'est élargie aux partenaires de la marque régionale Ostbelgien. Cette conférence régionale doit dorénavant servir de forum au développement régional dans l'Ostbelgien.

Les citoyens ont aussi été impliqués de diverses façons dans l'élaboration des projets pour la prochaine phase de mise en œuvre.

INTERACTION AVEC LA MARQUE RÉGIONALE OSTBELGIEN

La marque régionale Ostbelgien a été introduite dans le cadre du CDR II. La stratégie de marque sous-jacente a été élaborée dès le mois d'août 2015 lors d'ateliers avec des instances représentatives de la région. Elle décrit ce qui distingue l'Ostbelgien de ses concurrents, les groupes cibles prioritaires d'un marketing régional et les caractéristiques identitaires des habitants de l'Ostbelgien. La marque faitière crée des synergies, notamment entre le tourisme, les produits régionaux, la promotion de l'économie, la formation et la culture. Elle unit les forces et entraîne un transfert d'image mutuel.

Le coup d'envoi pour la mise en œuvre de la marque régionale Ostbelgien a été donné lors de l'événement de lancement en mars 2017. Les citoyens de l'Ostbelgien sont au cœur de la marque. Moteurs de la région, ils sont aussi des ambassadeurs de l'Ostbelgien vers l'extérieur. Mais pour endosser ce rôle, ils doivent défendre l'Ostbelgien avec assurance au-delà des frontières et soutenir activement la marque régionale.

Soutenues par des éléments communs comme le message de marque « Ostbelgien - une expérience souveraine des frontières », son logo, sa présentation, le langage figuratif et le style illustratif, les institutions publiques, organisations, associations et entreprises bénéficient ensemble d'une meilleure visibilité grâce à la marque. Cette communication globale et cohérente est un facteur essentiel pour réussir la commercialisation de l'Ostbelgien.

Le 30 juin 2019, la marque comptait 284 partenaires, dont 52 prestataires publics, 84 associations et 148 entreprises issus des secteurs les plus divers. Les neuf communes de la Communauté germanophone utilisent toutes la marque régionale.

Depuis 2009, les mesures visées dans le CDR permettent d'offrir des services attractifs à divers groupes cibles tels que les élèves, les familles, les jeunes professionnels ou les entreprises. Tous ces services contribuent à l'attractivité de la région de l'Ostbelgien. Le CDR constitue néanmoins un ensemble extrêmement complexe de services et de projets. À ce titre, il est parfois peu tangible et difficile à comprendre pour le citoyen.

Sur la base du projet transversal du CDR II « Marketing régional Ostbelgien », la gestion du CDR et la marque régionale Ostbelgien ont été fusionnées en octobre 2018 sur le plan thématique et structurel. Le CDR est l'instrument du développement régional; la stratégie de marque sert à commercialiser la région. Il s'agit de deux facettes d'un seul et même objectif défini dans le CDR : « Ostbelgien leben 2025 ».

LA TROISIÈME PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2019 - 2024 (CDR III)

PRÉPARATION DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE 2019-2024

La base de fond pour la troisième et dernière phase de mise en œuvre à l'horizon 2024 (CDR III) est un exposé de principe élaboré depuis 2017 et développé plus avant au cours d'un vaste processus participatif avec la société civile organisée et la population.

Lors d'une consultation écrite, quelque 170 acteurs de la société civile organisée ont été invités à donner leur avis. En outre, les chances et risques pour l'avenir ont été identifiés et des suggestions formulées lors d'un débat citoyen (février 2019), d'une phase de commentaires en ligne (janvier-mars 2019) et d'entretiens avec les représentants des conseils d'élèves de six écoles secondaires, ainsi qu'avec le conseil des étudiants de l'AHS (février-mars 2019).

Dans ce contexte, l'analyse des forces et faiblesses (SWOT) réalisée en 2008 a été vérifiée quant à son actualité pour toutes les régions du CDR. Si les conditions-cadres ont changé ou si, par exemple, de nouveaux paramètres sont à prendre en compte, ceux-ci sont décrits dans l'introduction à chaque région du CDR. L'analyse régionale et SWOT devra être relancée afin de préparer un nouveau CDR pour la période post-2025.

Le transfert des compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone dans le domaine de l'aménagement du territoire et certains autres domaines apparentés, du logement et de secteurs particuliers de l'énergie, aura une influence majeure sur l'orientation thématique du CDR III. De toutes nouvelles opportunités conceptuelles se dessinent donc pour le CDR III.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont caractéristiques de l'Ostbelgien comme région de vie, et jouent un rôle majeur dans son positionnement en tant que lieu de vie attractif. De plus, l'aménagement du territoire offre la possibilité d'ancrer géographiquement les mesures du CDR et permet durablement un développement régional équilibré de l'Ostbelgien avec l'ensemble des acteurs concernés.

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR DU CDR III

Le présent programme de mise en œuvre de la stratégie « Ostbelgien leben 2025 » s'attaque aux défis actuels. Il englobe 32 projets d'avenir pour la troisième et dernière phase de mise en œuvre à l'horizon 2024.

Dans la continuité des CDR I et II, les projets sont répartis entre cinq régions thématiques : région frontalière, région économique, région de formation, région solidaire et région de vie. Contrairement au CDR II, le CDR III n'opère plus de distinction entre projets transversaux trans-régionaux et projets d'avenir rattachés aux régions thématiques.

CDR III - OSTBELGIEN LEBEN 2025

RÉGION FRONTALIÈRE

- Créativité comme compétence d'avenir
- Engagement dans et pour l'Ostbelgien
- Jeunesse 2025+
- Un solide réseau propice à une région forte
- Renforcer ensemble les villages
- Vivre l'histoire

RÉGION ÉCONOMIQUE

- Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien
- Apprendre en entreprise
- Placement concerté
- Made in Ostbelgien
- Une économie sociale forte
- Commercialiser l'espace économique de l'Ostbelgien

RÉGION DE FORMATION

- Vision globale : façonner l'éducation de demain
- Intégration et diversité
- Promouvoir la formation linguistique et le multilinguisme
- Améliorer les offres de formation
- Avenir de la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires
- Les enseignants de demain
- Concevoir des lieux d'apprentissage modernes
- Se préparer à la vraie vie

RÉGION SOLIDAIRE

- Vivre en bonne santé dans l'Ostbelgien
- Ensemble contre la pauvreté
- Soulager les parents et les rendre plus forts
- Soutenir les seniors dans un environnement proche de leur domicile
- Vivre l'autodétermination

RÉGION DE VIE

- L'avenir de la numérisation
- Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien
- Culture urbanistique dans l'Ostbelgien
- Chez soi dans l'Ostbelgien
- Protéger le climat
- Renforcer les structures sportives
- Découvrir l'Ostbelgien

Coopération et développement durable

La plupart des projets du CDR III présentent des liens transversaux avec d'autres projets et initiatives du CDR dans l'Ostbelgien. Pour une mise en œuvre probante, ils ont besoin d'un réseau d'acteurs partenaires. La collaboration multithématique entre les différents projets du CDR sera ainsi poursuivie, même après l'abandon des projets transversaux. Cette collaboration porte sur des thèmes particuliers ou intervient plus largement, notamment lors des rencontres régulières de tous les chefs de projets du CDR III. Les diverses descriptions de projets illustrent à quelles intersections des coopérations sont possibles ou des partenariats envisageables pour un projet en particulier.

Depuis le début, la promotion des coopérations, du développement durable et de l'esprit d'innovation est un élément central de la stratégie de développement régionale. Partout où la démarche fait sens et s'avère possible, le CDR reprend des plans stratégiques et développements régionaux, nationaux, européens et mondiaux dans ses projets.

Dans le CDR III, le thème du développement durable est pour la première fois relié à un système mondialement reconnu au travers des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Les ODD sont des objectifs politiques définis par les Nations unies, qui visent à assurer un développement durable sur le plan économique, social et écologique. Ainsi, un chapitre propre à chaque projet indique auquel des 17 ODD et de ses sous-objectifs le projet en question apporte une contribution.



MISE EN ŒUVRE DU CDR III : GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMERCIALISATION DE LA RÉGION

Le département Développement régional du Ministère dirige le développement et la commercialisation de la région conformément à la vision et aux objectifs définis dans la stratégie « Ostbelgien leben 2025 » du CDR. Sa mission englobe notamment les tâches suivantes :

Gestion du programme de mise en œuvre du CDR III

Le département Développement régional accompagne les promoteurs des projets dans la mise en œuvre, il documente les progrès réalisés et prend en charge la communication associée au processus. Il s'agit dans ce cadre d'organiser notamment des réunions entre chefs de projets et une conférence régionale annuelle. Afin d'assurer une interaction efficace, le département Développement régional coordonne également le programme de travail en continu (PTC) du Ministère.

Implémentation de la marque Ostbelgien

Afin que la région renforce son image à l'intérieur de ses propres frontières et qu'elle marque de son empreinte commerciale la Belgique et les régions et pays voisins, « Ostbelgien » doit devenir à long terme une marque régionale forte. D'ici à 2025, il s'agira de développer une conscience de la marque Ostbelgien et des caractéristiques thématiques (économie, formation, solidarité, vie) auprès des groupes cibles dans la région et au-delà. La communication et les mesures s'orientent dans ce contexte vers les divers groupes cibles et leur phase décisionnelle pour la région. Conformément à la stratégie de la marque, les groupes cibles prioritaires sont les apprentis, les étudiants, les jeunes professionnels, les familles, la main-d'œuvre qualifiée et les entrepreneurs. Les besoins de ces groupes cibles seront abordés lors de campagnes thématiques.

Le département Développement régional a pour mission d'informer et de recruter des partenaires pour la marque, d'autoriser les demandes d'utilisation, de conseiller et d'accompagner les partenaires de la marque eu égard à leurs interrogations communes, de gérer et contrôler l'utilisation de la marque, et d'identifier les manifestations et contenus adaptés à la communication de la marque.

Suivi et Ostbelgien Statistik

Comme par le passé, il importe d'assurer un suivi systématique des résultats atteints grâce à la mise en œuvre du CDR. Lors de la présente phase de mise en œuvre aussi, des rapports de progression et des rapports financiers seront publiés et mis à la disposition du Parlement de la Communauté germanophone et des citoyens.

La base d'une collecte et d'une actualisation régulières des données est assurée par Ostbelgien Statistik. Le référent responsable des statistiques conseille les chefs de projets dans la détermination des indicateurs d'impact adéquats, il prépare des données en fonction des besoins et publie des chiffres clés et des études sur l'Ostbelgien, en collaboration avec le groupe de travail Statistiques.

Travail en réseau

Une conférence régionale annuelle offre aux acteurs du développement régional et aux partenaires de la marque régionale Ostbelgien un forum pour rendre compte de la mise en œuvre du CDR et sensibiliser à l'implémentation d'objectifs d'avenir communs. La conférence régionale entend réunir autour de la marque régionale Ostbelgien les entreprises, associations, organisations et institutions publiques et privées de l'Ostbelgien et donner des impulsions en faveur du développement régional.

L'implication des « Expatriés de l'Ostbelgien » et des « Habitants de cœur de l'Ostbelgien » dans le réseau de l'Ostbelgien offre des perspectives intéressantes pour recruter de la main-d'œuvre qualifiée, promouvoir la région ou créer des liens avec d'autres régions. Les différentes mesures sont décrites dans le projet d'avenir « Un solide réseau propice à une région forte ».

Participation structurée et interaction avec d'autres initiatives du développement régional

Les communes, les partenaires sociaux, les groupes d'action LEADER, les prestataires publics tels que l'ALE, le DSL ou l'IAWM, la TAO et la WFG sont des partenaires incontournables pour réaliser les objectifs d'avenir du CDR. Ils ont été impliqués dans la préparation du CDR par le biais de projets propres ou de prises de position, et accompagnent la mise en œuvre au travers d'un groupe de pilotage et de structures existantes de concertation avec le Gouvernement. Outre les projets menés sous la direction du Ministère, le CDR III englobe aussi des projets de ces acteurs.

Comme toujours, les différents projets du CDR impliquent toute une série d'institutions, d'acteurs et de citoyens, notamment lors de séances d'information ou d'ateliers. Ce n'est qu'en unissant nos forces qu'il sera possible d'améliorer plus encore la qualité de vie dans l'Ostbelgien et de positionner la région comme un endroit où il fait bon vivre et travailler.

STRUCTURE DES DESCRIPTIONS DE PROJETS DU CDR III

Le présent chapitre décrit la structure des projets dans le tome 5 du CDR. Chaque projet fournit d'abord des indications sur la situation initiale et décrit ensuite les objectifs, les mesures prévues et les étapes. Dans chaque projet, un chapitre est consacré au développement durable et à la mesure du succès. Lorsque cela fait sens pour la mise en œuvre, la description de projet aborde aussi la collaboration avec les communes et d'autres acteurs de l'Ostbelgien, les bonnes pratiques et les relations transversales avec d'autres projets et initiatives.

• SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

Le premier chapitre d'une description de projet offre au lecteur un aperçu des origines du projet ou des éventuels projets précédents; il dépeint la situation actuelle pour le thème en question, puis expose comment ces différents éléments s'imbriquent dans un projet du CDR III.

• OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Après une brève introduction, le deuxième chapitre aborde en détail les mesures prévues. Chaque étape s'accompagne d'un calendrier de mise en œuvre. Les étapes et leurs délais d'implémentation sont actualisés et mis à jour régulièrement en cours de projet dans des rapports de progression.

• DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ODD servent de cadre d'orientation global en ce qui concerne le développement durable. Le troisième chapitre précise auquel des 17 objectifs et sous-objectifs de développement durable de l'ONU le projet contribue.

• INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Les objectifs principaux du CDR sont consignés dans la stratégie « Ostbelgien leben 2025 ». Dans le CDR III, comme lors des phases précédentes de mise en œuvre, ces objectifs sont traduits sous la forme d'indicateurs d'impact pour chaque projet. Les indicateurs d'impact définissent donc les objectifs à atteindre par la mise en œuvre des étapes d'un projet d'avenir afin de contribuer à la réalisation des objectifs principaux de la stratégie. Ils ont été définis parallèlement aux étapes par les chefs de projets.

L'évolution des indicateurs d'impact est vérifiée à l'aide d'unités de mesure. En collaboration avec le référent de « Ostbelgien Statistik » au Ministère, une base destinée à la collecte et à l'actualisation régulières des données a été créée pour de multiples domaines. Dans d'autres, par contre, la base de données est en cours de construction, raison pour laquelle aucun indicateur d'impact n'a encore été défini. Dans ce cas, le projet d'avenir en question s'est vu associé à une étape visant la création d'une base de données pour la définition et le suivi des indicateurs d'impact.

• COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

En raison de sa petite taille, la Communauté germanophone s'inspire dans de nombreux processus et procédures des bons exemples donnés par d'autres régions. Grâce à ces sources d'inspiration et à l'échange entre chefs de projets, il est possible d'adapter les bonnes pratiques aux spécificités locales, afin de trouver des solutions sur mesure ou de mettre en place des coopérations avec des partenaires belges ou étrangers.

Dans la description des projets du CDR III qui tirent une valeur ajoutée des collaborations et bonnes pratiques, ce chapitre énumère des exemples correspondants. Les relations transversales et coopérations font ici référence à des exemples pertinents, mais aussi à des plans stratégiques et fonds de soutien d'autres institutions. Les relations transversales avec d'autres projets ou initiatives et la collaboration avec des acteurs de l'Ostbelgien sont également abordées.



LA RÉGION FRONTALIÈRE

PONT CULTUREL, IDENTITAIRE ET RÉGIONAL

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR

1. CRÉATIVITÉ COMME COMPÉTENCE D'AVENIR	22
2. ENGAGEMENT DANS ET POUR L'OSTBELGIEN	30
3. JEUNESSE 2025+	38
4. UN SOLIDE RÉSEAU PROPICE À UNE RÉGION FORTE	46
5. RENFORCER ENSEMBLE LES VILLAGES	54
6. VIVRE L'HISTOIRE	62



Le message essentiel de la stratégie « Ostbelgien leben 2025 » pour la région frontalière est le suivant :

« Tout en préservant délibérément notre identité culturelle, nous souhaitons exploiter jusqu'en 2025 la situation exclusive de la Communauté germanophone au sein de l'Europe occidentale afin de transformer notre région et lui conférer une nouvelle fonction de passerelle active entre les territoires wallons et flamands ainsi que néerlandais, luxembourgeois et allemands. Nous voulons par ailleurs exploiter de manière ciblée les vastes opportunités et possibilités "d'apprentissage sans frontière" afin de développer cette position exclusive. »

FONDEMENTS

Jusqu'à présent, les projets dans la région frontalière s'articulaient principalement autour de trois axes de manœuvre :

- Garantie et développement de l'accès à la culture et aux offres culturelles pour tous les citoyens
- Amélioration de la situation des jeunes dans l'Ostbelgien
- Renforcement et promotion du bénévolat et de la vie associative

Ces dernières années, les écoles ont bénéficié d'un accès généralisé aux offres de formation culturelle. Une assise très solide a vu le jour grâce à la professionnalisation et au soutien financier accordé au secteur de la culture et à la mise en service de deux centres culturels régionaux à Saint-Vith et Eupen, couplée à la création de nouvelles institutions culturelles.

Le lien entre l'économie culturelle et créative et la promotion de l'économie ouvrent la voie à de nouvelles formes locales et régionales de création de valeur. Dans le même temps, la région frontalière est elle aussi de plus en plus concernée par le manque de main-d'œuvre qualifiée et de relève, tant dans le secteur professionnel que celui du bénévolat. Ainsi, par exemple, l'évolution de la société altère la position des jeunes par rapport à l'engagement. En nous attaquant à ces changements, nous aurons une chance d'attirer durablement plus de jeunes vers des missions de bénévolat.

Si l'introduction du plan stratégique pour la jeunesse et celle du décret du 6 décembre 2011 visant à soutenir l'animation de jeunesse ont permis d'atteindre une couverture structurelle dans l'animation de jeunesse, on déplore toutefois qu'un nombre accru d'enfants et de jeunes soient confrontés à des situations problématiques. Fin 2018, un premier état des lieux complet et un sondage auprès des jeunes de l'Ostbelgien ont été réalisés parallèlement au rapport Jeunesse en collaboration avec l'université catholique de Louvain. Le rapport doit désormais être actualisé tous les cinq ans.

Enfin, la région frontalière tire profit du fait que le gouvernement de la Communauté germanophone ait inclus le marketing régional parmi les thèmes universels de sa politique. Dans le contexte du développement de la marque régionale Ostbelgien, cette décision du Gouvernement permettra aux citoyens de l'Ostbelgien de s'identifier davantage à leur région, et d'être mieux informés des atouts et offres à leur disposition. Le travail en réseau continue de jouer ici un rôle essentiel.

OBJECTIFS DU TROISIÈME PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Développer en tant que trait distinctif de la région la fonction de pont culturel, identitaire et régional qu'occupe l'Ostbelgien tout en préservant délibérément son identité culturelle, apprendre de la coexistence des cultures et développer ainsi des forces identitaires propres : voilà quels sont les défis majeurs du troisième programme de mise en œuvre du CDR « Ostbelgien leben 2025 ».

La formation culturelle dans les écoles et les offres extrascolaires de formation culturelle doivent être davantage développées grâce au projet d'avenir « Créativité comme compétence d'avenir ». L'interconnexion entre les acteurs, les offres de formation culturelle et l'amélioration de leur visibilité figurent en première place sur l'agenda. Dans l'économie culturelle et créative aussi, il importe de promouvoir le transfert de savoir-faire et de renforcer la création de valeur grâce à la collaboration.

La vie associative est essentielle pour la cohésion sociale. Le bénévolat offre un soutien capital aux services d'intérêt général dans l'Ostbelgien. Ainsi, la promotion de l'engagement citoyen et la consolidation des structures associatives sont des objectifs majeurs du projet d'avenir « Engagement dans et pour l'Ostbelgien », notamment pour contrer l'absence de relève à laquelle sont également confrontés les responsables des offres sociales, culturelles et de loisir.

Le projet « Jeunesse 2025+ » ambitionne de développer et d'ancrer davantage dans tous les domaines politiques des thèmes essentiels pour les jeunes, afin de continuer à améliorer systématiquement la situation de vie de ces derniers dans l'Ostbelgien.

Le projet « Un solide réseau propice à une région forte » vise notamment à stimuler le recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans l'Ostbelgien. Les « Expatriés de l'Ostbelgien » et les « Habitants de cœur de l'Ostbelgien », dont la mission d'ambassadeurs régionaux doit être renforcée, seront mis en contact avec les partenaires de la marque régionale Ostbelgien.

Le projet « Renforcer ensemble les villages » entend impliquer davantage les citoyens dans le développement et la construction de leur propre société. Ainsi, il s'agira de promouvoir et de renforcer les structures participatives dans les localités, tout comme la collaboration entre les citoyens, la politique et l'administration.

Le projet « Vivre l'histoire » traite de l'utilisation ciblée de l'histoire régionale comme facteur de localisation. Outre les historiens et les organismes chargés de transmettre l'histoire comme le ZOG, les écoles jouent ici un rôle majeur.

CRÉATIVITÉ COMME COMPÉTENCE D'AVENIR



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Culture et Jeunesse

Projets précédents

- CDR I: • Projet d'avenir « Vivre les frontières »
- CDR II: • Projet d'avenir « La culture en ligne de mire » (« formation culturelle »)
- Projet d'avenir « Industrie créative en tant qu'atout économique »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

À une époque marquée par l'accélération de la numérisation et de la robotisation, la créativité est une compétence d'avenir essentielle :

« Une statistique indique que 60 % des métiers que souhaitent exercer plus tard les élèves d'aujourd'hui n'ont pas encore été inventés. [...] Cela représente un défi majeur pour la formation et l'éducation. Si on ignore les métiers que les élèves souhaitent exercer plus tard, comment peut-on alors les préparer au marché du travail? Quel programme d'apprentissage utiliser? »²

La créativité constitue l'une des compétences clés nécessaires dans ce contexte. Le projet CDR III mise ainsi sur différents domaines : la formation culturelle en milieu scolaire et extra-scolaire et les métiers créatifs.

SITUATION ACTUELLE

La créativité est une compétence clé extrêmement demandée dans le monde du travail classique. Mais elle est difficile à transmettre à l'école, que ce soit par la formation professionnelle ou continue. Les établissements d'enseignement général, professionnel et de formation continue placent dès lors leurs espoirs dans la formation culturelle. L'économie culturelle et créative allie elle aussi les secteurs économiques traditionnels aux nouvelles technologies et aux formes modernes de communication. Il s'agit d'un des secteurs économiques les plus dynamiques qui établit des références nouvelles pour le travail du futur. Il est donc nécessaire de renforcer et d'interconnecter ce secteur d'avenir hétérogène.

BASE DU PROJET

Dans le contexte scolaire, « La culture à l'école » est le programme de soutien le plus important de la Communauté germanophone. Développé depuis quelques années, il doit désormais être évalué et adapté au besoin. L'Ostbelgien compte par ailleurs des offres créatives extrascolaires multiples et variées, tant pour les adultes que pour les enfants et les jeunes. En outre, il importe d'élaborer un premier concept global de formation culturelle extrascolaire pour l'Ostbelgien.

L'économie culturelle et créative est un secteur économique fort, y compris dans l'Ostbelgien. Des chiffres l'ont prouvé pour la première fois en 2012. Dans le cadre du CDR II, des moyens divers ont été mis en œuvre pour tenter d'améliorer les conditions-cadres pour les créatifs. Le CDR III vérifiera si les mesures prises jusqu'à présent ont favorablement influé sur l'économie culturelle et créative et comment le secteur a évolué depuis.

² Collard (2013)

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

La créativité doit être renforcée en tant que compétence d'avenir dans l'Ostbelgien. Un arsenal complet de mesures de soutien a ainsi été préparé pour divers contextes :

- Formation culturelle en milieu scolaire
- Formation culturelle en milieu extrascolaire
- Économie culturelle et créative

FORMATION CULTURELLE

En raison de son succès et d'une demande sans cesse croissante, la poursuite du programme « La culture à l'école » a été expressément sollicitée. Toutefois, l'expérience acquise à ce jour montre qu'il est nécessaire de le développer davantage.

Des signes de changement sont perceptibles aussi dans la formation culturelle extrascolaire. Les fournisseurs d'offres créatives sont confrontés à de nouveaux défis et questions : comment les fournisseurs peuvent-ils rester attractifs ? Comment mieux répondre aux besoins en locaux pour la mise en œuvre des offres ? Comment gérer les défis d'une numérisation croissante ? Comment les offres créatives peuvent-elles bénéficier d'une aide publique ? Les offres créatives sont importantes aussi dans l'accueil des enfants, en particulier pendant les congés. Il importe donc d'élaborer un premier concept global de formation culturelle extrascolaire pour l'Ostbelgien.

Formation culturelle dans les écoles

Étape	Début →	Fin →
Réunion du réseau des fournisseurs du projet « La culture à l'école »	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Évaluation du programme de soutien « La culture à l'école »	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Développement de normes de qualité et optimisation du programme sur la base de l'évaluation	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023
Développement des offres dans le programme de soutien « La culture à l'école » ; offres dans l'ensemble des onze sous-domaines de l'économie culturelle et créative	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2023
Coopération avec des régions voisines par l'intégration d'offres et/ou des événements communs	2 ^e semestre 2019	En continu

Formation culturelle extrascolaire

Étape	Début →	Fin →
Concertation avec l'ensemble des acteurs concernés de la formation culturelle	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Renouvellement de la législation sur la base de la concertation	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2022
Développement d'offres de soutien : mesures de qualification, meilleure présentation des offres	1 ^{er} semestre 2023	En continu
Développement de normes de qualité pour les offres de formation culturelle : benchmarking, bonnes pratiques, organisation d'une conférence spécialisée	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
Réunions régulières de réseau entre acteurs de la formation culturelle	2 ^e semestre 2020	En continu
Examen d'une éventuelle collaboration avec le portail de réservation en ligne pour l'accueil des enfants	2 ^e semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024

ÉCONOMIE CULTURELLE ET CRÉATIVE

La promotion de l'économie culturelle et créative a pour objectif principal d'ouvrir des perspectives d'avenir favorables pour ce domaine de l'économie. Dans ce contexte, il importe de développer davantage la compétitivité et le potentiel d'emploi. Les mesures de soutien s'articulent autour de trois axes : visibilité, suivi et travail en réseau.

Visibilité

Par le biais de manifestations aux formats variés, il faut renforcer la compétitivité et permettre à l'économie culturelle et créative dans l'Ostbelgien d'acquérir une plus grande visibilité en tant que secteur économique indépendant. Ainsi, le Ministère propose des manifestations de réseau, une série de formations continues intitulées « Kreativ Geld verdienen » et des services de conseil innovants, par exemple sous la forme de speed datings.

Étape	Début →	Fin →
Développement de « How I met my idea », introduction d'une action annuelle lors de la « Journée de la créativité et de l'innovation » le 21 avril	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Extension et renforcement de la série de manifestations « Kreativ Geld verdienen »	2 ^e semestre 2019	En continu
Promotion sous des formats particuliers de la compétence entrepreneuriale : renforcement des productions créatives par des approches innovantes comme des conseils sous forme de speed dating dans le domaine de l'économie culturelle et créative	2 ^e semestre 2019	En continu

Suivi

En 2012, des chiffres ont pour la première fois démontré que l'économie culturelle et créative est un secteur important dans l'Ostbelgien. Une nouvelle analyse économique doit intervenir en 2019. Cette étude vise à illustrer comment l'économie culturelle et créative a évolué dans l'Ostbelgien (part de la création de valeur) et si les mesures des dernières années ont porté leurs fruits.

Étape	Début →	Fin →
Octroi d'un contrat de service à un bureau d'expertise pour l'élaboration de statistiques sur l'économie culturelle et créative dans l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Développement d'offres adéquates grâce à un lien étroit avec la pratique : reconduction du contrat de service avec un acteur local de l'économie culturelle et créative	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Mise en place et actualisation d'une base de données par des spécialistes, revues de presse et travail de réseau continu (gestion, actualisation et amélioration permanentes de la base de données) pour connaître la situation dans l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	En continu

Travail en réseau

Les liens économiques au sein du secteur doivent être améliorés. Le travail de réseau doit contribuer à informer des possibilités de soutien et aider les créatifs à lancer leur activité. Il importe donc de poursuivre la collaboration avec des partenaires stratégiques tels que la WFG. Mais les réseaux régionaux dans l'EMR et la Grande Région sont tout aussi importants.

Étape	Début →	Fin →
Poursuite de la collaboration avec des partenaires stratégiques tels que Smart et la WFG.	2 ^e semestre 2019	En continu
Poursuite et développement de réseaux régionaux dans l'EMR et la Grande Région (réseau eurégional Creative Hub Euregio [CHE en abrégé] et institutions eurégionales impliquées dans l'économie culturelle et créative)	2 ^e semestre 2019	En continu
Développement d'autres partenariats en vue de professionnaliser le secteur	2 ^e semestre 2019	En continu



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise principalement l'amélioration de l'accès à la formation culturelle pour tous les habitants de l'Ostbelgien, comme condition essentielle au développement durable. En promouvant l'économie culturelle et créative, le projet apporte en outre une précieuse contribution à l'augmentation des revenus et à l'emploi. Au sens de la création de valeur et de l'identité régionales, le groupe cible est d'une importante capitale pour la diversification et l'innovation, et par conséquent pour le développement durable de l'économie dans l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre



COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

Formation culturelle

Un atelier créatif a été mis en place dans sept des neuf communes du territoire germanophone. Généralement responsables de l'atelier créatif, les communes contribuent à son financement (personnel, locaux, etc.). Les neuf communes du territoire germanophone jouent un rôle majeur dans le développement de la formation culturelle en milieu extrascolaire. Un atelier créatif installé dans chacune des neuf communes devrait servir de point d'attache aux créatifs et aux travailleurs culturels.

Économie culturelle et créative

En 2015, le réseau Creative Hub Euregio (CHE)³ a été créé dans l'EMR. Il s'agit d'un réseau fondé sur une approche ascendante de représentants actifs dans les régions partenaires. Dans chaque région partenaire - y compris dans la Communauté germanophone - le CHE est représenté par un agent local. Sur le terrain, les agents du CHE sont à leur tour impliqués dans des réseaux où ils agissent comme multiplicateurs au niveau local et interrégional. Ces agents représentent entre autres le monde de la création : galeristes, chorégraphes, sculpteurs et designers. Ainsi se développe un réseau eurégional entre les divers entrepreneurs du secteur de la création, et avec les représentants d'autres branches de l'économie et de la politique. De nouvelles formes de collaboration peuvent donc voir le jour. En outre, des informations sur les offres d'emploi sont échangées et des appels d'offres et des concours partagés dans toute l'Euregio. Ces échanges servent de terreau à la création d'entreprises, ils favorisent la visibilité de celles déjà implantées et renforcent l'économie créative. La connaissance d'éventuels partenaires adéquats pour les projets encourage la collaboration transfrontalière. Les acteurs de la culture et de la créativité reçoivent des conseils professionnels sur les aides possibles. Des espaces de travail, des ateliers et des lieux de coworking abordables, créatifs et partagés sont mis à disposition dans la région.

L'économie culturelle et créative de l'Ostbelgien entretient aussi des liens sporadiques avec la Grande Région. Ainsi, des contacts ont déjà été pris avec les concepteurs de KreativSonar⁴ un concours réservé aux acteurs de la culture et de la créativité dans la Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Mais la Grande Région compte aussi bon nombre d'autres acteurs énergiques qui s'investissent dans l'économie culturelle et créative. Ces contacts doivent être intensifiés.

La série de formations continues « Kreativ Geld verdienen » est organisée avec la région urbaine d'Aix-la-Chapelle.

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

FORMATION CULTURELLE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Formation culturelle dans les écoles	
Amélioration du résultat du programme de soutien « La culture à l'école »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres • Nombre de projets comptabilisés • Montant du budget total • Montant du budget par élève
Élargissement du spectre thématique dans le programme de soutien « La culture à l'école »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres par sous-domaine de l'économie culturelle et créative (11 sous-domaines)
Élargissement du spectre géographique dans le programme de soutien « La culture à l'école »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres et d'événements organisés en coopération avec des responsables de régions voisines
Formation culturelle extrascolaire	
Élargissement des offres créatives en milieu extrascolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres créatives dans la formation culturelle extrascolaire

ÉCONOMIE CULTURELLE ET CRÉATIVE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation de la part d'économie culturelle et créative dans la création de valeur brute dans l'Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> • Part d'économie culturelle et créative dans la création de valeur brute dans l'Ostbelgien

³ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de Creative Hub Euregio (<https://theartistandtheothers.nl/3224-2/>).

⁴ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de Kreativsonar (<https://kreativsonar.de/>).



ENGAGEMENT DANS ET POUR L'OSTBELGIEN

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Culture et Jeunesse

Projets précédents

CDR I: Projet d'avenir « Agir ensemble » (développement d'un service Bénévolat, organisation de formations continues et publicité et reconnaissance du bénévolat)

CDR II: Projet d'avenir « Susciter l'engagement » (qualification des bénévoles, reconnaissance et sensibilisation au bénévolat et conseil, information et placement de bénévoles)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

La réalisation de nombreuses tâches sociales est inenvisageable sans le bénévolat. Mais les associations sont confrontées à deux défis de taille : d'une part, on déplore des problèmes de relève, en particulier dans le travail de comité, et d'autre part, les exigences relatives à la gestion des associations ne cessent d'augmenter, surtout en ce qui concerne le volet administratif.

SITUATION ACTUELLE

Si le travail bénévole continue d'occuper une place importante dans l'Ostbelgien, les défis relatifs à un bénévolat structurel sont de plus en plus nombreux. Les conditions-cadres du travail bénévole ont changé :

- Dans leurs projets où priment les études, la formation professionnelle et l'organisation de leurs communautés de vie, les jeunes consacrent de moins en moins de temps au bénévolat. Néanmoins, l'engagement des jeunes demeure élevé.
- Si l'on recherche de manière ciblée des jeunes pour des missions de bénévolat, il faut s'ouvrir au « bénévolat numérique ».
- Du point de vue des bénévoles, l'engagement doit être volontaire et flexible. Ce principe est en contradiction avec de nombreux domaines du bénévolat qui demandent un degré élevé d'investissement dans des tâches régulières et chronophages. L'engagement volontaire des bénévoles est souvent galvaudé.
- Il est de plus en plus difficile pour les associations d'assurer la relève.
- On observe une nette tendance à la monétarisation du bénévolat. Les attentes de bénévoles potentiels concernant la rétribution de leur engagement passent au premier plan. Une concurrence s'installe entre les associations qui remboursent les frais des activités bénévoles et celles qui refusent ou ne peuvent agir de la sorte.
- Les structures associatives et les profils d'ASBL diffèrent les uns des autres : il n'existe pas qu'un seul type d'association dans l'Ostbelgien, mais bien une multitude de structures diverses : des petites ASBL, des associations comptant un grand nombre de membres, des ASBL en tant que bénéficiaires de la Communauté germanophone, des associations employant du personnel permanent, des associations qui mènent des missions stratégiques pour le compte de l'Ostbelgien.

BASE DU PROJET

Les conditions-cadres modifiées régissant le travail associatif concernent en particulier la gestion des associations. C'est ce qu'a confirmé un sondage réalisé à l'automne 2017 dans l'Ostbelgien par le service Bénévolat. En outre, il ressort de la concertation avec la société civile organisée et des dialogues citoyens avec la population de nombreuses suggestions reprises dans ce projet.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES



Le présent projet vise à poursuivre l'amélioration des conditions-cadres pour l'engagement citoyen, et à soutenir ainsi le travail associatif. Quatre enjeux sont cités dans les discussions avec le secteur du bénévolat :

- Valorisation et sensibilisation au bénévolat
- Renforcement du travail de comité
- Mise en œuvre de la législation fédérale
- Établissement du rattachement structurel et participation

VALORISATION ET SENSIBILISATION AU BÉNÉVOLAT

La plupart des bénévoles pensent que leur engagement mérite une plus grande reconnaissance officielle et une meilleure valorisation. Il importe de mieux faire connaître les possibilités d'engagement bénévole. Par ailleurs, les informations sur les évolutions et offres de soutien actuelles ne parviennent pas aux différents bénévoles et associations. De nouvelles stratégies de communication sont nécessaires. Par exemple, il serait bon de valoriser le potentiel des personnes plus âgées par rapport à des missions de bénévolat, notamment au moment du départ à la retraite.

Étape	Début →	Fin →
Développement de la bourse au bénévolat sur Internet pour améliorer la visibilité et l'interconnexion entre offre et demande de bénévolat	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Développement de stratégies de communication pour une présence constante de l'engagement citoyen dans les médias	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Réalisation d'un projet pilote : bénévolat comme opportunité pour les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans, au travers d'un accompagnement assuré par l'ALE	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020

RENFORCER LES STRUCTURES ASSOCIATIVES ET LE TRAVAIL DE COMITÉ

Le travail de comité est confronté à de nouveaux défis : bon nombre d'associations se plaignent de ne plus trouver de relève pour assurer le travail de comité, du fait que les défis et la pression subie dans le travail de comité augmentent et que la mission nécessite des connaissances de plus en plus pointues, surtout en ce qui concerne la gestion financière ou le rôle d'employeur. Pour soutenir spécifiquement les associations dans le travail de comité et pouvoir leur soumettre des offres axées sur la pratique, un sondage a été mené en 2017 concernant la situation des comités associatifs. Ce sondage a clairement montré que les associations, et en particulier les comités associatifs, ont besoin de soutien. Il a été mené dans le cadre du projet de CDR II « Susciter l'engagement ».

Étape	Début →	Fin →
Mise en œuvre du concept « Renforcer les comités associatifs » par la formation continue, la supervision et le coaching au sein des associations	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Développement d'un projet pilote de soutien aux responsables des associations dans un domaine particulier du bénévolat (p. ex. : le sport, la jeunesse ou les musées)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Développement d'outils et de dépliants sur les questions fréquemment posées et meilleure mise en valeur de ces outils	2 ^e semestre 2019	En continu
Poursuite des sessions d'information sur les questions relatives à la législation concernant les ASBL, sur la fiscalité et les finances et sur les assurances	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Sensibilisation aux potentiels de la numérisation dans le bénévolat, en particulier pour les personnes plus âgées	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021





ATTACHE STRUCTURELLE ET PARTICIPATION

La contribution active au bénévolat et la participation à des structures décisionnelles sont des conditions essentielles à un bénévolat efficace. Il faut donc impérativement disposer de structures qui permettent et encouragent cette contribution. D'autre part, les associations déplorent un excès de structures et de réunions.

Étape	Début →	Fin →
Examen des besoins en structures de soutien pour le bénévolat dans l'Ostbelgien (p. ex. : représentation des intérêts des bénévoles du « Conseil du bénévolat » ou « plateforme d'échange » pour l'accompagnement des bénévoles)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Établissement au Ministère du service Bénévolat au fonctionnement comparable à celui d'un guichet unique, en charge de thématiques transversales liées au bénévolat	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Examen des possibilités de simplification administrative au niveau de la Communauté germanophone : harmonisation et coordination renforcées des processus internes, établissement de normes administratives homogènes	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021

ADAPTATION DES LÉGISLATIONS FÉDÉRALES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES ASBL

En 2018 et 2019, les adaptations apportées à une série de lois fédérales ont eu une influence majeure sur le fonctionnement des associations. Citons notamment l'adaptation du droit des sociétés et l'introduction d'un bénévolat rémunéré. Les textes fédéraux impliquent généralement des exigences administratives plus strictes pour les associations, ce qui est bénéfique à la sécurité juridique et à la transparence, mais pose aussi des difficultés majeures de mise en œuvre pour ces associations.

Bon nombre de services fondamentaux pour les citoyens dans l'Ostbelgien sont fournis par des ASBL. Contrairement à la Flandre et à la Communauté française, les ASBL de l'Ostbelgien se caractérisent par des structures simples employant peu de personnel par rapport à l'éventail de leurs missions. Il s'agira dès lors pour les associations concernées de définir l'offre d'information et de soutien dont elles ont besoin. En outre, il faudra vérifier l'incidence des adaptations fédérales sur les décrets de soutien de la Communauté germanophone.

Étape	Début →	Fin →
Développement d'une offre adéquate d'information et de soutien pour les associations concernant les adaptations apportées aux lois fédérales (p. ex. : sessions d'information, informations en ligne et conseils individuels)	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Vérification de l'incidence des adaptations apportées aux lois fédérales sur les décrets de soutien de la Communauté germanophone.	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'objectif de développement durable 16 doit être compris comme un objectif majeur pour le présent projet. Néanmoins, les objectifs de développement durable des Nations unies ne doivent pas être appliqués directement à ce projet. Le terme de capital social est ici plus approprié. Le capital social fait d'abord référence aux ressources humaines spécifiques et aux valeurs qui motivent positivement et maintiennent une existence communautaire solidaire.

Le capital social ne peut naître et se renforcer qu'au travers du travail bénévole et d'une vie associative engagée. L'engagement citoyen est le moteur du développement du capital social et d'une société durable.

Les objectifs essentiels sont les suivants :

- Sensibiliser davantage à l'importance du capital social
- Dans la communauté, développer les compétences nécessaires à l'augmentation du capital social
- Améliorer la satisfaction à moyen et long terme au sein de la communauté
- Accroître le bien-être des individus dans la communauté
- Mesure et évaluation du lien social (analyse de satisfaction)

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du bénévolat dans l'Ostbelgien	• Part de bénévoles dans la population
Élargissement de la portée des informations communiquées par le service aux associations	• Nombre de participants aux séances d'information

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES 

Parmi les revendications importantes de bon nombre d'organisations bénévoles figure la réduction de la charge administrative, imputable notamment à des réglementations fédérales et européennes. Mais il serait également bon de vérifier comment la charge administrative peut être réduite au niveau du Ministère.

Le Conseil pour le contrôle des normes du ministère du Bade-Wurtemberg a lancé un projet « d'allègement bureaucratique dans le bénévolat ». La société Prognos AG mènera une étude à ce sujet en 2019. L'étude se fonde sur des entretiens individuels, une enquête en ligne et des ateliers sur l'ensemble du territoire avec des organisations bénévoles.

L'enquête a pour objectif de fournir une image globale et représentative du niveau de charge administrative des associations et initiatives de l'engagement citoyen, d'identifier les possibilités concrètes d'allègement pour les associations et les bénévoles et de soumettre au gouvernement du Land des propositions tangibles d'allègement de la bureaucratie⁵.

En collaboration avec le Conseil pour le contrôle des normes, nous examinerons dans quelle mesure les résultats de l'étude sont transposables à l'Ostbelgien.

⁵ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du Conseil pour le contrôle des normes du Land de Bade-Wurtemberg (<http://www.normenkontrollrat-bw.de/presse/aktuelles>).



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Culture et Jeunesse

Projets précédents

CDR II: Projet transversal « Jeunesse » (plan stratégique pour la jeunesse 2016-2020)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

La jeunesse est une phase à part entière de la vie. Pour réaliser les objectifs concernant la politique de jeunesse, il est donc nécessaire de mettre en place une alliance forte pour les jeunes, associée à une politique de jeunesse intersectorielle nouvelle qui traite des préoccupations de tous les jeunes.

SITUATION ACTUELLE

L'actuel décret Jeunesse est entré en vigueur en 2012. Il a été mis en œuvre dans le cadre du CDR I et a établi juridiquement comme norme d'avenir le principe d'animation de jeunesse fondée sur le savoir. Une série d'instruments nouveaux ont été créés sur la base de ce principe afin d'élaborer la politique de jeunesse. Le plan stratégique pour la jeunesse joue ici un rôle fondamental. Le projet transversal « Jeunesse » était ancré dans le CDR II. Outre la mise en œuvre du plan stratégique pour la jeunesse, « l'introduction d'un certificat de la DG pour l'animation de jeunesse » était prévue pour répondre à la criante pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'animation de jeunesse.

BASE DU PROJET

En 2015, le décret Jeunesse s'est enrichi d'une exigence supplémentaire : la publication régulière d'un rapport sur la jeunesse. Ainsi, tous les cinq ans, un institut scientifique est désormais chargé de mener une étude sur la situation de vie des jeunes dans l'Ostbelgien. En 2018, l'Université catholique de Louvain a finalement rédigé le premier rapport sur la jeunesse de l'Ostbelgien. Les résultats du rapport occuperont une place déterminante dans le prochain plan stratégique pour la jeunesse (2021-2025). Mais il est apparu clairement que les informations fournies par le rapport Jeunesse étaient précieuses pour la politique de jeunesse et pour d'autres domaines politiques. Cela démontre que les instruments de qualité utilisés afin d'élaborer des politiques pour les jeunes dans l'Ostbelgien offrent de la valeur ajoutée pour d'autres compétences et que, de ce point de vue, la politique de jeunesse est effectivement une thématique transversale. La professionnalisation et le développement qualitatif seront également poursuivis dans le CDR III. Ainsi, le premier sous-projet vise à tenter d'élaborer une politique adaptée aux différentes générations. Le projet d'introduction d'un certificat d'animateur de jeunesse, initialement limité au secteur de la jeunesse, correspondait lui aussi à un besoin de toute l'économie sociale de l'Ostbelgien, de sorte que dans le CDR III, il débouchera sur la création d'un nouveau programme général d'études de bachelier spécialisé en travail social : un exemple de plus qui illustre comment le travail de fond structuré dans le secteur de la jeunesse influe sur d'autres domaines.

Comme l'environnement des jeunes ne cesse de se numériser, la main-d'œuvre qualifiée doit elle aussi se professionnaliser en conséquence. Le quatrième sous-projet vise à développer des mesures pour le travail de jeunesse numérique, afin de pouvoir accompagner les jeunes, y compris dans un environnement plus vaste.

Le processus d'amélioration transversale de la situation de vie des jeunes dans l'Ostbelgien doit se poursuivre.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le présent projet comprend quatre sous-projets :

- Introduction d'un chèque jeunesse - tentative d'élaborer une politique adaptée aux différentes générations
- Développement du plan stratégique pour la jeunesse 2021-2025
- Mise en place d'un programme d'études pratiques de bachelier « Travail social » (continuité du CDR II)
- Travail de jeunesse numérique

INTRODUCTION D'UN CHÈQUE JEUNESSE -

TENTATIVE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS

Le thème de la jeunesse doit être mis à l'agenda politique dans tous les domaines, et les décideurs davantage sensibilisés aux conséquences des mesures potentielles sur la jeune génération. En collaboration avec le secteur, le Gouvernement et l'administration, il s'agira, dans le CDR III, de vérifier les approches applicables à l'Ostbelgien. L'amélioration du rapport Jeunesse serait l'une des approches possibles.

Les objectifs sont les suivants :

- Développement et ancrage renforcé des thèmes pertinents pour la jeunesse dans tous les domaines politiques
- Élaboration durable des politiques tenant compte des générations futures : meilleure prise de conscience des préoccupations et besoins particuliers des enfants et des jeunes

Étape	Début →	Fin →
Élargissement du mandat du groupe de pilotage existant au rapport Jeunesse	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Examen des modèles actuels et échange entre experts en Flandre (« JoKer »), en Allemagne et en Autriche (« Jugend Check »)	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Préparation de l'instrument « Rapport Jeunesse » : détermination d'indicateurs (« cadastre »), application de catégories homogènes pour la collecte de données, examens approfondis	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Large processus de concertation	1 ^{er} semestre 2022	2 ^e semestre 2022
Phase pilote et évaluation	2 ^e semestre 2022	2 ^e semestre 2024

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA JEUNESSE 2021 - 2025

La deuxième mesure visée par « Jeunesse 2025+ » est l'optimisation du plan stratégique pour la jeunesse. Les thèmes principaux du prochain plan stratégique pour la jeunesse (2021-2025) reposent sur les connaissances générales acquises dans le domaine de la jeunesse au cours des cinq dernières années ainsi que sur les analyses du milieu social et le rapport Jeunesse. Dès lors, les deux projets (rapport Jeunesse et plan stratégique pour la jeunesse) sont accompagnés par le même groupe de pilotage. Dans ce contexte, il s'agira de mettre davantage l'accent sur l'approche stratégique du plan stratégique pour la jeunesse. Grâce à la définition d'indicateurs mesurables qui résultent des priorités fixées dans le plan stratégique pour la jeunesse, il sera possible de déterminer et d'évaluer des objectifs concrets à cinq ans. Les objectifs du sous-projet sont les suivants :

- Optimisation du projet précédent « Plan stratégique pour la jeunesse »
- Optimisation de l'approche interdisciplinaire et axée sur les effets à l'aide d'indicateurs mesurables

Étape	Début →	Fin →
Détermination des principales thématiques du plan stratégique pour la jeunesse 2021-2025	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Détermination d'indicateurs concrets et d'un objectif à cinq ans permettant une approche stratégique et une évaluation	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Large concertation	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Rédaction du plan stratégique	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Début de la mise en œuvre (janvier 2021)	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2025
Évaluation (durant la dernière année de mise en œuvre)	1 ^{er} semestre 2025	2 ^e semestre 2025



PROGRAMME D'ÉTUDES PRATIQUES DE BACHELIER EN « TRAVAIL SOCIAL » (CONTINUITÉ DU CDR II)

La mise en place d'un programme d'études pratiques dans l'Ostbelgien pour l'animation de jeunesse et le travail social vise à répondre à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se dessine depuis longtemps dans ce secteur. À moyen terme, la formation de main-d'œuvre qualifiée dans la région peut largement contribuer à fidéliser davantage de personnel aux employeurs locaux. Le travail social et l'animation de jeunesse sont l'un des rares secteurs dans l'Ostbelgien à proposer un nombre d'emplois potentiellement suffisant pour qu'une telle mesure soit envisageable. Le programme d'études doit être innovant et présenter une série de caractéristiques singulières : études généralistes, programme axé sur la pratique, contenu spécifique à l'Ostbelgien.

Étape	Début →	Fin →
Conception thématique du programme d'études de bachelier (enquête auprès des employeurs, élaboration d'un profil de compétences, préparation des divers modules, préparation des critères de fond et de forme pour les stages)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Conception formelle du programme d'études de bachelier (préparations en vue de l'accréditation, adaptation de la base décrétole, détermination des conditions d'admission, établissement des profils de personnalité)	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Préparation d'une formation pour les maîtres de stage (préparation des contenus et recrutement de personnel)	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021



TRAVAIL DE JEUNESSE NUMÉRIQUE

Comme la jeunesse vit dans un monde de plus en plus numérique et que la main-d'œuvre qualifiée doit se spécialiser en conséquence, il serait bon de prévoir dans le CDR III un concept global et des lignes directrices pour le travail de jeunesse numérique dans l'Ostbelgien.

Si, dans d'autres domaines, numérisation rime encore souvent avec conversion des processus techniques, l'impact dans le travail de jeunesse est bien plus vaste : la numérisation fait partie intégrante de l'environnement des jeunes. Le grand défi consistera à s'assurer que les jeunes ne se retrouvent pas démunis face au progrès technique, et à leur donner, au travers de diverses mesures, les outils nécessaires pour construire leur avenir, y compris numérique. Parmi les thèmes à aborder, citons la protection de l'individu contre les discours haineux et le cyberharcèlement, l'obligation sociale de propriété matérielle et intellectuelle dans le droit d'auteur et l'infrastructure réseau.

Étape	Début →	Fin →
Mise en place d'un groupe de pilotage, coordonné par le département Culture et Jeunesse	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Organisation d'un atelier d'anticipation	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Réalisation d'une étude : état des lieux concernant le niveau de numérisation et les besoins associés dans le travail de jeunesse	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2022
Développement d'offres correspondantes (prévention, qualification de la main-d'œuvre, etc.)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures visées dans le présent projet ont pour objectif de continuer à améliorer la situation de vie des jeunes dans l'Ostbelgien. Dans le même temps, des thèmes liés à la société dans son ensemble tels que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou la formation politique seront également abordés, ce qui favorisera davantage le développement durable dans la région de l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le décret Jeunesse prévoit l'obligation d'élaborer un rapport Jeunesse. Un institut scientifique sera chargé de préparer ce rapport. Le décret Jeunesse énonce à ce sujet :

« En vue de préparer le plan stratégique de la législature suivante, le Gouvernement publie, au cours du mois d'octobre de l'année précédant l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, un rapport "Jeunesse", rapport sur la situation des jeunes en Communauté germanophone. Une étude ad hoc, menée par un institut scientifique, servira de base pour ledit rapport. Le Gouvernement implique les opérateurs de jeunesse soutenus et le Conseil de la jeunesse de la Communauté germanophone dans l'établissement du rapport. »

Le premier rapport Jeunesse a été rédigé en 2018. La préparation en vue de l'élaboration du prochain rapport Jeunesse s'inscrit dans cette même lignée. La méthode employée pour le prochain rapport Jeunesse sera déterminée au début de la période de législature 2019-2024. Ainsi, un « cadastre jeunesse » sera lui aussi mis en place. Il s'agit d'une grille fixe d'indicateurs clés relatifs aux jeunes, qu'il faudra relever systématiquement tous les cinq ans. En complément au cadastre, des études approfondies seront menées sur les questions prioritaires à traiter.

Pour la politique de jeunesse, la rédaction d'un rapport Jeunesse tous les cinq ans et la définition d'indicateurs d'impact ont déjà été fixées par décret. Les indicateurs d'impact pour la période de législature 2019-2024 seront définis dans le plan stratégique pour la jeunesse 2021-2025 sur la base du rapport Jeunesse 2018 et d'autres sources propres au secteur de la jeunesse.

INTRODUCTION D'UN CHÈQUE JEUNESSE – TENTATIVE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS

En Europe, plusieurs pays préparent des initiatives visant l'élaboration d'une politique adaptée aux différentes générations. Dans le cadre du présent projet, plusieurs de ces projets doivent être visités afin d'évaluer quelles approches sont éventuellement adaptées à la Communauté germanophone. L'étude comprendra aussi l'analyse de modèles existants et des échanges d'experts avec :

- **la Flandre** : « JoKer »
(http://www.sociaalcultureel.be/jeugd/vjkb_joker.aspx)
- **l'Allemagne** : « Eigenständige Jugendpolitik »
(<https://www.jugendgerecht.de/>)
- **l'Autriche** : « Jugend Check »
(<https://www.kinderrechte.gv.at/kinderrechte-in-osterreich/jugendcheck/>)



UN SOLIDE RÉSEAU PROPICE À UNE RÉGION FORTE



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Développement régional

Projets précédents

Initiative « Les Belges de l'Est dans le monde » (2000-2009)

CDR I : Projet d'avenir « Consolider les réseaux »

CDR II : Projet d'avenir « Consolider les réseaux »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

- Initiative « Les Belges de l'Est dans le monde » (2000-2009)

lancée en marge de l'exposition universelle de Hanovre (2000). L'objectif était de renforcer le sentiment d'appartenance à leur région de tous les Belges originaires de l'Ostbelgien vivant, travaillant ou étudiant à l'étranger. En outre, il s'agissait aussi de promouvoir l'échange d'expériences et d'informations ainsi que l'interconnexion avec l'Ostbelgien.

- CDR I : « Consolider les réseaux »

Deux réseaux supplémentaires ont été ajoutés : « Habitants de cœur de l'Ostbelgien » et « Les amis de l'Ostbelgien »

- CDR II : « Consolider les réseaux »

L'analyse des besoins menée en 2015 a mis en lumière que l'ensemble des acteurs souhaitaient une interconnexion structurée entre les réseaux existants et les forces en présence dans l'Ostbelgien (économie, culture et médias). Depuis 2017, la coordination intervient en étroite collaboration avec le marketing régional.

SITUATION ACTUELLE

La famille des partenaires de la marque a atteint la barre des 300 membres au début du CDR III. Ces acteurs représentent le pilier régional du réseau de l'Ostbelgien, constitué des sous-groupes suivants :

- Les partenaires de la marque : toutes les entreprises, fédérations, organisations, associations et institutions de l'Ostbelgien qui souhaitent s'associer au marketing régional
- Les ambassadeurs de l'Ostbelgien, membres des réseaux actuels « Expatriés de l'Ostbelgien » et « Habitants de cœur de l'Ostbelgien »

OBJECTIFS DU PROJET

- Les ambassadeurs sont tout naturellement des défenseurs de l'Ostbelgien, car ils sont les premiers à connaître les atouts de la région dont ils ont eux-mêmes été empreints. Dès lors, il est important de les reconnaître en tant qu'ambassadeurs et de les soutenir dans la communication sur leur patrie (de cœur).
- L'évidence de l'appartenance à une « communauté » encourage la prise de contact spontanée avec des conseillers dans certains domaines et régions. Ainsi, les ambassadeurs et les partenaires de la marque reçoivent l'aide nécessaire pour progresser vers leurs propres objectifs, ce qui au bout du compte sert aussi au développement de la région.
- Le cas échéant, le réseau peut également être un lieu de rencontre entre la main-d'œuvre et les entreprises. Grâce à l'interconnexion, un Belge de l'Ostbelgien de retour de l'étranger ou un navetteur découvrira par lui-même que l'Ostbelgien est une région où l'on vit et travaille à sa guise.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES

Pour permettre aux partenaires et ambassadeurs de la marque d'entrer en contact les uns avec les autres, la base de données des partenaires sera élargie aux ambassadeurs. Un formulaire en ligne d'inscription comme ambassadeur de l'Ostbelgien sera créé sur le modèle de celui utilisé pour les partenaires de la marque. Parallèlement, le portail régional sera doté d'une rubrique réservée aux ambassadeurs et partenaires, où tous les profils seront consultables. Ces données constituent l'instrument de base de l'interconnexion. Un champ de recherche permet, par exemple, de lancer des recherches par domaine d'activité ou région.

Une campagne de communication (Web, médias sociaux, etc.) sera élaborée pour promouvoir le réseau de l'Ostbelgien.

Étape	Début →	Fin →
Simplification des procédures d'inscription pour les partenaires et présentation plus attrayante des partenaires de la marque sur le site Web	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Élaboration du formulaire d'inscription et de la base de données pour les ambassadeurs, ainsi que de la rubrique réservée aux membres du réseau de l'Ostbelgien sur le site Web de la région	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Campagne de communication pour le recrutement d'ambassadeurs et la promotion générale du réseau de l'Ostbelgien	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Recrutement renforcé d'ambassadeurs et de partenaires	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Évaluation après un an, puis en continu : recensement des avis et attentes des partenaires et ambassadeurs par rapport au projet, relevé statistique des profils d'ambassadeurs, etc.	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024



INTERCONNEXION VIA LES MÉDIAS SOCIAUX

Si, depuis le CDR I, la page Facebook des « Expatriés de l'Ostbelgien » est alimentée de manière sporadique, la communauté des internautes ne bénéficie pas actuellement d'un soutien actif. À moyen terme, il serait bon d'élaborer un concept de médias sociaux pour le réseau de l'Ostbelgien afin de fournir des informations pertinentes aux partenaires de la marque et ambassadeurs, et de promouvoir davantage l'interconnexion par le biais de ce canal.

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'un concept de médias sociaux pour la communication avec les ambassadeurs et partenaires	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Mise en œuvre du concept de médias sociaux pour la communication avec les ambassadeurs et partenaires	2 ^e semestre 2020	En continu

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE L'OSTBELGIEN

Les cycles annuels seront en principe poursuivis : réunion de Noël du réseau de l'Ostbelgien, réceptions à Berlin et Bruxelles pour les ambassadeurs locaux et partenaires diplomatiques. En termes de contenu, il importe de continuer à développer l'ensemble des réceptions pour qu'elles servent le marketing et le développement régional le plus efficacement possible.

Il s'agira de vérifier à long terme s'il est nécessaire d'organiser des réunions à thème supplémentaires pour satisfaire le développement régional et les besoins des membres.

Étape	Début →	Fin →
Organisation annuelle des réceptions de Noël du réseau de l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	En continu
Organisation annuelle de la réception estivale à Bruxelles et de la réception de printemps à Berlin par la représentation locale, avec la participation des ambassadeurs actifs sur place	2 ^e semestre 2019	En continu
Rencontres thématiques auxquelles est invité tout le réseau de l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	En continu



ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR DES SOUS-GROUPES DU RÉSEAU DE L'OSTBELGIEN

Outre les événements réservés à tous les membres du réseau, il s'agira aussi d'organiser des manifestations pour des sous-groupes. Ainsi, la conférence régionale annuelle constitue un forum participatif incontournable pour tous les partenaires de la marque. La représentation de la Communauté germanophone à Bruxelles organise des événements de réseautage pour les ambassadeurs de l'Ostbelgien installés à ou près de Bruxelles.

Étape	Début →	Fin →
Organisation annuelle de la conférence régionale pour les partenaires de la marque et autres acteurs du développement régional	2 ^e semestre 2019	En continu
Organisation d'événements ponctuels pour des groupes cibles particuliers (p. ex. : Belges de l'Ostbelgien à Bruxelles, professeurs et enseignants d'allemand dans des universités et écoles belges, etc.)	2 ^e semestre 2019	En continu

MISE À DISPOSITION DE SUPPORTS DE REPRÉSENTATION

Comme les partenaires de la marque, tous les ambassadeurs reçoivent au moment de leur inscription un pack de bienvenue contenant des informations leur permettant de représenter plus efficacement encore leur région. Il s'agira à moyen terme de déterminer avec les ambassadeurs les informations nécessaires pour représenter le plus efficacement possible leur région à l'extérieur.

Étape	Début →	Fin →
Envoi systématique de packs de bienvenue à tous les nouveaux ambassadeurs	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Évaluation et, le cas échéant, adaptation des supports	2 ^e semestre 2021	En continu

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'interconnexion entre acteurs les plus divers permet d'encourager les innovations, la créativité et les synergies. Ainsi, les entreprises participantes et autres acteurs peuvent poursuivre leur développement via des débats en réseau et la recherche proactive de partenaires de discussion adéquats. En outre, la promotion du sentiment d'appartenance permet de stimuler l'économie circulaire dans la région, et la prise de conscience des atouts régionaux encourage la consommation régionale dans les secteurs du tourisme et de la culture.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.3:** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.9:** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



Établir des modes de consommation et de production durables

- 12b:** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de partenaires de la marque	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux partenaires de la marque par semestre • Nombre total de partenaires de la marque
Augmentation du nombre d'ambassadeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux ambassadeurs de l'Ostbelgien par semestre • Nombre total d'ambassadeurs de l'Ostbelgien
Augmentation du nombre d'abonnés à la page Facebook du réseau de l'Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'abonnés à la page Facebook du réseau de l'Ostbelgien
Multiplication des liens entre tous les acteurs de la promotion régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires participant aux campagnes thématiques • Nombre de feed-backs positifs ou moyenne des évaluations de la part des partenaires/ambassadeurs sur l'enquête en ligne relative aux instruments de réseautage et de commercialisation • Nombre de nouveaux contacts professionnels durables / coopérations commerciales / liens avec de la main-d'œuvre qualifiée/ engagements • Nombre de participants aux réunions de réseau



COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

COLLABORATION

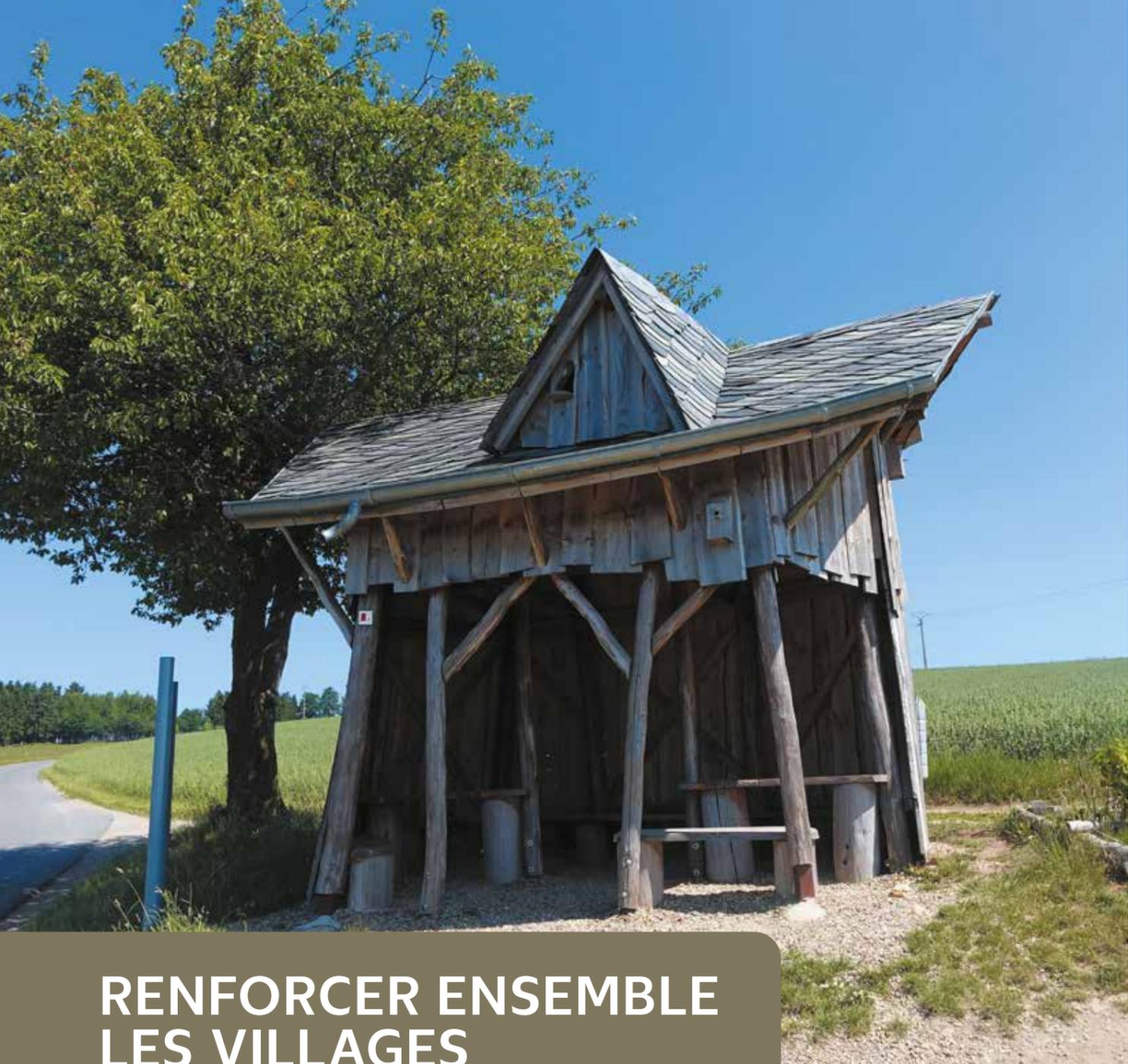
Les neuf communes sont toutes partenaires de la marque Ostbelgien et par conséquent impliquées dans le réseau de l'Ostbelgien. Des représentants des communes participent régulièrement à des manifestations de réseau où ils prennent des contacts et peuvent trouver des idées nouvelles au gré de leurs discussions avec des ambassadeurs et autres partenaires de la marque.

BONNES PRATIQUES

Les stratégies de marque de quatre régions partenaires de la Communauté germanophone (Flandre, Sarre, Allgäu et Tyrol du Sud) ont été analysées afin de concevoir l'architecture de la marque régionale Ostbelgien. Après avoir décidé de relier marketing régional et mise en réseau des ambassadeurs, on a exploré les stratégies d'implication de chaque ambassadeur dans ces mêmes régions partenaires. Très vite, il est apparu clairement que le réseau « Diaspora »⁶ des Südsterne dans le Tyrol du Sud constituait le système le plus abouti, et par ailleurs le plus adapté à une interaction entre partenaires de la marque et ambassadeurs dans une base de données propre. Pour le formulaire d'inscription, le fonctionnement de la base de données et les réflexions à mener, on s'est inspiré à divers égards de l'expérience des Südsterne. En outre, certaines idées et approches ont été empruntées à l'initiative Vlamingen in de Wereld⁷, et dans d'autres cas, il a été sciemment décidé de suivre des voies différentes pour le réseau de l'Ostbelgien.

⁶ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du réseau Diaspora (<https://diasporafoundation.org/>).

⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de Vlamingen in de wereld (<https://www.viww.be/nl>).



RENFORCER ENSEMBLE LES VILLAGES

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Développement régional, département Culture et Jeunesse

Projets précédents

Aucun

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Une construction durable de l'avenir dans l'Ostbelgien n'est envisageable qu'avec l'ensemble de la société et l'implication de tous les partenaires concernés, y compris les citoyens de l'Ostbelgien. Cet objectif commun doit permettre d'unir les individus dans la région. Des citoyens qui défendent des intérêts et des opinions divergents peuvent s'impliquer et s'identifier davantage à leur région en contribuant à l'organisation de leur propre environnement de vie.

Aujourd'hui déjà, l'engagement généralisé des habitants de l'Ostbelgien compte parmi les atouts de la région. Les nombreux mouvements de jeunesse et associations contribuent largement à faire de l'Ostbelgien un endroit attrayant où il fait bon vivre. De nouveaux projets et idées voient le jour grâce à l'engagement citoyen dans les quelque 120 villes et villages de la Communauté germanophone.

Le développement social des villages doit être envisagé comme un processus permanent. Dans un premier temps, il conviendra donc de recruter des créateurs et des participants à la création de projets communs. Il n'est pas rare qu'un projet voie le jour sous l'impulsion de la population ou à la suite d'une situation critique rencontrée au village. Les gens sont ainsi amenés à se rencontrer et à chercher ensemble des idées et des solutions. Ces situations ont comme effet collatéral positif de renforcer le sentiment de responsabilité et la confiance en soi. S'engager dans son propre village ou quartier procure du plaisir et un sentiment de réussite.

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui déjà, divers acteurs dans l'Ostbelgien s'engagent aux côtés des communes et des citoyens pour développer les zones rurales. Citons parmi eux la WFG, la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et les Ländliche Gilden – Verein für Bildung, Dorf und Land VoG. La WFG et la FRW recourent dans ce contexte à des programmes communaux et supracommunaux, parfois soutenus au niveau de la Région wallonne.

BASE DU PROJET

Guidés par les besoins en accompagnement constatés dans le développement des villages, les acteurs de l'Ostbelgien œuvrant au développement rural ainsi que le parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel collaborent au sein d'un groupe de travail « informel » afin de s'informer mutuellement et d'unir leurs forces. Jusqu'à présent, leur travail portait surtout sur l'information des groupes villageois (site Web, newsletters, soirées d'information). Dans le cadre des deux groupes d'action LEADER et des programmes communaux pour le développement rural, des ateliers de village ont déjà été organisés, au cours desquels bon nombre de citoyens ont formulé des propositions pour l'avenir de leurs villages.

Le présent projet du CDR doit permettre de renforcer et d'élargir ces nouveaux forums participatifs sur mesure.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le présent projet comprend deux sous-projets :

- Structuration de la participation citoyenne locale
- Renforcement des groupes villageois bénévoles



STRUCTURER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Les citoyens ne souhaitent pas restreindre leur engagement aux possibilités de participation d'une démocratie représentative, mais vivre une démocratie plus directe. La création d'un cadre juridique pour la mise en œuvre de structures participatives démocratiques dans les villages et les quartiers (p. ex. : conseils de village, sections locales, responsable de village, etc.) doit entraîner la mise en place d'une participation publique précoce et ainsi, un renforcement de la démocratie locale. Tous les acteurs profitent d'une participation axée sur le dialogue entre les communes et les représentants des intérêts des villages et quartiers. Les citoyens sont soutenus dans la mise en œuvre de leurs propres projets de village ou de quartier, et impliqués dans la genèse de projets communaux, ce qui renforce la collaboration avec la politique et l'administration. Ces trois acteurs peuvent ainsi mieux encore traiter leurs besoins mutuels - dans le cadre de brainstormings, mais aussi lors d'échanges intervenant durant la mise en œuvre du projet.

La participation citoyenne telle que planifiée peut s'appliquer à des types de projets et à des travaux très variés. Chaque commune doit trouver sa propre voie. Il importe de trouver les vecteurs adéquats. Pour passer en revue et évaluer ces procédures de participation et sélectionner celles qui sont adaptées à l'Ostbelgien, il faudra faire appel à un service de conseil externe expérimenté dans la participation citoyenne sous toutes ses formes.

Étape	Début →	Fin →
Examen et évaluation des exemples de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Recrutement de partenaires externes pour élaborer un concept de renforcement de la démocratie locale en Communauté germanophone	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Mise en place d'une commission d'accompagnement avec l'implication des acteurs locaux concernés	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020

Étape	Début →	Fin →
Organisation d'un colloque	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Élaboration d'un concept	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Consultation des citoyens, groupes villageois structurés et autres partenaires concernés (en particulier les communes et fabriques d'église) en Communauté germanophone	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Implémentation du concept	2 ^e semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
Conception et mise en œuvre des premiers projets ruraux et urbains	1 ^{er} semestre 2022	En continu

RENFORCEMENT DES GROUPES VILLAGEOIS BÉNÉVOLES

L'objectif est d'offrir, en plus des programmes communaux et supracommunaux existants, des possibilités de soutien professionnel, y compris au niveau le plus bas (village ou quartier) auquel on accordait assez peu d'importance jusque-là dans le développement des zones rurales.

Depuis plusieurs années, la Communauté germanophone charge les Ländliche Gilden – Verein für Bildung, Dorf und Land VoG de « concevoir et mener des initiatives dans le domaine du développement rural » dans le cadre d'un contrat de prestation. L'objectif est aujourd'hui d'aller plus loin et de créer des offres permanentes d'accompagnement et de soutien pour les processus de développement dans les villages et les quartiers.

Il serait bon d'améliorer les offres de soutien destinées à des groupes de citoyens dans les villages et les quartiers (p. ex. : par des conseils, du réseautage, des manifestations sur des thèmes ruraux, des visites de villages, des formations de perfectionnement et un financement), avec l'aide de tous les acteurs concernés (p. ex. : prestataires actuels et communes).

Étape	Début →	Fin →
État des lieux de la situation actuelle avec l'implication du groupe de travail informel actuel « Développement des villages »	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Consultation des citoyens, groupes villageois structurés, communes et autres partenaires concernés en Communauté germanophone	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Passage en revue des divers modèles de soutien dans d'autres régions d'Europe	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Élaboration d'un concept pour le renforcement des villages et quartiers (avec la participation du groupe de travail « Développement des villages », des communes et partenaires externes)	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Implémentation du concept	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2022
Évaluation du concept	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2023

Le projet vise à renforcer le rôle des citoyens en tant que participants proactifs et concepteurs de la société dans laquelle ils vivent. Des structures participatives durables facilitent l'acceptation des mesures de développement par les individus dans leur propre région et renforcent la responsabilité de chacun.

L'étroite collaboration entre citoyens, administration et politique accroît la sensibilité de tous les participants aux préoccupations et questions des uns et des autres. Un engagement citoyen accru et un sentiment renforcé d'appartenance contribuent à rendre l'Ostbelgien encore plus attrayante pour les familles et les travailleurs.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.6:** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7:** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

- 17.14:** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.17:** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de citoyens touchés lors des manifestations de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux manifestations organisées dans le cadre du projet
Amélioration des structures participatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de village et quartier déposés • Nombre de réunions de participation dans les villages et quartiers
Augmentation du nombre de projets de village et quartier encadrés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de village et quartier encadrés



COLLABORATION

La collaboration avec l'échelon local (communes, Ländliche Gilden, associations, groupes villageois, fabriques d'église, etc.) fait partie intégrante du projet.

En outre, l'activation des partenariats interrégionaux doit contribuer à l'efficacité et à la durabilité du projet prévu. Forte de l'expérience acquise lors du projet « Allianz Vielfältige Demokratie », la fondation Bertelsmann est l'un des experts scientifiques envisagés pour accompagner le projet (notamment pour la conception, l'évaluation, le réseautage). Il paraît également opportun de collaborer avec d'autres prestataires externes (p. ex. : pour l'animation du projet).

Il s'agira enfin de vérifier quelles sources de financement externes peuvent contribuer à la mise en œuvre du projet.



BONNES PRATIQUES

Il serait bon de recourir à des modèles de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger et de se servir des connaissances ainsi acquises pour assurer une mise en œuvre efficace et durable du projet.

Parmi ces modèles, citons :

Basse-Autriche :

- **« Lokale Agenda 21 »**
(<https://www.gemeinde21.at>)
Instrument d'orientation, « Gemeinde21 » offre aux communes de Basse-Autriche des outils leur permettant d'écouter les citoyens, de leur déléguer certaines responsabilités et de diriger avec eux le développement communal
- **Développement urbain Krems 2020-2030**
(<https://www.krems2030.at>)
La participation citoyenne doit ici permettre de traiter les enjeux complexes du développement urbain afin de créer des cadres clairs d'orientation et d'action.

Bade-Wurtemberg :

- **Projet participatif de la « Mitmachstadt » – commune de Herrenberg**
(<https://www.herrenberg.de>)
De façon ponctuelle, les citoyens ont la possibilité de participer aux discussions, de s'impliquer et d'agir. Dans d'autres cas, l'occasion leur est donnée de s'informer du contexte et de l'état d'avancement des projets.

Tyrol du Sud :

- **Introduction d'un budget participatif – commune de Mals**
(<https://www.gemeinde.mals.bz.it/de/Buergerhaushalt>)
En octobre 2016, la commune de Mals a introduit un budget participatif pour permettre une participation citoyenne directe dans les finances communales. Ainsi, les citoyens se voient attribuer une responsabilité partagée en matière d'investissements et de dépenses.

Sarre :

- **Erlebe das Dorf : Agentur ländlicher Raum**
(<https://www.saarland.de/72181.htm>)
« L'Agentur ländlicher Raum » qui fonctionne très bien depuis dix ans, a pour mission de promouvoir la vie de village et l'engagement citoyen dans les zones rurales de la Sarre. Sous le slogan « Erlebe das Dorf », l'agence offre son soutien aux habitants et aux administrations en zone rurale.



VIVRE L'HISTOIRE

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Relations extérieures

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Vivre l'histoire »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le sous-projet « Renforcement de l'identité régionale » du projet d'avenir « Franchir les frontières » a donné dans le CDR I l'impulsion vers une confrontation systématique avec notre propre histoire. Les premières approches ont consisté en l'élaboration d'un concept d'étude et de présentation de l'histoire régionale sur le territoire de l'actuelle Communauté germanophone sous la forme d'un livre (*Grenzerfahrten*), la préservation cinématographique de témoignages ainsi que des projets, des manifestations et des publications sur l'histoire de l'Ostbelgien.

Ces approches ont été complétées dans le CDR II par le projet d'avenir « Vivre l'histoire ». Les objectifs étaient les suivants :

- Préservation des sources quelque peu négligées jusqu'alors (films, bandes sonores, transmission orale, archives privées)
- Numérisation des sources et accès à celles-ci
- Renforcement du travail historique dans les écoles, les clubs d'histoire et les initiatives sociales
- Intensification de la mémoire collective avec les régions voisines, d'autres régions frontalières et de minorités
- Renforcement de la vulgarisation de l'histoire par l'intermédiaire de nouveaux médias et formes d'accès innovantes

C'est dans ce but qu'en 2014 a été fondé le Centre pour l'histoire régionale de la Communauté germanophone, appelé aujourd'hui ZOG.

SITUATION ACTUELLE

Le ZOG travaille depuis fin 2014 au développement et à la poursuite de projets en cours parmi lesquels la série « *Grenzerfahrten. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens* ». En outre, le Centre propose différents supports de transmission pour les élèves, mais aussi pour l'ensemble de la population. Il s'agit notamment d'expositions, de conférences et de publications. Le Centre a développé son propre site Web (www.geschichte.be), rassemblé des informations de base sur l'histoire de l'Ostbelgien et mis sur pied un forum interactif. Le développement de ce site Web, la préservation et la publication des sources relatives à l'histoire régionale comptent parmi les missions permanentes du ZOG.

BASE DU PROJET

La confrontation avec l'histoire régionale produit des effets dans la région et au-delà. Afin de susciter une prise de conscience, elle invite à la réflexion sur le passé d'un groupe particulier et a ainsi une incidence identitaire non tendancieuse. La « mémoire collective », à savoir la « reconnaissance mutuelle des configurations de victimes et de coupables dans une histoire commune avec la violence »⁸, joue ici un rôle important. L'historiographie et la mémoire collective inter-régionale, transfrontalière et indépendante de la langue ont une incidence particulière au-delà des frontières.

⁸ Assmann (2013)

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Si les étapes portent sur des mesures permanentes reposant en partie sur d'autres étapes développées par le passé et qui devraient se poursuivre après 2024, elles concernent aussi des mesures propres au projet qui résultent de coopérations ou sont liées aux « 100 ans de l'Ostbelgien ».

PRÉSERVATION PERMANENTE

Le ZOG ne crée pas ses propres collections de sources historiques, mais œuvre, en étroite collaboration avec les archives de l'État à Eupen, à la préservation et à la valorisation des sources écrites et audiovisuelles. Ce travail doit se poursuivre. En outre, les témoignages doivent être archivés et rendus accessibles grâce à une sauvegarde cinématographique.

Étape	Début →	Fin →
Préservation et valorisation des sources (documents écrits et audiovisuels) en coopération avec les archives de l'État à Eupen	En continu	En continu
Sauvegarde cinématographique des témoignages	En continu	En continu

TRANSMISSION CIBLÉE

Le travail historique a pour objectif principal de présenter l'histoire de manière pédagogique à un public professionnel, mais aussi à la population au sens large. Le développement du site Web www.geschichte.be (encyclopédie, p. ex.), la rédaction du tome 6 de la série de publications « Grenzerfahrten » pour la période de 1973 à l'an 2000 environ, et la mise en œuvre de multiples activités pour les « 100 ans de l'Ostbelgien » constituent des priorités.

Étape	Début →	Fin →
Rédaction et publication du tome 6 de la série « Grenzerfahrten »	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2023
Développement du site Web www.geschichte.be	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Exposition en ligne de « 100 ans de l'Ostbelgien » en collaboration avec le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C2DH)	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Activités pour les « 100 ans de l'Ostbelgien »	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'histoire régionale (comme toute autre forme de travail historique) doit toujours être bien plus qu'un regard posé sur le passé. Il importe donc qu'elle stimule la capacité d'orientation au travers d'une transmission pédagogique. Celle-ci doit permettre à son public de se servir de ses propres connaissances de l'histoire pour réfléchir au présent et développer et concevoir sa propre vision de l'avenir. Ainsi, les leçons de l'histoire peuvent produire leurs effets et apporter une contribution à un développement social, économique et technique durable. Le lien entre histoire (régionale) et actualité traduit aussi le rapport entre les événements locaux et dans d'autres parties du monde et l'interdépendance qui en résulte.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre d'utilisateurs dans le réseau	• Nombre de visiteurs sur le site Web
Renforcement de la portée des manifestations	• Nombre de visiteurs lors des manifestations
Augmentation du nombre de sources préservées	• Nombre de collections préservées, mètres courants, nombre de films préservés, nombre de pages numérisées



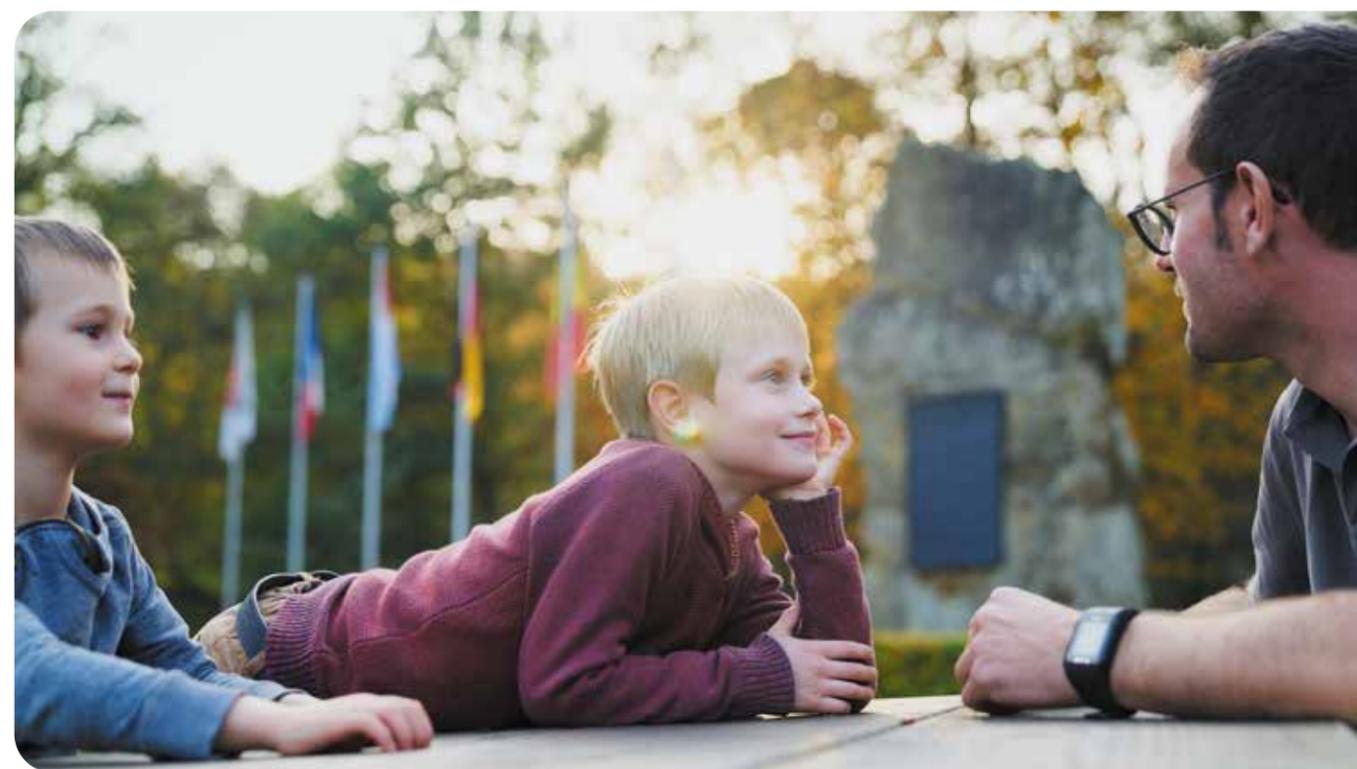
COOPÉRATIONS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

- Le projet mettra l'accent sur la coopération entre le ZOG et la Haute École autonome, notamment via le lien thématique entre formation politique et historique. Mais cette collaboration peut offrir aussi une valeur ajoutée pour les deux partenaires dans le cadre de la formation et formation continue des enseignants.
- Le ZOG entretient l'échange et la collaboration avec les clubs d'histoire et les musées en Communauté germanophone.
- L'un des piliers des travaux menés par le ZOG est la collaboration avec les archives de l'État à Eupen.

COOPÉRATIONS EN DEHORS DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

- Au travers du groupe de travail qui réunit des portails germanophones consacrés à l'histoire régionale et à la civilisation, un échange avec les acteurs de la recherche et de la transmission de l'histoire régionale d'autres régions contribuera au développement du portail du ZOG.
- Une exposition en ligne consacrée aux « 100 ans de l'Ostbelgien » sera préparée en étroite collaboration avec le C²DH.

Le ZOG recherche et cultive les échanges avec des acteurs de l'histoire régionale dans d'autres régions, il compare les approches méthodologiques et s'investit le cas échéant dans des coopérations.





LA RÉGION ÉCONOMIQUE

INNOVATION, COOPÉRATION ET RESPONSABILITÉ

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR

1. ALLIANCE POUR UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE OSTBELGIEN	72
2. APPRENDRE EN ENTREPRISE	78
3. PLACEMENT CONCERTÉ	84
4. MADE IN OSTBELGIEN	90
5. UNE ÉCONOMIE SOCIALE FORTE	98
6. COMMERCIALISER L'ESPACE ÉCONOMIQUE DE L'OSTBELGIEN	104

Les trois aspects que sont l'innovation, la coopération et la responsabilité résumés de manière concise les approches stratégiques du CDR pour la région économique :

« D'ici 2025, nous souhaitons profiler l'Ostbelgien en tant que région d'artisanat et de services, et comme région encourageant et soutenant activement la diversité de ses petites entreprises grâce à de puissants réseaux. Nous continuerons par ailleurs à consolider et à profiler l'Ostbelgien en tant que lieu exceptionnel de compétences créatives en termes d'entrepreneuriat, grâce à une coopération menée par nos soins et de manière proactive en direction à la fois des entreprises, mais aussi de la science, de la recherche et de la promotion de l'esprit d'innovation. »

FONDEMENTS

Dans la région économique, les projets mis en œuvre jusqu'à présent s'axaient sur les priorités suivantes :

- Développement des instruments de politique de l'emploi et des services correspondants
- Marketing régional (développement de la marque, promotion de la création régionale de valeur)
- Développement de l'économie sociale
- Développement du paysage énergétique (plan énergétique et climatique intégré, préparation du transfert partiel de compétences en matière d'énergie)

Si l'artisanat et les services sont des piliers économiques importants pour l'Ostbelgien, il ne faut pas oublier le rôle joué par l'industrie manufacturière et l'économie sociale. Ces secteurs sont caractéristiques de l'espace économique de l'Ostbelgien, ce qui explique leur intégration dans le développement et la commercialisation de la région.

Garantir la disponibilité de personnel qualifié est un enjeu central pour le CDR III. Ainsi, le manque de main-d'œuvre qualifiée ne constitue plus uniquement un risque pour l'avenir, il est devenu une réalité dans l'Ostbelgien. Des mesures adéquates doivent donc être élaborées pour des branches et des groupes cibles très variés.

La marque régionale « Ostbelgien », aujourd'hui introduite avec succès, représente une force pour la région de l'Ostbelgien et une chance tangible pour le marketing régional de demain. Elle offre la base nécessaire pour attirer la main-d'œuvre qualifiée belge et étrangère dans l'Ostbelgien, un lieu où il fait bon vivre et travailler, quel que soit le secteur. La convivialité pour les familles, plus palpable ici que dans d'autres régions, doit continuer d'être développée et communiquée comme un avantage propre à la région, précisément aussi pour convaincre les citoyens et la jeunesse de l'Ostbelgien des chances et des opportunités dont ils bénéficient chez eux.

Ce qui frappe dans la région, c'est la part importante de demandeurs d'emploi plus âgés, de chômeurs de longue durée et de demandeurs d'emploi peu qualifiés. De nouvelles possibilités d'action pour l'Ostbelgien comme région d'emploi découlent des transferts de compétences intervenus dans le secteur de l'emploi et entrés en vigueur le 1er janvier 2018 (réforme des groupes cibles et mesures de création d'emploi, réforme des primes à la formation professionnelle et exemption du travail pour participer à des formations professionnelles).

Il reste d'autres défis à relever, notamment la généralisation des connexions Internet rapides et des liaisons par les transports publics, ainsi que la diversification des offres de mobilité induite par le progrès technologique.

Dès le 1er janvier 2020, le transfert de compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone dans le domaine de l'aménagement du territoire et de certains domaines apparentés et secteurs particuliers de l'énergie offrira de nouvelles conditions-cadres pour l'Ostbelgien en tant qu'espace économique. Pour des raisons de cohérence, ces thèmes sont rattachés à la région de vie dans le CDR III. La numérisation est elle aussi traitée dans un projet d'avenir à part entière dans la région de vie.

OBJECTIFS DU TROISIÈME PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Les projets du CDR III pour la région économique contribuent à positionner l'Ostbelgien comme une région d'emploi et d'intense activité économique.

Le projet « Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien » entend mettre en place, en concertation avec tous les acteurs concernés, des mesures de recrutement de travailleurs et travailleurs qualifiés dans tous les domaines pertinents dans l'Ostbelgien.

Le projet « Apprendre en entreprise » vise à mettre en œuvre une politique de formation professionnelle cohérente et adaptée au marché du travail en Communauté germanophone. Il importe de faciliter l'accès à la formation et à la formation continue pour les personnes reprenant le travail et celles qui doivent/veulent se réorienter. Par analogie avec la réforme des groupes cibles, l'offre de formations pour les demandeurs d'emploi doit être adaptée aux besoins de la Communauté germanophone.

Le projet « Placement concerté » améliore l'offre de services pour les demandeurs d'emploi.

« Made in Ostbelgien » a lui aussi pour objectif d'améliorer davantage encore la création de valeur au niveau local et met l'accent sur la collaboration des producteurs d'aliments dans l'Ostbelgien et la commercialisation commune de leur production.

Le projet « Une économie sociale forte » doit permettre de créer une base juridique pour l'économie sociale en Communauté germanophone.

Dans le prolongement du CDR II, le projet « Commercialiser l'espace économique de l'Ostbelgien » promeut le marketing régional pour les entreprises de l'Ostbelgien et attire l'attention des jeunes entreprises sur le potentiel de la région.

ALLIANCE POUR UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE OSTBELGIEN

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Garantir la disponibilité de personnel qualifié est une mission d'avenir que la politique ne peut gérer seule. L'engagement des acteurs de l'économie, de la formation et de l'emploi est déterminant. Par conséquent, en 2018, le Gouvernement a mis en place l'« Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien ». Les partenaires de l'Alliance élaborent des actions communes pour garantir la disponibilité de personnel qualifié.

L'Alliance a pour partenaires l'ALE, l'IAWM, la WFG, le WSR, la Chambre de commerce et d'industrie et le Gouvernement de la Communauté germanophone. Le travail de projet proprement dit est toutefois ouvert à tous ceux qui peuvent et souhaitent apporter leur contribution.

SITUATION ACTUELLE

Bon nombre d'employeurs dans l'Ostbelgien cherchent désespérément des travailleurs qualifiés. C'est ce que confirme une étude menée en 2018. Quelque 89 % des employeurs interrogés déplorent les difficultés rencontrées dans la recherche de personnel adéquat. Environ 40 % d'entre eux indiquent même ne pas trouver de main-d'œuvre qualifiée adaptée. Sont particulièrement touchés par le manque de main-d'œuvre qualifiée les employeurs de l'Eifel, les très grandes et très petites entreprises, les entreprises de services et l'artisanat, la métallurgie et l'industrie du bois, la construction, le secteur des soins et de la formation.

BASE DU PROJET

Le cadre organisationnel pour le travail de l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée est déjà fixé. En février 2019, l'« Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien » s'est officiellement mise au travail. Un premier plan stratégique et d'action a été adopté.

Le présent projet traite de la mise en œuvre des mesures dans les domaines d'action prioritaires. La préparation au choix professionnel, l'intégration professionnelle des immigrés et l'adaptation des offres actuelles de formations et formations continues figurent parmi les priorités fixées jusqu'à présent. En outre, des actions ont été prévues dans le domaine du marketing régional, de l'intégration professionnelle des immigrés ou du discours ciblé à tenir aux élèves et étudiants.

Outre le travail de projet proprement dit, le présent projet vise à conforter cette toute récente Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée et à évaluer son travail.

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Emploi

Projets précédents

Le projet n'est pas lié directement à un projet antérieur. Toutefois, de nombreuses initiatives dans les CDR I et II ont traité directement ou indirectement de la disponibilité de personnel qualifié.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

L'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée a élaboré un premier plan d'action en février 2019. Ce plan d'action est au cœur du projet. Il doit être considéré comme un instrument de contrôle dynamique. Le comité stratégique des partenaires se prononce d'une seule voix sur les extensions et adaptations du plan et stimule sa mise en œuvre.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

Pour chaque domaine d'action prioritaire, au moins une mesure concrète sera élaborée par des groupes de projet temporaires et spécialisés. Un coordinateur sera désigné pour chaque groupe de projet. Ce coordinateur dispose dans son propre domaine d'activité de l'expérience et des compétences nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet.

Étape	Début →	Fin →
Mise en œuvre de l'action « Développement de l'offre dans le domaine de la qualification partielle »	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2022
Mise en œuvre de l'action « Blogueurs – nos employeurs dans l'Ostbelgien »	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Mise en œuvre de l'action « Expédition emploi – exploration du monde du travail local par les étudiants »	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021
Préparation d'actions dans les autres domaines d'action prioritaires	2 ^e semestre 2019	En continu



RENFORCEMENT DE L'ALLIANCE POUR UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Les partenaires de l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée s'engagent collectivement pour garantir la disponibilité de personnel qualifié dans l'Ostbelgien. Pour assurer un dialogue constructif et une collaboration dynamique entre partenaires, le travail de l'Alliance est soutenu par un service de coordination. Parmi les travaux indispensables, citons par exemple la préparation et le suivi des réunions ou la garantie des échanges d'information.

Étape	Début →	Fin →
Organisation de la réunion annuelle de la commission stratégique	2 ^e semestre 2019	En continu
Organisation de la réunion du groupe de direction (env. 2 par an)	2 ^e semestre 2019	En continu
Suivi des besoins en main-d'œuvre qualifiée et du potentiel dans l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	En continu
Recensement des mesures en cours visant à garantir la disponibilité de personnel qualifié	2 ^e semestre 2019	En continu
Garantie des échanges d'information entre partenaires de l'Alliance	2 ^e semestre 2019	En continu
Évaluation annuelle du travail de l'Alliance	2 ^e semestre 2019	En continu

Les partenaires de l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée s'engagent collectivement à satisfaire les besoins en main-d'œuvre qualifiée dans l'Ostbelgien et ainsi à assurer à chaque citoyen la qualité et les perspectives de vie dans la région. En outre, le projet contribue dans une large mesure à améliorer la participation des jeunes et la prise en compte de leurs préoccupations et leur accès aux institutions. L'objectif est d'intégrer précocement les jeunes dans la société, à la fois sur le plan social et professionnel, et de leur offrir ainsi des perspectives.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.2:** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
- 1.b:** Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3:** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5:** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Promotion de l'implication de tous les acteurs pour garantir la disponibilité de personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée • Nombre d'employeurs ayant participé à des actions de l'Alliance
Amélioration de la sensibilisation à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de citoyens qui ont été touchés par des actions
Endiguement de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employeurs qui, selon l'enquête menée auprès d'eux, ne trouvent pas de main-d'œuvre qualifiée

COLLABORATION

L'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée implique des partenaires dans les travaux du projet en fonction des besoins. Elle est disposée à coopérer avec les communes dans le cadre d'actions et à les impliquer dans le travail de projet.

Dans le travail de projet réalisé lors des actions menées par l'Alliance, les partenaires collaborent avec d'autres organisations pour exploiter leur savoir-faire et ainsi réaliser au mieux les actions.

BONNES PRATIQUES

L'Alliance s'inspire d'exemples donnés en matière de garantie de personnel qualifié en dehors de l'Ostbelgien et s'en sert comme base pour ses propres actions. Ainsi, le « Jobchallenge Allgäu »⁹ a servi de modèle à l'action de « blogging » lancée par l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée et visant à toucher les élèves et les étudiants.



⁹ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du Jobchallenge Allgäu (<https://standort.allgaeu.de/jobchallenge>).



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Emploi

Projets précédents

CDR I: Projet d'avenir « Pacte pour l'économie et l'emploi » (sous-projet « Développement des instruments de la politique de l'emploi »)

CDR II: Projet d'avenir « Augmenter les perspectives d'emploi et garantir la disponibilité du personnel qualifié »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le projet d'avenir « Pacte pour l'économie et l'emploi » du CDR I comportait déjà un sous-projet de formation et formation continue des demandeurs d'emploi. Ce sous-projet était intitulé « Poursuivre le développement des instruments de la politique de l'emploi ».

Le projet d'avenir du CDR II « Augmenter les perspectives d'emploi et garantir la disponibilité de personnel qualifié » avait entre autres objectifs la reprise des nouvelles compétences transférées lors de la sixième réforme de l'État. C'est ici que le projet du CDR III prendra le relais.

SITUATION ACTUELLE

En 2018, le nombre de chômeurs en Communauté germanophone s'élevait en moyenne à 2360. Quelque 44 % des demandeurs d'emploi étaient peu qualifiés (c.-à-d. des personnes qui au mieux disposaient du diplôme d'école primaire ou du degré moyen (deuxième degré) d'école secondaire)¹⁰. D'autre part, les employeurs recherchent désespérément du personnel bien formé.

BASE DU PROJET

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, de nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté germanophone dans le domaine de l'emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces nouvelles compétences sont progressivement reprises par les divers acteurs du marché du travail et adaptées aux spécificités de l'Ostbelgien.

Les compétences non encore reprises jusqu'à présent doivent désormais être mises en œuvre. Il s'agit notamment de l'allocation de stage, de l'allocation de formation et du complément de reprise du travail encore gérés actuellement par l'Office national de l'Emploi (Onem) et les organismes de paiement.

Dans le domaine de la formation, la Communauté germanophone est par ailleurs compétente depuis le 1^{er} janvier 2016 pour le bonus de démarrage et de stage et pour la réduction groupée pour tuteurs.

En août 2017, l'ALE a publié un état des lieux relatif à l'offre et à la demande sur le marché du travail en Communauté germanophone. Le document compare le profil des demandeurs d'emploi inscrits avec les offres d'emploi parues et constate un écart entre les deux. Plus loin, le document pose la question de savoir si l'offre de formations pour les demandeurs d'emploi est suffisante en Communauté germanophone. Outre la formation de nouvelle main-d'œuvre qualifiée, ce projet entend améliorer la transition entre formation et travail des demandeurs d'emploi.

¹⁰ Concernant le chômage en 2018, veuillez consulter https://www.adg.be/desktopdefault.aspx/tabid-5402/9348_read-50715/.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Qualification et formation continue sont essentielles à une intégration durable sur le marché du travail. Le taux de chômage a constamment diminué ces dernières années, alors que la part de chômeurs peu qualifiés n'a pas évolué. Le projet ambitionne notamment de rapprocher à nouveau ces personnes du marché du travail. Les personnes de retour sur le marché du travail, celles qui viennent d'autres milieux professionnels et souhaitent se réorienter doivent bénéficier d'un accès simplifié à la formation et à la formation continue et se voir offrir de nouvelles perspectives d'emploi grâce à des formations sur mesure.

REPRISE ET MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES COMPÉTENCES

Cette première partie du projet assure la reprise opérationnelle des compétences transférées lors de la sixième réforme de l'État, encore administrées par l'Office national pour l'Emploi durant une phase transitoire. Il s'agit ici de l'allocation de stage, de l'allocation de formation et du complément de reprise du travail. Avant la reprise opérationnelle, il faudra vérifier comment ces primes peuvent être spécifiquement adaptées aux besoins de l'Ostbelgien.

Lors d'une étape ultérieure, il s'agira de vérifier le degré d'adaptation nécessaire à la réduction groupe-cible pour tuteurs ainsi que les éventuelles synergies avec le bonus de démarrage et de stage.

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'un concept de reprise opérationnelle ou de réforme des primes	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021
Rédaction des textes légaux et préparation de la mise en œuvre technique des systèmes de primes	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Mise en œuvre des systèmes de primes	1 ^{er} semestre 2022	En continu
Examen des synergies entre la réduction groupe-cible pour tuteurs et le bonus de démarrage et de stage	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023
Rédaction des textes légaux et préparation de la mise en œuvre technique de la mesure	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
Mise en œuvre de la mesure (tuteurs et bonus de démarrage et de stage)	1 ^{er} semestre 2024	En continu



COMBLER L'ÉCART ENTRE OFFRE ET DEMANDE

En 2017, l'ALE a constaté un écart entre l'offre et la demande sur le marché du travail de l'Ostbelgien. Comment cet écart peut-il être comblé? Pour répondre à cette question, il est essentiel de mettre en place une collaboration étroite et solide entre les acteurs de la formation et de l'emploi dans l'Ostbelgien. Des prestataires fédéraux tels que les fonds de formation des commissions paritaires sont aussi des partenaires de choix.

Outre une collaboration étroite, l'accès aux formations et formations continues est lui aussi primordial. Pourquoi les gens renoncent-ils à suivre des formations? Quels sont les obstacles et les difficultés qu'ils rencontrent? Outre les obstacles structurels qui rendent difficile l'accès aux formations et formations continues, ils se posent parfois des questions telles que « qu'est-ce qui se cache derrière de métier? » ou « ce métier est-il vraiment fait pour moi? ». Les possibilités offertes par les stages d'orientation et en particulier les stages extrascolaires doivent être examinées et adaptées aux besoins de l'Ostbelgien.

Une fois la collaboration renforcée et les difficultés identifiées dans l'accès aux formations, formations continues et stages, de nouvelles offres pourront être créées et les offres existantes optimisées.

Étape	Début →	Fin →
Formation d'un groupe de pilotage concernant les étapes suivantes	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Création de synergies entre les différents acteurs	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Recensement et analyse des besoins en matière d'accès et d'offres	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Amélioration de l'accessibilité	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Élaboration et mise en œuvre de nouvelles offres de formation et formes de stages	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grâce à la promotion de la formation et de la formation continue et à la qualification des personnes ne disposant pas encore des compétences suffisantes pour le marché du travail, le projet doit contribuer au plein emploi et à l'intégration de tous les groupes de la société sur le marché du travail. La collaboration de tous les acteurs permettra notamment aux groupes cibles problématiques de bénéficier d'un accès plus facile à la formation et au travail.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.3: D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6: D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact

Augmentation de la part des demandeurs d'emploi peu qualifiés dans les formations, formations continues et stages

Unité de mesure

- Part des demandeurs d'emploi peu qualifiés dans les formations, formations continues et stages



COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

Des projets du CDR autres que le présent projet traitent également du thème de la qualification. C'est le cas notamment de « L'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien ». Parmi les actions de l'Alliance figure par exemple le développement de l'offre dans le domaine de la qualification partielle. Collaboration et concertation étroites permettent d'éviter les doublons au niveau des offres.

Mais il existe aussi des relations transversales avec le projet « Placement concerté ». Des instruments qui peuvent être utilisés par les divers services de placement favorisent le placement concerté.

Des relations transversales existent aussi avec différents projets de la région de formation.



PLACEMENT CONCERTÉ

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Emploi

Projets précédents

CDR II: Projet d'avenir « Augmenter les perspectives d'emploi et garantir la disponibilité de personnel qualifié » (sous-projet « Placement concerté »)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

L'accompagnement des demandeurs d'emploi est l'une des missions principales de l'ALE. En outre, les neuf CPAS et le DSL assurent l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi. Les interfaces entre ces autorités sont multiples et variées. Pour des raisons diverses, bon nombre de demandeurs d'emploi sont liés à plusieurs institutions.

En Ostbelgien, à quoi pourrait ressembler une gamme de services et de mesures pour les demandeurs d'emploi indépendante d'une autorité particulière? Comment simplifier le travail réalisé aux interfaces entre les autorités?

Dans le cadre du CDR II, un groupe pilote a identifié les questions les plus urgentes et proposé des pistes de solution. Le présent projet vise à sélectionner ensemble d'éventuelles solutions prometteuses, à les traiter sous forme de projets et à les mettre en œuvre.

SITUATION ACTUELLE

Dans leur travail quotidien, le DSL, les CPAS et l'ALE sont confrontés à des enjeux similaires. Les thèmes importants abordés sont par exemple la participation à des stages et programmes de formation adéquats, l'amélioration des chances sur le marché du travail au terme de la formation ou l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques ou handicapées physiques. Il reste à clarifier les questions juridiques relatives à l'utilisation d'offres indépendantes d'une autorité particulière, en cas de transfert de compétences ou de compétences parallèles. L'absence de méthodes communes pour l'évaluation des possibilités et des obstacles rencontrés par les demandeurs d'emploi (« screenings ») ne facilite pas la collaboration. L'échange de données de base concernant chaque demandeur d'emploi est lui aussi compliqué. Le demandeur d'emploi est-il déjà accompagné par une autre institution? Des demandes sont-elles en cours? Souvent, même les informations sur le curriculum vitae doivent être à nouveau recueillies.

Si dans la pratique, les agents de placement des autorités travaillent souvent main dans la main, il n'existe pas de dialogue structuré au niveau décisionnel. La gamme de services et de mesures d'intégration professionnelle ne fait pas l'objet de concertations. Par ailleurs, il faut impérativement impliquer les autres acteurs de l'intégration professionnelle, tels que Info-Intégration, les agences de placement privées, les fournisseurs de formations ou les entreprises sociales. Ce n'est qu'ensemble que l'on pourra développer des réponses efficaces aux questions les plus urgentes.

BASE DU PROJET

Le nouveau projet se fonde sur les deux rapports de conclusions concernant le projet de CDR II « Placement et accompagnement concertés ». Stratégiquement, l'ancien et le nouveau projet entendent améliorer l'intégration professionnelle dans l'Ostbelgien.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet se subdivise en deux sous-projets. Le premier vise à établir un dialogue structuré entre les différentes autorités. Un accord sur les objectifs, l'étendue et l'organisation du travail commun permettra de poser les jalons du projet « Placement concerté » dans son intégralité. Pour assurer une évolution positive, il faudra évaluer objectivement la méthode de travail commune à intervalles réguliers, et l'adapter au besoin.

Les étapes du second sous-projet ont pour objectif d'améliorer concrètement la gamme de services et de mesures pour les demandeurs d'emploi. L'ALE, le DSL et les CPAS décideront ensemble quels « chantiers » sont prioritaires et peuvent être gérés avec le concours de chacun. Les éventuelles solutions correspondantes pourraient être menées à maturité au sein de groupes de projet mixtes avant d'être transmises aux décideurs. Les professionnels actifs auprès de différents prestataires pourraient être impliqués dans la préparation.

ÉTABLISSEMENT D'UN DIALOGUE STRUCTURÉ

Étape	Début →	Fin →
Concertation des acteurs	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Accord sur la forme et l'étendue de la collaboration	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Mise en œuvre : sessions de travail régulières	2 ^e semestre 2020	En continu
Évaluation du travail commun	1 ^{er} semestre 2022	En continu

AMÉLIORER ENSEMBLE L'OFFRE DE SERVICES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Étape	Début →	Fin →
Fixation commune des priorités concernant les domaines d'action	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Préparation des plans de mise en œuvre concernant les domaines d'action choisis dans des groupes de projet mixtes	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Concertation finale sur les propositions	2 ^e semestre 2020	En continu
Implémentation	1 ^{er} semestre 2021	En continu

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet traite de l'accès de tous les groupes de la société au marché du travail et contribue ainsi à l'objectif de plein emploi et de travail pour tous fixé par l'ONU. L'accès simplifié aux formations pour les groupes cibles éloignés du marché du travail est l'un des domaines d'action centraux du projet. Cet objectif est traité dans l'ODD 4, sous-objectif 3.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.3: D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale



Indicateur d'impact	Unité de mesure
Promotion du dialogue structuré entre acteurs de l'intégration professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs disposant d'un mandat pour participer à des projets trilatéraux • Nombre de points à discuter déjà traités
Amélioration de l'offre de services pour les demandeurs d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communs d'amélioration de la gamme de services et mesures
Participation au marché du travail des personnes en âge de travailler	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage • Taux d'emploi • Taux d'activité

COLLABORATION

La collaboration avec l'échelon local est assurée dans ce projet par l'implication des services socioprofessionnels des CPAS. Le projet a pour objectif de recruter des partenaires dans l'ensemble des neuf communes.

Des relations transversales pertinentes pourraient apparaître d'une part avec les projets qui traitent de la formation professionnelle et d'autre part avec ceux qui portent sur les questions sociales. Pour pouvoir tirer profit de ces relations, il est nécessaire d'assurer l'échange avec les acteurs concernés. Soulignons en particulier les relations transversales avec trois autres projets du CDR pour la région économique : « Apprendre en entreprise », « Une économie sociale forte » et « Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien ».

BONNES PRATIQUES

Comment améliorer l'échange d'informations personnelles entre les autorités ? La Région wallonne a lancé le projet « Dossier unique » en 2018. Le projet entend permettre aux collaborateurs de diverses autorités d'accéder aux données personnelles requises, toujours dans le respect de la protection des données.





MADE IN OSTBELGIEN

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Développement régional

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Made in Ostbelgien »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Parallèlement à l'introduction du label « Made in Ostbelgien » au milieu de l'année 2013, une plateforme de travail a été créée afin d'encourager la collaboration entre les producteurs de denrées alimentaires. Ensemble, ceux-ci travaillent au développement de nouvelles chaînes régionales de création de valeur et de produits de qualité innovants.

SITUATION ACTUELLE

Depuis le début du projet, 24 producteurs et 7 partenaires se sont ralliés au label « Made in Ostbelgien » (statut : mai 2019). Initialement, le label devait être élargi à d'autres secteurs. Au moment d'introduire la marque régionale le 15 mars 2017 et le symbole régional « Une entreprise d'Ostbelgien », il a été décidé que « Made in Ostbelgien » devait être réservé exclusivement au secteur agroalimentaire. « Made in Ostbelgien » est le label de qualité pour les aliments régionaux de l'Ostbelgien.

En 2018, davantage d'entreprises actives dans l'horeca ont demandé à devenir partenaires du label « Made in Ostbelgien ». Dès lors, il importe dans le CDR III de travailler à un concept d'implication des entreprises de l'horeca.

La promotion accrue de la coopération entre producteurs membres et partenaires est une autre priorité du CDR III. Le comité consultatif « Made in Ostbelgien » définit des actions dans ce sens.

BASE DU PROJET

« Made in Ostbelgien » sert à identifier les produits régionaux accessibles aux consommateurs via des circuits courts. Depuis le début, l'objectif du label était de promouvoir un développement durable de la région : les circuits économiques régionaux assurent de l'emploi dans l'agriculture ainsi que dans les petites et moyennes entreprises ; ils contribuent à la conservation du paysage culturel, préservent la nature et instaurent la confiance. C'est à tout cela que le label souhaite sensibiliser producteurs et consommateurs. Dans les plans d'action qui constituent le fondement de l'utilisation de la marque, les producteurs expliquent en détail comment ils contribueront au développement durable de la région.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet de CDR III « Made in Ostbelgien » a pour ambitions premières de promouvoir la coopération entre les différents producteurs et d'introduire de nouvelles chaînes de création de valeur dans la région.

PRODUCTEURS

Il faut viser une coopération et une interconnexion renforcées entre les producteurs, mais aussi une collaboration plus étroite avec les partenaires.

Étape	Début →	Fin →
Promotion de la collaboration entre producteurs	2 ^e semestre 2019	En continu
Recrutement d'autres producteurs régionaux	2 ^e semestre 2019	En continu

PARTENAIRES

Pour continuer à promouvoir la notoriété du label et de ceux qui le soutiennent, le label pourra compter, dans le CDR III, sur l'extension des partenaires éventuels au secteur de l'horeca. Comme ce dernier est le porte-parole de la gastronomie régionale, on examinera comment impliquer ses représentants en tant que partenaires.

Étape	Début →	Fin →
Recrutement de nouveaux partenaires	2 ^e semestre 2019	En continu
Élaboration d'un concept d'extension des partenaires au secteur de l'horeca	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Collaboration renforcée avec les partenaires	2 ^e semestre 2019	En continu

COMMUNICATION

Enfin, le consommateur doit être sensibilisé aux produits régionaux, car ceux-ci créent de l'emploi, protègent le patrimoine culturel et naturel de la région et promeuvent le développement durable.

Étape	Début →	Fin →
Sensibilisation des consommateurs	2 ^e semestre 2019	En continu
Adaptation de la stratégie de communication à la marque régionale	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Adaptation de la stratégie de communication à la numérisation (utiliser d'autres canaux de médias sociaux, renouveler/actualiser le site Web)	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024





DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Made in Ostbelgien » soutient les producteurs régionaux et promeut une économie durable. Les consommateurs sont sensibilisés à la création de valeur et à la production régionales. La production locale encourage le développement durable via des circuits courts. Les producteurs du label veillent à produire de manière équitable.

Le soutien des producteurs régionaux permet de protéger les traditions régionales et l'artisanat, qui font partie intégrante du patrimoine culturel de l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.3:** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4:** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.3:** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.4:** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.9:** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.4:** Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.a:** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale



Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.2:** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3:** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.5:** D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs
Augmentation du nombre de partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires
Augmentation du nombre de consommateurs « sensibilisés »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'abonnés à la page Facebook (+ éventuellement à d'autres sites de médias sociaux) • Nombre de personnes qui achètent des produits régionaux en faisant leurs courses (enquête d'opinion publique) • Nombre de visiteurs sur le site Web www.madeinostbelgien.be
Amélioration de la disponibilité des produits régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vente en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg indiqués sur le site Web
Augmentation du nombre de nouveaux produits	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits

COLLABORATION

« Made in Ostbelgien » promeut la collaboration entre les producteurs et entre producteurs et partenaires. Une plateforme de travail a été mise en place parallèlement à la création du label. Le comité consultatif « Made in Ostbelgien » auquel appartiennent les producteurs se réunit au moins une fois par an. La mission du comité consultatif est de renforcer la coopération.

Depuis la création du label, la TAO et la WFG interviennent à titre de conseillers auprès du comité. Ainsi, la TAO aide à établir des liens avec les prestataires touristiques. La WFG organise régulièrement des visites d'entreprise auprès des affiliés et encourage le réseautage.

Le label est ouvert aux nouveaux producteurs et partenaires.

BONNES PRATIQUES

En préparation au CDR III, les chefs de projet se sont intéressés à des marques régionales éprouvées, telles que la « Regionalmarke Eifel »¹¹, la « Genussregion Steiermark »¹² ou encore la marque Allgäu¹³, avec lesquelles ils ont eu des échanges. Ces marques font face aux mêmes défis que « Made in Ostbelgien », de sorte que l'échange d'expériences avec elles est extrêmement précieux.

¹¹ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de « Regionalmarke Eifel » (<https://www.regionalmarke-eifel.de/>).

¹² Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de « Genussregion Steiermark » (<https://www.genuss-region.at/genussregionen/steiermark/index.html>).

¹³ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de « Marke Allgäu » (<https://extranet.allgaeu.de/marke>).



UNE ÉCONOMIE SOCIALE FORTE

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Emploi

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Diversité souhaitée » (sous-projet « Garantir les voies d'insertion socioprofessionnelle, développer et améliorer les possibilités d'emploi dans l'économie plurielle »)

CDR II : Projet d'avenir « Entreprise sociale »

ATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Dans les CDR I et II, la Communauté germanophone s'était déjà engagée pour la garantie et le développement de l'économie sociale.

Le recensement et l'analyse des besoins dans le domaine de l'économie sociale en Communauté germanophone réalisés par l'Université catholique de Louvain constituaient une avancée importante du CDR I. L'étude comprenait une analyse SWOT ainsi que des recommandations d'action pour le Gouvernement.

Se fondant sur ces recommandations, le projet du CDR II « Entreprise sociale » s'est centré sur l'optimisation de la publicité vers l'extérieur et sur une meilleure visibilité des entreprises sociales.

SITUATION ACTUELLE

Du point de vue juridique, la Communauté germanophone a obtenu ses premières attributions partielles au moment du transfert de compétences en matière d'emploi reçues de la Région wallonne en 2000. Celles-ci ont été complétées dans le cadre de la sixième réforme de l'État le 1er janvier 2016.

Jusqu'à présent, la Communauté germanophone a testé des concepts dans le domaine de l'économie sociale avec le soutien du FSE. Le parcours d'intégration socioprofessionnel qui existe depuis 2007 comprend notamment des mesures préparatoires et d'intégration interdépendantes.

À part les textes réglementaires concernant diverses reconnaissances dans ce domaine, transférées à la Communauté germanophone au cours de la réforme de l'État, il n'existe pas de cadre juridique propre.

En outre, les textes réglementaires sont obsolètes et non adaptés aux spécificités locales, de sorte que des conditions-cadres innovantes et sur mesure sont ici nécessaires.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet a pour objectifs d'élaborer un cadre juridique pour l'économie sociale dans l'Ostbelgien et de reconnaître des initiatives socioéconomiques en application de la nouvelle réglementation. Pour y parvenir, il s'agira d'abord d'élaborer un décret et de le faire adopter par le Parlement. La conception du décret et de l'arrêté d'exécution y relatif interviendra en étroite collaboration avec les entreprises sociales et des partenaires tels que les services pour l'emploi et le WSR. Si le calendrier est respecté, il sera possible ensuite d'accorder les premières reconnaissances en application de la réglementation.

CONCEPTION, RÉDACTION ET ADOPTION DU DÉCRET ET DE L'ARRÊTÉ

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'un concept et concertation	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021
Lectures au Gouvernement et adoption du décret par le Parlement	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2023
Rédaction et adoption de l'arrêté d'exécution par le Gouvernement	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023

VISITES ET CONSULTATIONS DE BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER

Étape	Début →	Fin →
Consultations	1 ^{er} semestre 2020	En continu

RECONNAISSANCES

Étape	Début →	Fin →
Reconnaissances en application de la nouvelle réglementation	1 ^{er} semestre 2024	En continu



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La promotion de l'économie sociale contribue à plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies. D'une part, elle intègre les éventuels critères de qualité correspondants dans le cadre juridique à élaborer. D'autre part, les entreprises sociales tiennent déjà compte d'aspects propres au développement durable dans leurs objectifs et activités. Citons à titre d'exemples la mise en œuvre et la sensibilisation à l'action régionale et la création d'emplois, notamment pour les personnes défavorisées sur le marché du travail classique.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

1.b: Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale



Établir des modes de consommation et de production durables

12.8: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact

Amélioration de la situation juridique des institutions socioéconomiques

Unité de mesure

- Nombre d'institutions reconnues conformément à la nouvelle réglementation

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

COLLABORATION

Les communes et en particulier les CPAS sont impliqués et consultés dans le processus d'élaboration d'une réglementation dans le domaine de l'économie sociale. Pour la réinsertion socioprofessionnelle de leur clientèle éloignée du marché du travail, ils comptent sur des partenariats avec des initiatives socioéconomiques.

BONNES PRATIQUES

Il est intéressant d'analyser ou de procéder à des consultations sur les adaptations et réformes de textes juridiques effectuées dans ce domaine par les autres régions de Belgique après la sixième réforme de l'État.



COMMERCIALISER L'ESPACE ÉCONOMIQUE DE L'OSTBELGIEN



Promoteur du projet

Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique

Projets précédents

CDR I: Projet d'avenir « Économie en accord avec la nature »
(sous-projet « Produits régionaux »)

CDR II: Projet transversal « Marketing régional Ostbelgien »,
thématique de la région économique

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le marketing régional était inscrit dans le CDR II en tant que projet transversal. Dans la région économique, il s'agissait de promouvoir et de commercialiser l'espace économique de l'Ostbelgien. Trois groupes cibles ont été définis dans cette optique : les entreprises de l'Ostbelgien, les entreprises étrangères et la main-d'œuvre qualifiée. Diverses mesures de soutien et actions ont été offertes à ces groupes cibles, avec l'objectif commun de renforcer l'Ostbelgien et ses entreprises sur le plan économique et de les faire connaître au-delà des frontières linguistiques et nationales.

SITUATION ACTUELLE ET BASE DU PROJET

La mondialisation croissante, l'ouverture des frontières et la mobilité des entreprises et de la main-d'œuvre qualifiée qui en découle expliquent l'accélération grandissante de la concurrence entre régions. L'Ostbelgien dispose d'un espace économique fort occupé par des entreprises innovantes et performantes. En outre, la région offre une belle qualité de vie à ceux qui y travaillent et y habitent. Cette spécificité régionale rend l'Ostbelgien particulièrement attrayante par rapport à d'autres régions.

L'objectif de la commercialisation de l'Ostbelgien comme espace économique est d'assurer sa compétitivité à long terme et d'influencer les entreprises dans leur choix d'implantation. Mais le projet n'a pas pour seule vocation d'attirer de nouvelles entreprises désireuses de s'installer dans la région. Il entend aussi garantir la consolidation, le maintien et le développement des entreprises déjà implantées. Il est particulièrement important de soutenir le secteur manufacturier qui joue un rôle de premier plan dans la région.



OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet ambitionne de commercialiser la qualité de l'Ostbelgien à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Les atouts naturels, culturels et régionaux doivent être rappelés aux entrepreneurs potentiels ainsi qu'aux entreprises et investisseurs intéressés par une implantation sur de nouveaux sites. Le projet cible deux groupes : les entreprises déjà implantées dans la région et les entreprises et investisseurs externes.

MARKETING RÉGIONAL POUR LES ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS LOCAUX

Action 1 : soutenir et renforcer les entreprises, les réseaux et les coopérations

- Développement de la communication concernant les services de la WFG
- Organisation de réunions de réseau
- Organisation de manifestations sur les thèmes économiques et sociaux actuels
- Simplification, pour les entreprises de l'Ostbelgien, de la prise de contact et de l'accès aux institutions scientifiques pour promouvoir le transfert de technologies
- Renforcement et accompagnement de secteurs importants dans l'Ostbelgien
- Soutien aux entreprises de l'Ostbelgien dans la commercialisation transrégionale

Étape	Début →	Fin →
Organisation de réunions de réseau	2 ^e semestre 2019	En continu
Organisation de manifestations thématiques	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Promotion du transfert de technologies	2 ^e semestre 2019	En continu
Soutien à des secteurs importants	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Examen et, le cas échéant, mise en œuvre du concept de bourse aux artisans ou événement similaire	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

Action 2: stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise

- Élaboration, mise en œuvre et commercialisation d'une offre de soutien pour les entreprises dans les domaines de la numérisation et de l'industrie 4.0
- Examen, élaboration et, le cas échéant, mise en œuvre d'un prix récompensant l'innovation et les entrepreneurs de l'Ostbelgien
- Promotion des créations d'entreprises innovantes et de la culture des start-up

Étape	Début →	Fin →
Élaboration, mise en œuvre et commercialisation d'une offre de soutien pour les entreprises (numérisation/industrie 4.0)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Examen, élaboration et, le cas échéant, mise en œuvre d'un prix récompensant l'innovation et les entrepreneurs	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Promotion des créations d'entreprises innovantes et de la culture des start-up	1 ^{er} semestre 2020	En continu

MARKETING RÉGIONAL POUR DES ENTREPRISES ET INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Action 3 : définition des marchés cibles et de la stratégie de recrutement

- Analyse et détermination des marchés, régions et secteurs cibles présentant un potentiel élevé d'intérêt et de création de valeur pour l'Ostbelgien (réalisation par un prestataire externe)
- Recherche, élaboration et mise en œuvre de mesures concrètes (plan d'action, stratégie à long terme) de publicité pour l'Ostbelgien en tant que région d'investissement

Étape	Début →	Fin →
Analyse et détermination des marchés, régions et secteurs cibles (prestataire externe)	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Recherche, élaboration et mise en œuvre de mesures concrètes concernant la promotion de la région	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

Action 4 : collaboration renforcée avec des partenaires et mise en place d'un point de contact

- Développement de la communication et coopération avec des écoles supérieures et universités voisines, berceaux de nombreuses start-up et jeunes entreprises
- Mise en place de nouveaux partenariats et coopérations entre la WFG et des organisations de régions voisines
- Poursuite de la collaboration avec l'AWEX et la SPI
- Examen et, le cas échéant, mise en place d'un point de contact (commercialisation de la région et conseils d'implantation) pour les entreprises, les investisseurs et autres groupes cibles intéressés par l'Ostbelgien en tant qu'espace économique

Étape	Début →	Fin →
Développement de la communication/coopération avec des écoles supérieures et universités	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Mise en place de nouveaux partenariats avec des organisations correspondantes des régions voisines	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Poursuite de la collaboration avec la SPI et l'AWEX	2 ^e semestre 2019	En continu
Examen et, le cas échéant, mise en place d'un point de contact (commercialisation de la région et conseils d'implantation)	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à soutenir, renforcer et faire connaître la compétitivité et la capacité d'innovation de l'Ostbelgien et de ses entreprises. Ainsi, le projet revêt une importance capitale pour la productivité, la croissance économique et l'avenir de l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3: Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Renforcement des contacts et réseaux B2B (eu)régionaux ¹⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres de réseau et de participants • Nombre de manifestations thématiques et de participants • Nombre de bourses (aux artisans) ou événements similaires et nombre d'exposants
Renforcement de la notoriété des entreprises de l'Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres de réseau et de participants • Nombre de bourses aux artisans ou événements similaires et nombre d'exposants • Nombre de prix décernés, d'entreprises sélectionnées et de lauréats

¹⁴ B2B signifie « Business-to-Business » et fait référence aux rapports commerciaux entre deux ou plusieurs entreprises.

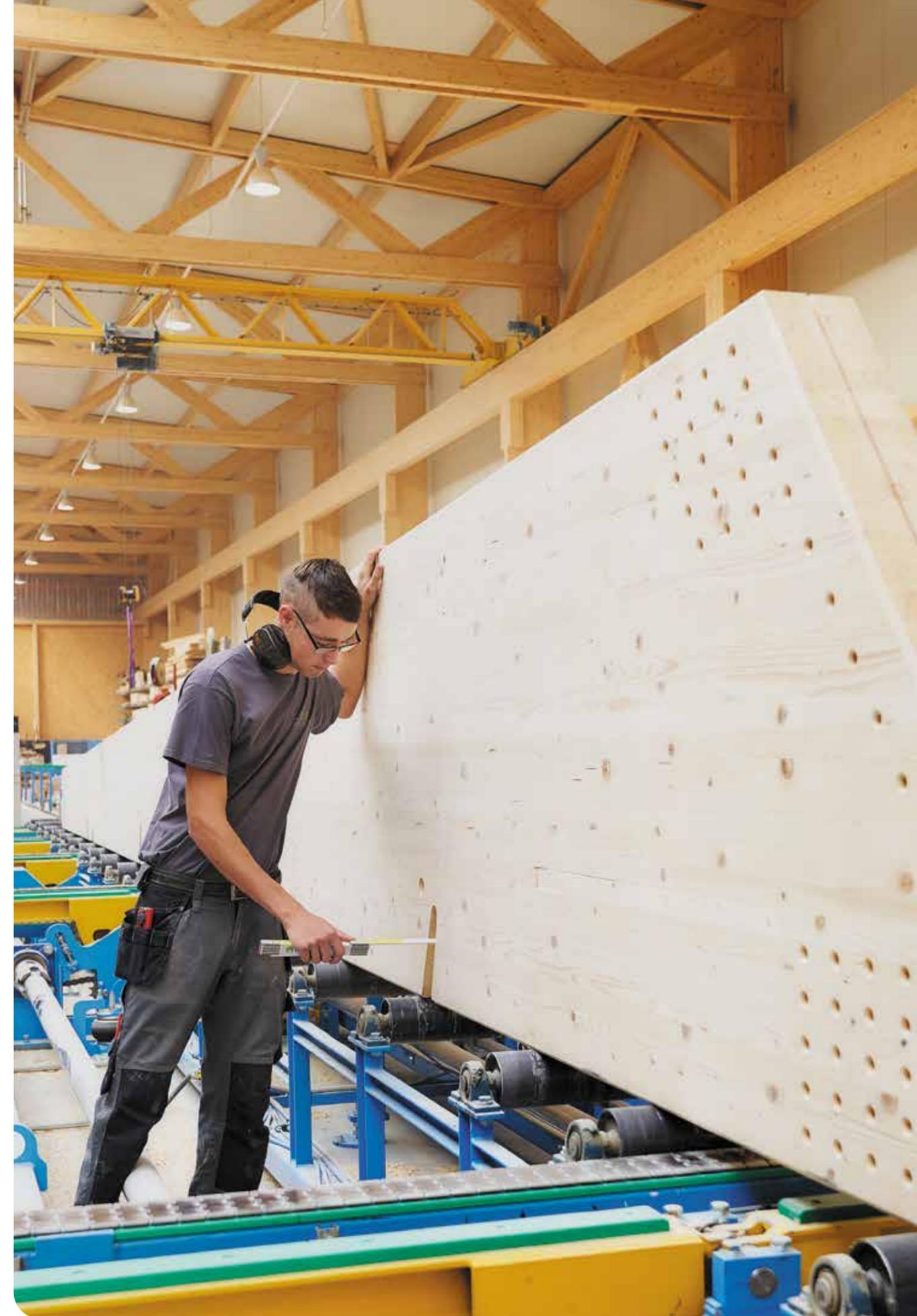
Renforcement de la collaboration entre entreprises de l'Ostbelgien et institutions scientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets concrets de transfert technologique
Augmentation du nombre d'entreprises sensibilisées et accompagnées vers la numérisation/l'industrie 4.0	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures (conseils / consultations, sensibilisations, événements) • Nombre d'entreprises atteintes
Augmentation du nombre de créations d'entreprises et d'entreprises innovantes dans l'Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prix décernés, d'entreprises sélectionnées et de lauréats • Nombre d'entrepreneurs/créateurs d'entreprise conseillés • Nombre d'implantations concrètes/ nombre de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs qui ont ensuite créé leur entreprise ou se sont implantés dans l'Ostbelgien
Augmentation des mesures de commercialisation de l'Ostbelgien auprès des entreprises et investisseurs externes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures en faveur de la commercialisation de la région • Nombre de nouveaux contacts auprès des entreprises et investisseurs • Nombre d'implantations concrètes/ nombre de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs qui ont ensuite créé leur entreprise ou se sont implantés en Ostbelgien
Augmentation des coopérations entre la WFG et des écoles supérieures, universités et institutions importantes pour l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux contacts et coopérations

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

Pour certaines étapes, en particulier en lien avec la commercialisation de la région, une collaboration est envisageable avec les communes de l'Ostbelgien. Il s'agit surtout ici des mesures prévues dans les actions 3 et 4.

Il se peut que dans le cadre du projet, des relations transversales soient établies avec le projet « Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien ». De nouveaux projets (Interreg, LEADER et autres) non encore définis actuellement pourraient eux aussi contribuer à réaliser les objectifs du projet.

On ambitionne également une collaboration active avec les partenaires économiques concernés de l'Ostbelgien et d'ailleurs, le cas échéant. La commercialisation de la région est une mission commune de tous les porteurs de la WFG et d'autres partenaires. Des exemples supplémentaires pourraient également provenir des régions frontalières voisines (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Sarre, Rhénanie-Palatinat) ou de l'Allgäu.





LA RÉGION DE FORMATION

NOTRE CAPITAL D'AVENIR

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR

1. VISION GLOBALE : FAÇONNER L'ÉDUCATION DE DEMAIN	116
2. INTÉGRATION ET DIVERSITÉ	122
3. PROMOUVOIR LA FORMATION LINGUISTIQUE ET LE MULTILINGUISME	130
4. AMÉLIORER LES OFFRES DE FORMATION	136
5. AVENIR DE LA PÉDAGOGIE DE SOUTIEN DANS LES ÉCOLES ORDINAIRES	146
6. LES ENSEIGNANTS DE DEMAIN	150
7. CONCEVOIR DES LIEUX D'APPRENTISSAGE MODERNES	156
8. SE PRÉPARER À LA VRAIE VIE	162

« D'ici 2025, nous souhaitons faire de l'égalité des chances en matière de formation, de la qualité de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la diversité des offres de formation non formelle un atout patent et reconnu de la Communauté germanophone. Avec le français comme première langue étrangère ainsi que l'anglais et le néerlandais en tant qu'offres classiques complémentaires, nous exploiterons et développerons les offres d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que notre multilinguisme pour consolider notre position exclusive de région frontalière. »

Il s'agit là des phrases clés du modèle toujours en vigueur pour notre région de formation. Il ressort très clairement du modèle que la formation est un investissement pour l'avenir d'Ostbelgien et représente le capital d'avenir le plus important pour le développement futur de la Communauté germanophone.

FONDEMENTS

Dans le cadre de la région de formation, les projets réalisés jusqu'à présent poursuivaient les objectifs suivants :

- Amélioration de l'accès à la formation pour tous, indépendamment de l'origine sociale ou géographique
- Développement de la qualité et de l'efficacité de l'éducation/des écoles
- Qualification/optimisation de la formation professionnelle
- Encouragement individuel des élèves

À la lumière de l'analyse SWOT réalisée en 2009 pour l'éducation, on déplore aujourd'hui l'absence de plus en plus marquée d'une vision globale en tant que base et orientation pour l'optimisation de l'éducation dans l'Ostbelgien.

Dans ce domaine aussi, le manque de main-d'œuvre qualifiée est problématique. La pénurie d'enseignants est croissante à tous les niveaux scolaires. La généralisation de l'Internet rapide continue elle aussi de faire défaut. Le « fossé numérique » se creuse en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

L'autonomie quasi totale de l'Ostbelgien dans l'éducation permet d'y développer les qualifications nécessaires pour contrer cette tendance. Parmi les conditions-cadres améliorées de la région de formation, citons le décret visant la scolarisation des élèves primo-arrivants du 26 juin 2017, qui crée les conditions juridiques pour l'intégration dans les écoles ordinaires.

OBJECTIFS DU TROISIÈME PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le développement d'une vision globale pour l'éducation en Communauté germanophone constitue la priorité principale et la base de tous les autres projets pour la région de formation. Cette mission est celle du projet « Vision globale : façonner l'éducation de demain ».

Le CDR III a comme autre priorité de promouvoir l'intégration des personnes issues de l'immigration grâce à la formation. Le projet « Intégration et diversité » doit promouvoir une formation équitable en permettant aux personnes issues de l'immigration de prendre part à la société et d'accéder à l'école, quel que soit leur âge, via l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et la formation aux adultes. Il importe aussi de renforcer les compétences des enseignants en matière de diversité.

Le projet « Promouvoir la formation linguistique et le multilinguisme » entend améliorer les connaissances en langues étrangères des élèves en français, allemand, néerlandais et anglais, et continuer de renforcer la formation linguistique continue, surtout pour l'allemand comme langue d'enseignement.

En outre, le projet d'avenir « Améliorer les offres de formation » doit permettre d'encourager des compétences transversales telles que la capacité à résoudre les problèmes, la compétence médiatique et la compétence démocratique, et d'améliorer davantage les offres de formation dans les disciplines MINT+A (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique et artisanat).

Le projet « Avenir de la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires » consiste à élaborer un concept global dans le domaine de la pédagogie de soutien pour les écoles ordinaires et à l'implémenter dans tous ces établissements.

Le projet « Les enseignants de demain » a été mis sur pied pour réformer la formation des futurs instituteurs primaires, et ainsi préparer encore mieux les pédagogues de demain à leur profession.

Dans le cadre du projet « Concevoir des lieux d'apprentissage modernes », il est question de créer des infrastructures scolaires modernes à La Calamine et à Saint-Vith.

Le projet « Se préparer à la vraie vie » traite de la préparation au choix professionnel dans le cadre de la formation scolaire et des classes moyennes. Les élèves sont au cœur de ce projet : il vise à aider ceux-ci à découvrir et développer leurs centres d'intérêt et leurs talents au cours de leur scolarité et de leur formation.

VISION GLOBALE : FAÇONNER L'ÉDUCATION DE DEMAIN



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Formation et Organisation de l'enseignement

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Soutenir les enseignants » (sous-projet « Un bon personnel pour de bonnes écoles »)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'avenir « Soutenir les enseignants » traité dans le CDR II, et en particulier dans le contexte de la modernisation prévue du statut de l'enseignement, les acteurs ont rapidement été confrontés lors de diverses tables rondes à des thèmes plus généraux qui dépassaient de loin le cadre technique du statut. De ces discussions est né le souhait d'une vision globale pour l'éducation dans l'Ostbelgien.

BASE DU PROJET ET SITUATION ACTUELLE

La vision globale a pour objectif d'améliorer les offres de formations et l'efficacité du système éducatif, et de garantir durablement une formation équitable en s'adaptant aux défis et aux chances culturels, économiques et technologiques du 21^e siècle.

L'élaboration d'une vision globale pour l'éducation dans l'Ostbelgien comporte trois phrases qui s'étendront sur plusieurs années. La première a été lancée au printemps 2019. Un état des lieux complet et actuel du système éducatif dans l'Ostbelgien doit être effectué sous la forme d'un processus participatif et objectif,¹⁵ et servir d'assise solide à l'élaboration d'une vision globale en phase 2. Une fois ce modèle disponible, une troisième phase permettra d'examiner quelles étapes sont nécessaires et dans quel ordre pour mettre en œuvre la vision. Dans ce contexte, on veillera notamment à optimiser les transitions dans le système éducatif et vers le monde du travail en visant une formation plus équitable et qualitativement meilleure.

Il serait vain d'attendre qu'un calendrier soit disponible pour le projet Vision globale. Dès lors, les autres projets ancrés dans la région de formation reprennent déjà certains des champs d'action qui compteront plus que probablement parmi les priorités identifiées lors du diagnostic : la promotion de la formation linguistique, du multilinguisme, de la formation politique, de la formation médiatique, de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Ces projets ainsi que toutes les mesures prises parallèlement au CDR dans le domaine de la formation sont donc inéluctablement liés de près à la vision globale.

¹⁵ Vous trouverez de plus amples informations sur l'état des lieux du système éducatif dans l'Ostbelgien à l'adresse www.ostbelgienbildung.be/gesamtvision.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

L'élaboration de la vision globale intervient en plusieurs phases. Elles se fondent sur un diagnostic de l'état actuel du système éducatif en Communauté germanophone. C'est sur cette base que la vision pour l'éducation sera formulée et soutenue. Une troisième phase sert à l'élaboration d'un plan pour la mise en œuvre des objectifs de la vision.

Dans le cadre de l'élaboration des sous-projets et étapes suivants, il se peut que le planning du projet soit adapté si des sous-projets et étapes ou des délais sont modifiés ou ajoutés.

ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CONCERNANT L'ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME ÉDUCATIF

À quels défis le système éducatif en Communauté germanophone est-il confronté, et avec lui la société? À quelles exigences un système éducatif moderne en Communauté germanophone doit-il répondre?

Étape	Début →	Fin →
Analyse de documents et entretiens avec des acteurs clés	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Enquête en ligne et discussions avec les parties prenantes	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Séances d'information et de discussion concernant l'ébauche d'un rapport de résultat	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Présentation du rapport de résultat	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020

ÉLABORATION D'UNE VISION CONSENSUELLE POUR L'ÉDUCATION

La vision doit être formulée et décrite sur la base des résultats du diagnostic : comment l'éducation sera-t-elle organisée dans 10 à 15 ans pour répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic?

Étape	Début →	Fin →
Détermination de la méthode de travail	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Élaboration de la vision pour le système éducatif en accord avec les acteurs concernés	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Présentation de la vision pour l'éducation	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2021



ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Les différentes étapes nécessaires à la réalisation progressive de la vision sont définies dans un plan de mise en œuvre selon leur priorité et leur ordre d'exécution : quelles sont les étapes à accomplir et dans quel ordre et quel est le délai imparti pour leur réalisation? Qui doit participer activement à la réalisation de ces étapes et sous quelle forme les acteurs seront-ils impliqués? Quels sont les obstacles prévisibles lors de la mise en œuvre des différentes étapes et comment faudra-t-il les gérer?

Étape	Début →	Fin →
Détermination de la méthode de travail	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Élaboration du plan de mise en œuvre et détermination des valeurs de référence pour mesurer l'efficacité	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Présentation du plan de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2022

Lors de l'exécution du plan de mise en œuvre, il s'agira d'examiner quel type de conseils et d'accompagnement sera requis pour implémenter les mesures prévues : le calendrier est-il respecté? Quelles sont les étapes de processus et de développement à prendre en compte? Quelles sont les conditions de réussite pour chaque étape? Comment le succès ou l'efficacité d'une mesure particulière peut-il être mesuré en ce qui concerne la réalisation de la vision globale?

Au terme du processus de mise en œuvre, il s'agira de vérifier comment il s'est déroulé et quelles conclusions il faut en tirer et prendre en compte pour les projets futurs. Quelles sont les autres étapes nécessaires le cas échéant? Quelle a été l'efficacité de la mise en œuvre de la vision globale selon les indicateurs de réussite appliqués aux diverses mesures?

La vision globale pour l'éducation dans l'Ostbelgien a pour objectif de fournir durablement des offres de formations qualitativement meilleures et plus équitables dans l'Ostbelgien, compte tenu des défis actuels et futurs. Des tendances lourdes de notre époque tels que la numérisation, la migration et l'inclusion nécessitent des changements au niveau du système tout entier. Cet objectif correspond totalement au quatrième objectif de développement durable des Nations unies, et notamment aux sous-objectifs 1 et 5 et 4a.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.5:** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.a:** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Il n'est pas possible de définir d'indicateurs d'impact pour le présent projet d'avenir, car il concerne l'élaboration d'une stratégie (travail de fond). Dès que la stratégie aura été élaborée et que débutera la phase de mise en œuvre, des indicateurs d'impact pourront être définis et suivis. Le travail de fond visant à préparer ces futurs indicateurs d'impact est prévu lors de la deuxième étape du sous-projet 3.

COLLABORATION

En tant qu'autorités responsables et autonomes de l'enseignement, les neuf communes de la Communauté germanophone seront des acteurs et des interlocuteurs importants pour l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure de la vision globale. Dès la phase de diagnostic, les autorités responsables de l'enseignement officiel subventionné (EOS) interviennent comme des acteurs clés. Ces responsables tout comme leurs agents et institutions actifs dans l'éducation ont un rôle de premier ordre à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la vision globale. L'implication de l'EOS, qui est le principal organisateur de l'enseignement fondamental en Communauté germanophone, sera considérable, notamment en ce qui concerne l'examen des thématiques, questions et perspectives de l'enseignement fondamental.

BONNES PRATIQUES

Il peut s'avérer utile, voire novateur pour l'élaboration de la vision globale de l'éducation dans l'Ostbelgien, de s'intéresser à ce que font nos voisins. Les expériences tirées d'initiatives et de plans stratégiques similaires pourraient accélérer le processus de mise en œuvre.





INTÉGRATION ET DIVERSITÉ

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Formation et Organisation de l'enseignement

Projets précédents

- CDR II :
- Projet d'avenir « Améliorer le multilinguisme »
 - Projet d'avenir « Reconnaître les compétences »
 - Projet d'avenir « Valoriser la formation technico-professionnelle »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le changement démographique, l'allongement de la vie active et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée expliquent à quel point il est important de promouvoir encore plus l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, l'accès à la formation et à l'emploi est difficile pour les personnes issues de l'immigration. Il faut donc trouver de nouveaux moyens pour faciliter l'intégration à l'école, à la formation, au marché du travail et à la formation continue de ces groupes cibles.

SITUATION ACTUELLE ET BASE DU PROJET

Pour les personnes issues de l'immigration, l'apprentissage de la langue est une condition essentielle à l'intégration et à une participation basée sur l'égalité des chances. Bon nombre d'acteurs divers travaillent à cet objectif dans l'Ostbelgien par la mise en œuvre d'offres et de projets. Le présent projet les réunira au sein d'un vaste forum visant à identifier les enjeux et les lacunes au niveau des offres et de les traiter de façon coordonnée dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'intégration au marché du travail.

Dans l'enseignement, le décret visant la scolarisation des élèves primo-arrivants dans les écoles de l'Ostbelgien a été adopté en 2017. Lors de la mise en œuvre en milieu scolaire, il importe de garantir l'intégration de ces élèves dans les écoles ordinaires et de leur donner la possibilité de poursuivre avec succès leur formation future. Outre la formation linguistique différenciée et continue, il est nécessaire d'organiser activement la transition des classes de primo-arrivants vers l'enseignement ordinaire. Les enseignants verront leurs compétences interculturelles renforcées pour établir une structure d'accueil.

Les élèves primo-arrivants ont également besoin de soutien pour trouver leur voie professionnelle. La formation professionnelle et technique a donc un rôle essentiel à jouer. Mais bon nombre de jeunes ne disposent pas des compétences linguistiques, techniques, scolaires, mais aussi socio-émotionnelles, ce qui complique leur accès à la formation en alternance. En concertation étroite avec l'IAWM, il s'agira de développer des offres pour faciliter les transitions entre l'école et la formation en alternance ou l'apprentissage industriel. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée requiert de nouvelles approches pour trouver et fidéliser le personnel. Il importe donc de prendre en compte les personnes issues de l'immigration et de jeter des ponts, par la formation continue, vers le marché du travail. Il faut dès lors joindre au parcours d'intégration une offre complémentaire cohérente, à la fois linguistique et professionnelle, appelée « parcours d'intégration + » qui encouragera l'intégration par le travail et la formation continue.



OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet a pour objectif un accès équitable à la formation. En Ostbelgien, il convient de faciliter la participation à la société aux personnes issues de l'immigration en leur proposant des offres de formation sur mesure. Cette participation sera facilitée et l'intégration au marché local du travail améliorée si l'on parvient à accompagner les élèves primo-arrivants vers une qualification scolaire ou professionnelle, si l'on permet aux adultes d'améliorer leurs qualifications linguistiques et/ou professionnelles au terme du parcours d'intégration et de profiter d'une offre d'orientation professionnelle et d'un accompagnement professionnel. L'apprentissage tout au long de la vie est encouragé et la formation équitable renforcée.

Il appartient à tous les acteurs concernés de clarifier au sein d'un forum les principaux enjeux et lacunes au niveau des actions dans le domaine de l'intégration et de la formation. Les sous-projets suivants peuvent être précisés au travers des résultats du forum.

MESURE GÉNÉRALE

Étape	Début →	Fin →
Organisation d'un forum sur le thème « Migration et formation » visant l'interconnexion et l'échange d'expériences entre acteurs - définition des enjeux	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021

PRÊT POUR L'ÉCOLE

Le décret visant la scolarisation des élèves primo-arrivants est entré en vigueur le 26 juin 2017. La mise en œuvre du décret dans les écoles et l'intégration de ces élèves dans l'enseignement ordinaire doivent être facilitées par des mesures d'accompagnement.

Cet objectif n'est réalisable que si les classes de primo-arrivants offrent un enseignement de qualité et que les pédagogues de l'enseignement ordinaire sont eux aussi sensibilisés davantage à la diversité culturelle, et ainsi capables de travailler avec des élèves demandeurs d'asile ou issus de l'immigration. La tolérance et une gestion constructive de la diversité culturelle des enseignants seront renforcées grâce à des formations ciblées. Mais les compétences personnelles et sociales des élèves doivent elles aussi être encouragées.

Étape	Début →	Fin →
Offre d'une autre formation complémentaire « Allemand deuxième langue (ADL) » / « Français deuxième langue (FDL) » pour les enseignants des classes de primo-arrivants	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Ouverture de divers modules de la formation complémentaire pour les enseignants qui accueillent des élèves primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Intégration d'un cours « Allemand deuxième langue » dans la formation initiale des enseignants ¹⁶	2 ^e semestre 2023	En continu
Élaboration de concepts visant la promotion linguistique différenciée et continue dans les écoles	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Promotion de l'interculturalité grâce à de bonnes capacités de communication chez toutes les parties prenantes	2 ^e semestre 2020	En continu
Extension du cours actuel « Pédagogie interculturelle » dans la formation initiale des enseignants	2 ^e semestre 2023	En continu
Promotion des compétences personnelles et sociales des élèves, axée sur la diversité dans la population	2 ^e semestre 2020	En continu

¹⁶ Actuellement, les étudiants bénéficient déjà d'une première introduction à l'ADL au cours de leurs études.

PRÊT POUR L'APPRENTISSAGE

Des connaissances linguistiques limitées rendent souvent difficile la transition entre le parcours d'intégration ou les classes d'ÉPA¹⁷ et une offre de formations et formations continues. Des offres telles que la formation élémentaire en alternance, l'apprentissage industriel et des classes moyennes ou la formation scolaire continue exigent de bonnes connaissances de l'allemand. Pour améliorer l'accompagnement et l'orientation professionnelle offerts aux ÉPA, il est nécessaire de développer et tester de nouvelles offres fondées sur les expériences de la formation élémentaire en alternance.

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'un concept d'intégration par la formation professionnelle	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Élaboration d'un projet pilote dans le cadre d'une proposition de projet du FSE pour la mise en œuvre de la/des mesure(s)	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Mise en œuvre du projet pilote du FSE	2 ^e semestre 2022	2 ^e semestre 2025

RÊT POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Souvent, les personnes issues de l'immigration qui ont suivi le parcours d'intégration et ont ainsi atteint le niveau linguistique A2 ne disposent pas de connaissances linguistiques suffisantes pour intégrer le marché du travail. En raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, une qualification systématique plus poussée des adultes issus de l'immigration est plus que jamais nécessaire. Outre l'identification de nouveaux besoins en formation chez les adultes, le parcours d'intégration + a principalement pour objectif de développer des formats de formation continue linguistique et/ou professionnelle modernes (adaptés à la situation de vie des individus), de soutenir les opportunités d'emploi exigeant de faibles qualifications et de combler les lacunes au niveau des offres, en étroite collaboration avec les prestataires de formations. Le développement de l'accompagnement linguistique et/ou une promotion linguistique orientée métier doit pouvoir intervenir lors de la formation en entreprise ou dans le cadre de l'activité professionnelle. En outre, il importe d'élaborer une offre de soutien aux employeurs visant à les accompagner dans l'intégration de leur personnel sur son lieu de formation et de travail et de leur offrir au besoin une médiation interculturelle.

Étape	Début →	Fin →
Mise en place d'un groupe de travail pour analyser l'offre de cours pour les personnes issues de l'immigration et les offres de soutien aux employeurs	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Recommandations du groupe de travail concernant les besoins en formations continues	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Mandat donné aux responsables de la formation continue de développer une offre adéquate qui serve de passerelle entre parcours d'intégration et marché du travail	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024
Organisation de cours et de mesures d'accompagnement	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2024

¹⁷ ÉPA est l'acronyme de « élève primo-arrivant »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a pour objectif de proposer aux migrants, qui généralement accèdent difficilement aux offres de formation, des formations de qualité et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, comme condition à une intégration réussie. Ainsi, le projet contribue à réaliser l'ODD 4 dans l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.3:** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4:** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5:** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Indicateur d'impact	Unité de mesure
75 % des enfants accueillis comme élèves primo-arrivants dans l'Ostbelgien avant l'âge de 15 ans obtiennent un diplôme correspondant à leur âge.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves primo-arrivants qui obtiennent leur diplôme d'école fondamentale ou secondaire
Perméabilité accrue entre école et formation professionnelle pour les élèves issus de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves issus de l'immigration qui débutent une formation en alternance
Amélioration des offres de formations continues pour les personnes issues de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes issues de l'immigration qui améliorent leur allemand du niveau A2 au niveau B1 grâce aux nouvelles offres de formations continues • Nombre de nouvelles offres de formations continues
Amélioration de l'intégration sur le marché du travail pour les personnes issues de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes issues de l'immigration qui trouvent une place sur le marché du travail grâce aux offres de formations et formations continues
Soutien aux employeurs dans l'intégration des personnes issues de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures de soutien, de contacts et de formations continues mis en place

Il existe des relations transversales avec l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée, notamment dans le domaine du groupe de travail Qualification partielle.

Le projet « Concevoir des trajectoires d'avenir » constitue tout comme les conseils en formation continue et le bilan de compétences un point de départ important pour le groupe cible du projet. Le bilan de compétences permet lui aussi d'identifier les besoins en offres complémentaires de formations continues.

Le projet pilote « BIDA »¹⁸ du ZAWM d'Eupen offre une base intéressante au développement de la formation élémentaire en alternance.

Une collaboration en réseau avec le conseil d'intégration, Info-Intégration, les établissements de formation pour adultes, l'ALE, le WSR, l'économie sociale, le secteur non marchand et tous les autres organismes responsables de la formation continue de la Communauté germanophone, en particulier l'IAWM, le ZAWM et les CPAS, est indispensable au succès du projet.



¹⁸ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du ZAWM d'Eupen (<https://www.zawm.be/projekte/bida-berufliche-integration-durch-begleitung-in-der-dualen-ausbildung/>).



PROMOUVOIR LA FORMATION LINGUISTIQUE ET LE MULTILINGUISME

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Pédagogie

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Améliorer le multilinguisme »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

L'analyse SWOT réalisée dans le cadre de l'élaboration du CDR a mis en lumière des aspects positifs et négatifs concernant la langue d'enseignement et la langue étrangère. Certains élèves ne maîtrisent pas suffisamment la langue d'enseignement (p. ex., tous les élèves n'ont pas un bagage de vocabulaire adéquat) et ne disposent pas de connaissances suffisantes du français. Mais l'analyse salue l'apprentissage précoce de la deuxième langue et la promotion systématique du multilinguisme. Les CDR I et II avaient déjà permis l'introduction de mesures variées comme la création de normes de formation homogènes axées sur les compétences en français comme première langue étrangère et comme langue d'enseignement, ainsi qu'en anglais comme langue étrangère. Des offres de soutien aux professeurs de langues avaient notamment été mises sur pied.

SITUATION ACTUELLE

Le projet du CDR II « Améliorer le multilinguisme » avait pour principal objectif de promouvoir les langues étrangères, en particulier le français comme première langue étrangère. Ce travail doit se poursuivre. Priorité sera également donnée à la promotion de la langue d'enseignement.

BASE DU PROJET

De solides compétences dans la langue d'enseignement sont essentielles à l'apprentissage des langues étrangères. Par conséquent, le nouveau projet prévoit une série de mesures visant à promouvoir davantage l'allemand et le français comme langues d'enseignement dans toutes les matières et à tous les niveaux, de l'école maternelle à la fin du secondaire. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la langue de formation, décisive pour la suite du parcours d'apprentissage des élèves.

L'idée du projet repose sur des observations de l'inspection scolaire et d'évaluateurs externes, de même que sur les conclusions de différents états des lieux concernant les langues dans les écoles de l'Ostbelgien. Ceux-ci démontrent que les élèves des écoles de l'Ostbelgien, issus ou non de l'immigration, ont besoin d'être davantage stimulés dans la langue d'enseignement afin de terminer avec succès leur formation et de bénéficier d'une plus grande égalité des chances.

Sur le plan international, une série d'études mettent en lumière la différence entre langue quotidienne et langue de formation, et prouvent que la promotion de la langue de formation est indispensable à une formation ultérieure réussie. En Ostbelgien aussi, les groupes d'élèves sont de plus en plus hétérogènes au niveau linguistique.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

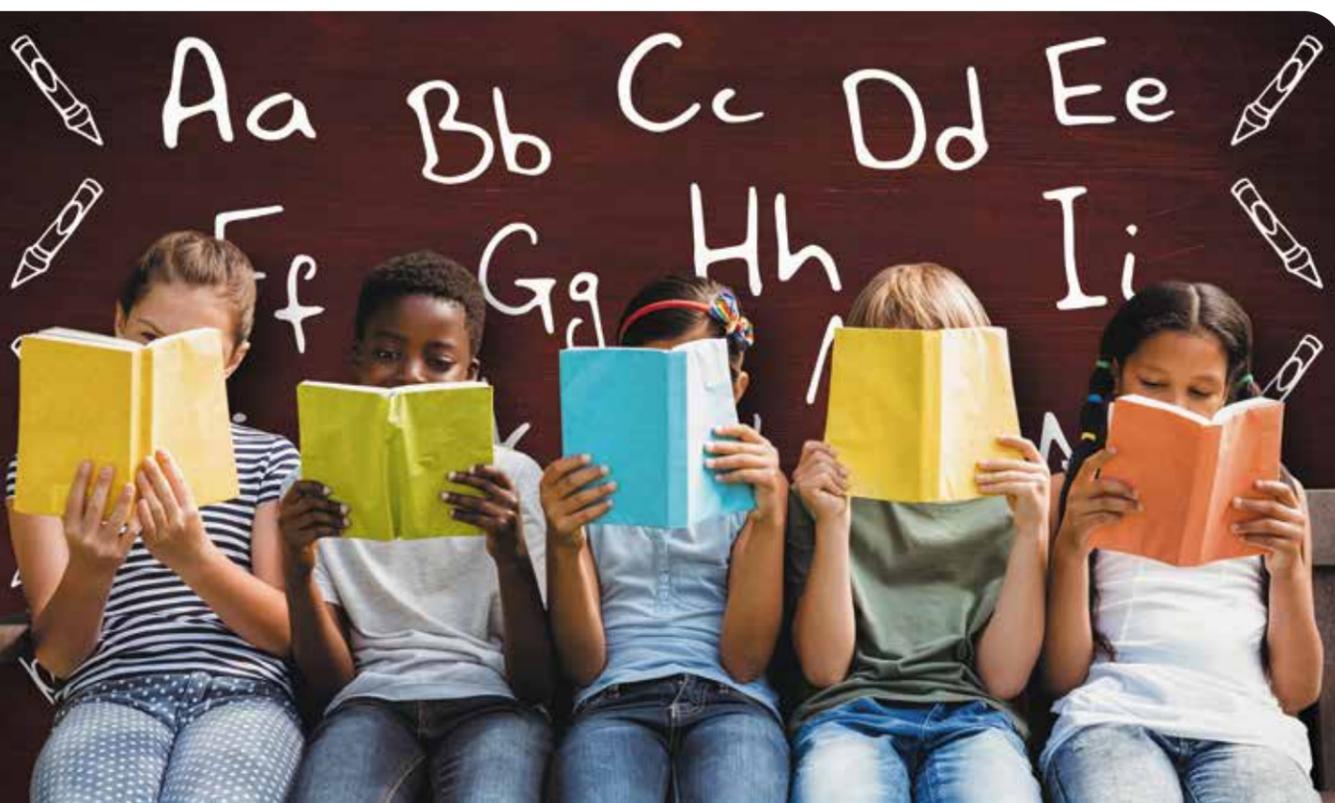
Le présent projet s'articule autour de la promotion ciblée de la langue d'enseignement et de celle des langues étrangères/deuxièmes langues chez les élèves. La langue et en particulier la langue de formation sont indispensables à l'acquisition d'autres compétences. Il faut sensibiliser les enseignants à cette réalité, les former en ce sens, et améliorer en permanence la qualité de l'enseignement.

FORMATION LINGUISTIQUE CONTINUE

À l'école, les langues et la formation linguistique revêtent une importance particulière.

La formation linguistique influence considérablement le succès de la formation et celui du parcours scolaire des enfants et des jeunes. Ainsi, elle doit constituer une mission fondamentale pour tous les enseignants et être considérée comme partie intégrante de toutes les matières.

Étape	Début →	Fin →
Élaboration et mise en œuvre d'offres de formations continues des enseignants visant à promouvoir la formation linguistique continue pour tous les enseignants, de l'école maternelle à la fin du secondaire	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Élaboration de concepts visant la promotion linguistique continue dans les écoles	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Intégration, dans la formation initiale des enseignants à l'AHS, d'un module de formation linguistique continue	2 ^e semestre 2022	En continu



PROMOTION DU FRANÇAIS, DE L'ALLEMAND, DE L'ANGLAIS ET DU NÉERLANDAIS COMME LANGUES ÉTRANGÈRES

La promotion des différentes langues étrangères demeure l'une des priorités dans les écoles de l'Ostbelgien. La qualité de l'enseignement des langues doit être garantie et améliorée en permanence.

Étape	Début →	Fin →
États des lieux complets et annuels des compétences en français langue étrangère par l'intermédiaire du DELF (diplôme d'études en langue française) - tests et exploitation des résultats pour développer l'enseignement	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Certifications linguistiques pour l'allemand en tant que première langue étrangère via les tests Goethe dans les sections francophones d'écoles fondamentales	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Certifications linguistiques pour l'anglais et le néerlandais et exploitation des conclusions de ces états des lieux complets pour développer l'enseignement	1 ^{er} semestre 2021	En continu

PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT D'UNE MATIÈRE PAR INTÉGRATION DU FRANÇAIS COMME PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE DANS LES ÉCOLES FONDAMENTALES ET SECONDAIRES

L'enseignement d'une matière par intégration de la première langue étrangère est l'un des outils adaptés à la promotion de la première langue étrangère, à condition que les écoles développent un concept pédagogique pour la mise en œuvre de ces activités et cours et l'appliquent de façon ciblée. Si le cadre juridique existe, il n'est exploité que partiellement par les écoles.

Étape	Début →	Fin →
Développement qualitatif des écoles maternelles et primaires bilingues	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Renforcement qualitatif et quantitatif des activités en français à l'école maternelle	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Offres renforcées d'enseignement d'une matière par intégration de la première langue étrangère dans les écoles primaires	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Élaboration et mise en œuvre de concepts de promotion de l'enseignement d'une matière par intégration à la première langue étrangère dans les écoles secondaires	1 ^{er} semestre 2020	En continu

La formation linguistique continue et l'amélioration des connaissances du français, de l'allemand, de l'anglais et du néerlandais comme langues étrangères, ainsi que de l'enseignement d'une matière par intégration du français comme première langue étrangère sont essentiels à la réussite de la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie - pour tous les élèves, quelle que soit leur origine.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

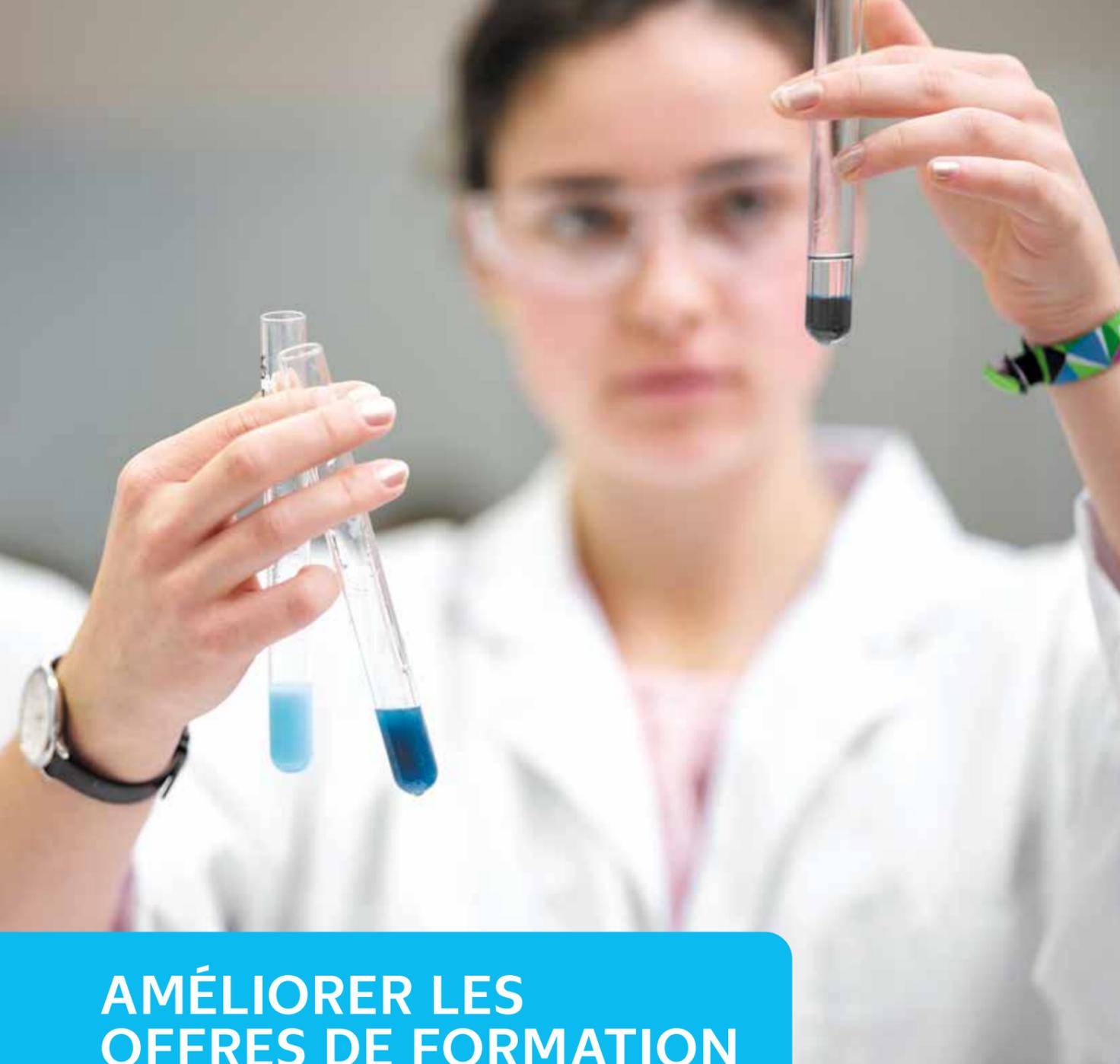
*un
oder
une
baguette?!*



Indicateur d'impact	Unité de mesure
Amélioration de la formation et formation continue d'enseignant pour favoriser la formation linguistique continue	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres élaborées • Nombre de recours aux offres
Amélioration des connaissances du français	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le référentiel, niveau souhaité du CECR¹⁹ (Cadre européen commun de référence pour les langues) • Tests DELF²⁰
Amélioration des connaissances de l'allemand dans les sections francophones des écoles fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications linguistiques
Amélioration des connaissances de l'anglais	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications linguistiques
Amélioration des connaissances du néerlandais	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications linguistiques
Amélioration de la qualité de l'enseignement bilingue	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des tests
Amélioration des compétences des élèves en lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'étude PISA dans le domaine de la lecture

¹⁹ Le CECR est l'acronyme de « Cadre européen commun de référence pour les langues ».

²⁰ DELF est l'acronyme de « diplôme d'études en langue française ».



AMÉLIORER LES OFFRES DE FORMATION

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Pédagogie

Projets précédents

- CDR II :
- Projet d'avenir « Renforcer l'école »
 - Projet d'avenir « Renforcer la compétence des médias »
 - Projet d'avenir « Valoriser la formation technico-professionnelle »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

La promotion des matières MINT+A, la formation politique et la compétence médiatique sont indispensables à la participation dans la société et au développement futur de l'Ostbelgien en tant que région de formation. Les trois thématiques s'inscrivent tant dans la formation scolaire qu'extrascolaire. Chaque domaine pose des défis de taille pour l'école et le grand public.

La complexité inhérente à chacun des trois domaines thématiques nécessite des mesures et des étapes individuelles. Toutefois, des efforts conjoints permettront de pérenniser, structurer et améliorer les offres existantes, et de promouvoir des compétences transversales telles que la compétence démocratique, la compétence médiatique ou la capacité à résoudre les problèmes.

Le projet du CDR II « Valoriser la formation technico-professionnelle » a sensibilisé les chefs d'établissement, les enseignants et les élèves à la promotion des matières MINT+A. Beaucoup ont commencé à relever le défi. Des objectifs intermédiaires ont été atteints. Néanmoins, il faut redoubler d'efforts pour consolider les résultats déjà obtenus.

La société du 21^e siècle fait face à des défis majeurs : des conflits internes et mondiaux, l'inégalité sociale, le changement social et culturel, le changement sociotechnique et la numérisation, la mondialisation, le changement climatique et la migration comptent parmi les phénomènes de notre époque. Pour faire face à ces problématiques, nous avons besoin que de jeunes adultes participent à la construction politique de leur avenir. Dans ce contexte, la formation politique, la pédagogie démocratique et la formation au développement durable ne peuvent pas être confiées à une seule branche ou à un seul sous-domaine de la société, car il s'agit de thèmes transversaux. La complexité des enjeux de société nécessite un enseignement interdisciplinaire et transdisciplinaire.

La transmission de la compétence médiatique dépasse de loin la simple compétence médiatique et requiert des connaissances de base sur les créateurs et la création de supports médiatiques. Les nouvelles technologies et tendances continuent d'évoluer à un rythme fulgurant pour tous les groupes cibles et dans toutes les situations de vie. Ces enjeux doivent être pris en compte dans toutes les mesures visant la transmission de la compétence médiatique, et ne pourront être maîtrisés que grâce à la collaboration étroite entre différents acteurs.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

PROMOTION DES MATIÈRES MINT+A

Selon les études Pisa, les élèves de l'Ostbelgien obtiennent d'assez bons résultats par rapport à la moyenne de l'OCDE, bien qu'en mathématiques et en sciences naturelles, seul un faible pourcentage d'entre eux atteint les niveaux de compétence élevés de 5 et 6. En outre, depuis 2003, la moyenne ne cesse de baisser de manière significative dans les deux matières. Dans le même temps, la motivation intrinsèque des élèves en sciences naturelles et en mathématiques est relativement faible. En Communauté germanophone, la motivation instrumentale des apprenants est elle aussi bien en-deçà de la moyenne de l'OCDE pour les deux matières.

Les objectifs consistent d'une part à éveiller les enfants dès le plus jeune âge au mode de pensée de la technique et des sciences naturelles, à exploiter leur curiosité naturelle dans ces domaines et à sensibiliser davantage les élèves à une formation future dans les matières MINT+A. D'autre part, il serait bon que la transmission des compétences en sciences naturelles, technique et artisanat s'impose comme une évidence dans les écoles de l'Ostbelgien.

Promotion de la formation technico-professionnelle et de la compréhension des nouvelles technologies dans les écoles fondamentales et secondaires générales, et optimisation du milieu des sciences naturelles, de la technique et de l'artisanal

Étape	Début →	Fin →
-------	---------	-------

Généraliser l'ancrage de l'enseignement technique dans les écoles fondamentales et dans l'enseignement secondaire inférieur

Révision du référentiel Technique pour l'école fondamentale et l'enseignement secondaire inférieur et adoption au Parlement	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2021
Mise en œuvre du référentiel Technique	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022

Structures pour la mise en œuvre du référentiel Technique

Identification des équipements et particularités d'infrastructure dans les écoles fondamentales et secondaires de l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Élaboration d'un concept d'optimisation	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Projet pilote : équipement d'une école fondamentale et d'une école secondaire avec du matériel spécifique à l'enseignement technique	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Évaluation du projet pilote et extension éventuelle à d'autres écoles	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
Mise en œuvre du concept d'optimisation	2 ^e semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024

Promotion de l'excellence dans le domaine des sciences naturelles

Étape	Début →	Fin →
-------	---------	-------

Créer des offres pour les excellents élèves en mathématiques et en sciences naturelles

Identification, en Belgique et à l'étranger, des offres pour les excellents élèves en mathématiques et sciences naturelles	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Introduction d'offres pour les excellents élèves de l'Ostbelgien	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Sensibilisation des professeurs de mathématiques et de sciences naturelles et des chefs d'établissement des écoles secondaires	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

Sensibilisation à la problématique des excellents élèves

Offres renforcées et informations pour les enseignants : supports, formations de perfectionnement, lieux de formation extrascolaires	2 ^e semestre 2019	En continu
Informations pour les élèves : activités extrascolaires, ateliers, académies de vacances, orientation professionnelle	2 ^e semestre 2019	En continu

Approfondissement ciblé de la formation initiale des instituteurs maternels et primaires dans le domaine technique et des sciences naturelles, et extension de l'offre de formations continues pour les enseignants du fondamental et du secondaire dans les matières MINT+A

Étape	Début →	Fin →
-------	---------	-------

Ancrage de l'approfondissement de la formation initiale et continue pour les instituteurs maternels et primaires dans le domaine technique et des sciences naturelles

Identification de l'étendue des formations en Belgique et à l'étranger	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Ancrer les priorités fondées concernant les matières MINT+A dans la formation initiale réformée	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2022

Mise en œuvre de l'approfondissement de la formation initiale et continue pour les instituteurs maternels et primaires dans le domaine technique et des sciences naturelles

Des formations ciblées pour les professeurs de l'enseignement supérieur qui enseignent les disciplines des sciences et techniques aux futurs instituteurs	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
Extension des offres de formations continues pour les enseignants du fondamental, du secondaire et les professeurs agrégés ainsi que des projets de coopération avec des lieux d'apprentissage extrascolaires	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2022

FORMATION POLITIQUE

En Communauté germanophone, la formation politique dans laquelle s'inscrit également la pédagogie démocratique et la formation au développement durable est comprise comme la mission de toutes les matières scolaires et de la communauté éducative dans son ensemble.

Dans de nombreux domaines de la société, la formation politique est transmise indirectement et parfois de manière inconsciente. Le sous-projet a pour objectifs la réalisation systématique et durable d'une analyse transversale de toutes les matières sous la forme d'un guide, la mise en œuvre et la formation continue ainsi que la transmission renforcée des compétences des élèves en matière de formation politique et de pédagogie démocratique.

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'une grille d'analyse sur la base de tous les référentiels disponibles pour l'école fondamentale et secondaire sous une forme modifiée et adaptée selon Wolfgang Klafki	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Développement et mise en œuvre du guide axé sur le référentiel dans les écoles fondamentales et secondaires	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Poursuite de la mise en œuvre et accompagnement renforcé du projet dans des écoles pilotes. Conférence axée sur la formation politique et la compétence médiatique.	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2022
Développement de l'offre de formations continues avec des partenaires de formation étrangers et locaux. Maintien et développement du guide.	2 ^e semestre 2019	En continu
Extension et ajout dans le guide des nouveaux référentiels, et mise à disposition sur le serveur pédagogique ostbelgienbildung.be	2 ^e semestre 2020	En continu
Évaluation des mesures appliquées et élargissement de l'offre de formations continues	2 ^e semestre 2022	En continu

LA COMPÉTENCE MÉDIATIQUE EN MUTATION

Déjà coordonnée, la transmission de la compétence médiatique dans l'enseignement et dans le travail de jeunesse sera désormais renforcée. On s'attellera dorénavant à développer les bibliothèques en tant que « troisième lieu » et lieu de la promotion de la lecture. Grâce à YouTube, Facebook et d'autres canaux, le film comme support médiatique joue un rôle de plus en plus prédominant dans le quotidien médiatique. Il est d'autant plus important de mettre davantage l'accent sur l'éducation à l'image. Les citoyens ont également besoin d'un endroit où ils peuvent découvrir réellement de nouvelles tendances et techniques et recevoir des informations neutres en termes de consommation.

Étape	Début →	Fin →
Bibliothèques en tant que partenaires de la transmission de la compétence médiatique	2 ^e semestre 2019	En continu
Promouvoir l'éducation à l'image	2 ^e semestre 2019	En continu
Comprendre la formation médiatique comme une partie de la formation politique	2 ^e semestre 2019	En continu
Faciliter l'accès à de nouvelles technologies médiatiques et tendances	2 ^e semestre 2019	En continu



L'objectif de développement durable des Nations unies dans le domaine de la formation vise à assurer la formation inclusive, sur un pied d'égalité et de qualité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Cet objectif ne peut être réalisé sans une offre de formations sophistiquée. Les diverses offres de formations doivent être développées en permanence en fonction des spécificités locales, pour s'adapter au monde moderne et à celui du travail.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.4:** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5:** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7:** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a:** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

PROMOTION DES MATIÈRES MINT+A

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Optimisation du milieu technique, artisanal et des sciences naturelles et amélioration de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du projet pilote visant à équiper deux écoles • Performances des élèves
Augmentation du nombre d'excellents élèves en mathématiques et sciences naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Part d'excellents élèves (niveaux de compétence 5-6) de l'étude Pisa dans le domaine des mathématiques et sciences naturelles
Augmentation du nombre d'heures consacrées aux matières MINT+A dans la formation initiale des instituteurs primaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de pédagogie en sciences naturelles et technique et de contenus relevant des sciences naturelles et de la technique

FORMATION POLITIQUE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Amélioration et regroupement des offres interdisciplinaires de transmission de la formation politique et de la pédagogie démocratique en milieu scolaire et extrascolaire, compte tenu des référentiels de toutes les matières	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants à la mise en œuvre du guide dans les écoles fondamentales et secondaires • Élargissement de l'offre de formations continues dans le domaine de la formation politique par une approche interdisciplinaire dans le plus de matières possible
Renforcement de la cohérence entre les offres individuelles et la formation continue systématique dans le domaine de la formation politique et de la pédagogie démocratique, dans un contexte de formation inclusive et de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations du guide axé sur les référentiels sur le serveur pédagogique ostbelgienbildung.be • Anzahl der Teilnehmer / der Projekte beim Schülerwettbewerb der Bundeszentrale für politische Bildung und quantitative Einstufung der Projekte



COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

PROMOTION DES MATIÈRES MINT+A

La collaboration avec l'association MINT-EC²¹ doit être exploitée et développée dans le cadre de la promotion des excellents élèves. La coopération avec le Science College Overbach²² sera également poursuivie et étendue en ce qui concerne les offres ciblées réservées aux excellents élèves. On identifiera aussi les bonnes pratiques en matière de formation technique dans les écoles fondamentales et secondaires générales des Länder est-allemands.

L'étape visant l'approfondissement ciblé de la formation initiale des instituteurs maternels et primaires dans le domaine technique et des sciences naturelles sera mise en œuvre en étroite collaboration avec l'AHS, comme prévu dans le projet du CDR III « Les enseignants de demain ».

FORMATION POLITIQUE

La collaboration avec l'Agence fédérale allemande pour l'éducation politique doit être intensifiée et développée dans le cadre du concours scolaire. La participation au concours scolaire doit être davantage étendue aux écoles fondamentales.

LA COMPÉTENCE MÉDIATIQUE EN MUTATION

Les offres de formations continues pour tous les citoyens dans le domaine de la compétence médiatique seront étendues et complétées grâce à une étroite collaboration avec le centre médiatique eurégional.

Une collaboration privilégiée sera également mise en place avec les centres médiatiques de la Sarre, de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. D'autres coopérations sont également souhaitées avec la BRF, la chaîne de l'Ostbelgien et le GrenzEcho.

LA COMPÉTENCE MÉDIATIQUE EN MUTATION

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Formation continue du personnel des bibliothèques et promotion de la bibliothèque comme lieu de rencontre pour la formation médiatique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations continues • Nombre de manifestations
Développement de la compétence cinématographique (compétence relative à la lecture de films et domaine de la création cinématographique)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de films des écoles, organisations de jeunesse et autres groupes cibles • Nombre de demandes de soutien au centre médiatique • Nombre d'offres de formations de perfectionnement dans le domaine cinématographique
Renforcement de la recherche et de la compétence en matière d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations de perfectionnement • Nombre de manifestations
Mise en place d'un « atelier médiatique » comme offre additionnelle du centre médiatique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cours • Nombre de visites

²¹ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de MINT-EC (<https://www.mint-ec.de/>).

²² Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du Science College Overbach (<http://www.letsdoscience.de/>).



AVENIR DE LA PÉDAGOGIE DE SOUTIEN DANS LES ÉCOLES ORDINAIRES

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Pédagogie

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Encourager individuellement les élèves »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Les approches initiales de la pédagogie de soutien déjà présentes dans le modèle visent à développer un système efficace de diagnostic précoce des lacunes scolaires et à encourager individuellement les élèves.

Partant du principe que les élèves doivent être soutenus de façon plus individuelle, le CDR II a mis davantage l'accent sur les aides à apporter à chaque élève. Ainsi, par exemple, des bases juridiques pour la compensation des désavantages et la protection des notes ainsi que pour les élèves primo-arrivants ont été créées dans le cadre du projet « Encourager individuellement les élèves ». Dans le même temps, des offres de soutien ont été mises à disposition via le centre de compétence du ZFP et Kaleido Ostbelgien. Des avant-projets de décret concernant le haut potentiel et la création d'un établissement appelé « Time-Out » ont été adoptés.

Dans la continuité du projet du CDR précité, le nouveau projet est centré sur le développement de la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires de l'Ostbelgien.

SITUATION ACTUELLE

Le système éducatif de l'Ostbelgien s'investit déjà considérablement dans le soutien individuel des élèves. Ainsi, parallèlement au soutien avancé, davantage d'offres ont été créées ces dernières années dans le domaine du soutien élémentaire. En matière de soutien avancé, de plus en plus d'élèves présentant des besoins spécifiques sont scolarisés dans des écoles ordinaires. En ce qui concerne le soutien élémentaire dans les écoles fondamentales ordinaires, des experts en pédagogie adaptée aident les instituteurs à appliquer une approche différenciée. Toutefois, la répartition actuelle des ressources et la gestion mise en place pour garantir ce soutien élémentaire et avancé des élèves présentent des limites.

BASE DU PROJET

Le projet a pour objectif de doter les enfants et les jeunes des capacités nécessaires à concevoir leur propre trajectoire de développement en mettant en place de nouvelles structures de pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires. Pendant leur cursus scolaire, les enfants peuvent à tout moment avoir besoin de soutien. Celui-ci se concrétisera par des mesures ciblées de pédagogie et de méthodologie différenciée dans le cadre de la pédagogie générale. Si ces mesures de pédagogie générale ne s'avèrent pas suffisantes, il faudra envisager la mise en place de mesures spécifiques pour les écoles ordinaires.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet « Avenir de la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires » vise l'élaboration d'un concept global dans le domaine de la pédagogie de soutien. Celle-ci nécessite une étroite coopération entre les différents acteurs du système éducatif.

Le présent concept prévoit de régler les structures et sphères de responsabilité, les domaines à soutenir, les procédures, les mesures de soutien, les ressources personnelles et la profession associée pour la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires.

Tout comme les règles existantes sur la compensation des désavantages et la protection des notes, les nouvelles connaissances tirées du concept global relatif à la pédagogie de soutien dans les écoles ordinaires doivent déboucher sur une nouvelle base juridique.

En outre, il importe d'exploiter les connaissances en matière de pédagogie de soutien dans le cadre du développement de chaque école.

Étape	Début →	Fin →
Planification et mise en œuvre d'un projet pilote pour le soutien aux élèves présentant des troubles du comportement socio-émotionnels ou un trouble du spectre autistique	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2021
Mise en œuvre d'un projet pilote dans le cadre du soutien élémentaire et avancé	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Analyse, par des experts externes, des résultats du soutien élémentaire et avancé mis en place dans les écoles pilotes	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Élaboration d'un concept global tenant compte des connaissances acquises jusqu'à présent dans le domaine de la pédagogie de soutien dans l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2022
Sensibilisation des enseignants et formation (continue) dans le domaine du haut potentiel	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2023
Préparation à l'adoption d'un décret	2 ^e semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet met principalement l'accent sur l'amélioration de l'accès de tous les élèves à la formation scolaire. Pour permettre un développement durable, le projet s'adresse aux élèves présentant ou non une déficience et à ceux qui ont un talent particulier.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.5: D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Amélioration du soutien scolaire pour les enfants présentant des troubles du comportement socio-émotionnels ou un trouble du spectre autistique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves réintégrés avec succès dans l'enseignement ordinaire
Augmentation du nombre d'enseignants habitués à gérer des élèves à haut potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres de formations continues dans le domaine du haut potentiel • Nombre d'élèves bénéficiant d'un soutien spécifique dans ce domaine au travers d'un plan de soutien



LES ENSEIGNANTS DE DEMAIN

Promoteur du projet

Haute École autonome de la Communauté germanophone, section Sciences de l'éducation

Projet précédent

CDR II : Projet d'avenir « Soutenir les enseignants » (sous-projet « Un bon personnel pour de bonnes écoles »)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Il est essentiel que les enseignants bénéficient d'une formation qualifiée pour faire face aux exigences nouvelles et croissantes de l'école, notamment une diversité grandissante, la communication et la coopération avec les parents, la numérisation et la mondialisation. Néanmoins, il est de plus en plus difficile de transmettre les compétences essentielles dans le cadre d'une formation de trois ans en école supérieure et de donner aux jeunes diplômés durant ce laps de temps assez court le savoir pédagogique et méthodologique, technique et pratique nécessaire à leur future profession. De nombreuses instances belges et étrangères sont dès lors en passe de réformer et développer plus avant la formation des enseignants. La « Qualitätsoffensive Lehrerbildung » en Allemagne, le projet « Pädagog/innenbildung NEU » en Autriche et les mesures prises en Communauté française pour réorienter la formation des enseignants ne sont que quelques exemples illustrant les nombreuses évolutions observées dans la formation d'enseignant. En outre, des études actuelles indiquent qu'une formation de qualité cohérente, qui prévoit une interaction claire entre théorie et pratique, encourage l'apprentissage par la recherche et stimule le processus de professionnalisation, influence durablement l'efficacité de l'enseignant²³. Pour transmettre et prendre en compte toutes ces compétences, il est urgent de rallonger la durée des études.

SITUATION ACTUELLE

En mars 2019, l'AHS a créé un poste de référent chargé de coordonner la réorientation de la formation d'instituteur primaire. Un plan d'action répartissant l'ensemble du projet en différents sous-projets a déjà été élaboré pour ce poste. Une coopération avec des experts et un échange avec divers acteurs de la formation sont prévus ponctuellement pour mettre en œuvre le projet.

BASE DU PROJET

Par le passé, le groupe de coordination à l'AHS a consigné dans un « document d'avenir » les exigences accrues, les compétences attendues des futurs enseignants et les conséquences concrètes pour la formation, inhérentes à une restructuration. Sur la base de ce document de départ, de nouvelles réflexions sur la réorientation ont été initiées.

²³ Darling-Hammond (2000, 2006) ; Hellemann (2019), Fichten & Meyer (2006) ; Blömeke (2004)

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

La réorientation de la formation d'instituteur primaire a pour objectif de préparer au mieux les futurs enseignants aux divers défis que doit relever l'école du 21^e siècle en tant qu'institution. Une bonne formation d'enseignant a une incidence manifeste dans les résultats des élèves, de sorte qu'une réforme de la formation contribuera fondamentalement à la création de formations les plus équitables possible.

L'ensemble du projet a été réparti en neuf sous-projets qui se succéderont ou seront menés en parallèle et qui, pour certains, se recouperont. Les dates servent uniquement d'orientation. Elles n'indiquent pas à quel moment un sous-projet doit obligatoirement être traité, mais plutôt dans quel délai les décisions doivent être prises et les résultats fournis.

Pour que la population au sens large soit elle aussi au courant des derniers progrès du projet, des informations concises sur son déroulement seront communiquées dans une nouvelle rubrique sur le serveur pédagogique.

Étape	Début →	Fin →
Recherche (formation dans d'autres régions, création d'un groupe de pilotage et de travail)	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Conception de modèles (concevoir de possibles modèles-cadres)	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Fixation du modèle (sélection d'un modèle-cadre)	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Réseautage (établir des contacts avec d'autres universités et écoles supérieures)	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Conception de contenu du programme d'études (modularisation, élaboration des stages, PFE ²⁴)	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Conception formelle du programme d'études (conditions d'accès, planification des capacités, etc.)	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Recrutement de personnel	1 ^{er} semestre 2022	2 ^e semestre 2023
Postqualification des enseignants déjà diplômés	2 ^e semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
Mesures préparatoires pour la création d'une base de données nécessaire à la mesure ultérieure de l'efficacité	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024

²⁴ PFE est l'acronyme de « plan de formation et d'éducation »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre du projet doit permettre d'améliorer la qualité de la formation des enseignants dans l'Ostbelgien. Les conditions essentielles seront ainsi réunies pour que dans l'Ostbelgien, une formation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie soient assurées pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine et de leur sexe, comme condition à leur participation à la vie sociale, économique et culturelle.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.2:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.4:** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Il n'est pas possible de définir d'indicateurs d'impact pour le présent projet d'avenir, car il concerne l'élaboration d'une stratégie. Dès que la stratégie aura été élaborée et que débutera la phase de mise en œuvre, des indicateurs d'impact pourront être définis et suivis. Une étape correspondante a été créée sous les « Étapes générales » pour le travail de fond nécessaire à la préparation de ces futurs indicateurs d'impact.



COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

En tant qu'autorités responsables de l'enseignement, les neuf communes de la Communauté germanophone sont des acteurs et des interlocuteurs importants pour la réorientation de la formation initiale. Les divers réseaux scolaires seront représentés dans le futur groupe de travail. Ces réseaux, de même que leurs agents actifs dans le secteur éducatif, joueront un rôle capital dans l'élaboration d'un nouveau modèle de formation.

Afin de pouvoir garantir aux futurs enseignants une formation initiale de qualité correspondant aux plus récentes normes en matière de savoir et de recherche, différentes formes de coopération avec d'autres écoles supérieures et universités sont prévues en Belgique et à l'étranger. D'une part, des professionnels externes seront appelés ponctuellement à expertiser le déroulement du projet et à suggérer de nouvelles idées. D'autre part, le projet sera accompagné par un groupe de pilotage constitué lui aussi d'experts et d'acteurs concernés œuvrant dans le domaine des sciences de la formation et de l'éducation.

Enfin, la formation réformée sera mise en œuvre en coopération avec des partenaires de formation externes.



CONCEVOIR DES LIEUX D'APPRENTISSAGE MODERNES

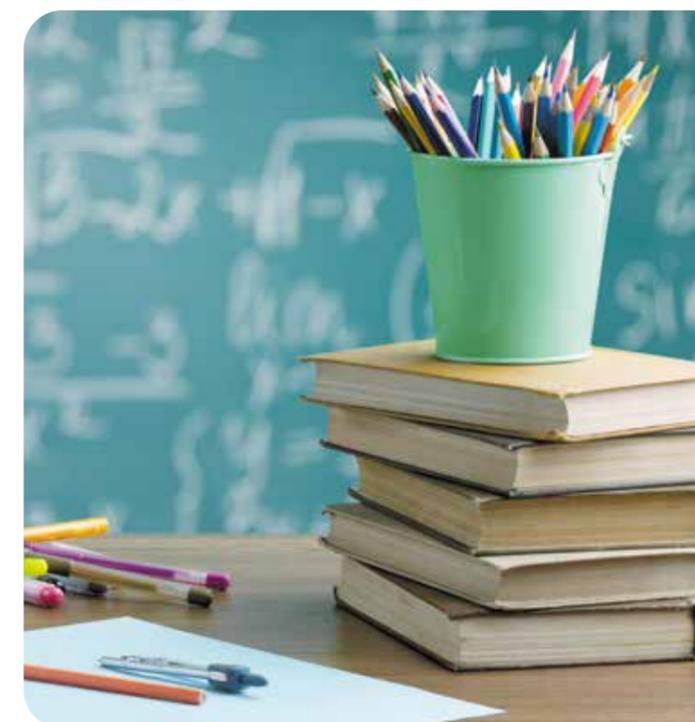


SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

L'Institut Robert-Schuman, le ZAWM d'Eupen, l'Athénée royal d'Eupen, le Centre de pédagogie adaptée d'Eupen, l'AHS, l'école fondamentale communale de la ville basse et l'école communale d'expression française de la ville d'Eupen ont été complètement réhabilités et en partie reconstruits dans le cadre du programme PPP de construction d'écoles. La Communauté germanophone prévoit dans le cadre du CDR III de mettre en place un deuxième programme d'investissement consacré principalement aux implantations scolaires de La Calamine et Saint-Vith.

Ce programme de construction d'écoles doit répondre aux besoins urgents de rénovation des établissements éducatifs, en particulier au sud de la Communauté germanophone, tant dans l'enseignement communautaire que subventionné, et offrir un environnement urbanistique moderne conforme aux nouvelles exigences. En outre, les nouvelles infrastructures prévues seront adaptées aux exigences d'un secteur éducatif inclusif, équitable et de qualité.

Dans ce contexte, on construira des bâtiments de qualité et optimisés quant à leurs coûts de gestion, qui seront exploités dans le souci constant de la satisfaction des utilisateurs, en tenant compte de critères ambitieux de cycle de vie et de durabilité, dans le respect des besoins d'utilisation futurs, fondés sur les concepts pédagogiques élaborés par les établissements éducatifs.



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Infrastructure

Projets précédents

Aucun

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Si, dans le domaine des infrastructures de formation, il convient de réhabiliter totalement et de réaménager les sites existants, il s'agira aussi de créer de nouvelles structures adaptées à l'évolution actuelle du secteur éducatif.

L'Athénée César Franck de la Calamine, au nord de la Communauté germanophone, est tout particulièrement concerné par la démarche. Au sud de la Communauté germanophone, le programme concerne entre autres :

- La création d'un campus pour le ZAWM et l'Institut technique de Saint-Vith
- La création d'un campus inclusif pour l'Athénée royal et le Centre de pédagogie adaptée de Saint-Vith
- L'école Maria Goretti de Saint-Vith
- L'école fondamentale communale de Saint-Vith

MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES

Étape	Début →	Fin →
Poursuite de la planification entamée lors du CDR II en vue de préciser les besoins des utilisateurs et d'éclaircir certaines questions ouvertes	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Concrétisation des projets d'infrastructure par un coordinateur de projets - entre autres : rédaction d'un cahier des charges, publication de l'appel d'offres, évaluation des offres	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Élaboration d'un concept de financement et attribution des marchés	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Début des travaux de construction	2 ^e semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des projets d'infrastructure prévus, les critères et objectifs de développement durable sont fermement ancrés dans le cahier des charges et dans le marché qui en découle. S'ils servent de critères de sélection et d'attribution pour trouver l'acteur économique privé adéquat, ils font également partie intégrante des prestations à exécuter dans la phase de construction et d'exploitation.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.4:** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.a:** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Amélioration des conditions infrastructurelles dans le domaine de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'établissements de formation à rénover• Nombre d'établissements de formation à reconstruire

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

Le pouvoir organisateur du sous-projet « École fondamentale communale de Saint-Vith » est la commune. Le projet ne peut donc être mené qu'en étroite coopération avec le collège échevinal et la direction de l'école pour que soient prises en compte les exigences spécifiques de l'école.

Les responsables d'autres institutions seront également impliqués dans le processus. Pour mettre en œuvre le deuxième programme de construction d'écoles, la Communauté germanophone sera accompagnée par une équipe professionnelle de gestion de projets qui fournira des services de conseil technique, économique et juridique sous la direction d'un chef de projets.





SE PRÉPARER À LA VRAIE VIE

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Pédagogie

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Renforcer l'école »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

La préparation au choix professionnel dans la formation scolaire et des classes moyennes est un processus continu qui doit permettre aux jeunes de prendre les meilleures décisions concernant leur parcours scolaire, leur formation et leur choix professionnel. Ces décisions nécessitent de la part de chaque élève une prise de conscience de ses propres forces et faiblesses et une bonne connaissance des possibilités et voies offertes.

De nombreuses mesures ont déjà été prises au fil des années. Ainsi, il y a plus de dix ans, un référentiel contraignant pour toutes les écoles a été adopté « pour la préparation scolaire au choix professionnel et l'orientation professionnelle ». La mise en œuvre interdisciplinaire du référentiel représente un défi particulier pour les écoles et les enseignants. Ce sujet avait déjà été traité et développé conceptuellement au travers d'un projet pilote dans le sous-domaine « Accompagnement systématique des élèves dans le domaine de la préparation et de l'orientation au choix d'études et professionnel » du projet d'avenir du CDR II « Renforcer l'école ». Les connaissances acquises grâce à ce projet doivent être exploitées pour améliorer la préparation au choix professionnel. L'ALE a déjà proposé des offres associées, disponibles sur un site Web dédié. Pour développer plus avant la préparation au choix professionnel, il semble à la fois utile et essentiel que la formation scolaire et des classes moyennes et le secteur de l'emploi se préparent à interagir étroitement l'un avec l'autre.

La préparation au choix professionnel est centrée sur l'élève, car c'est à lui de découvrir et développer ses centres d'intérêt et ses talents lors de sa formation, notamment scolaire. Il veillera dans la mesure du possible à poser des choix positifs sur son avenir, et non à procéder par élimination. Certes, la préparation au choix professionnel débute dès l'école fondamentale pour se poursuivre dans le secondaire et dans la formation des classes moyennes, mais souvent, elle se traduit par des actions ponctuelles de la part de différents fournisseurs.

Les enfants et les jeunes doivent trouver des structures qui facilitent les décisions relatives à leur parcours scolaire et professionnel. Il faut surmonter les contraintes des structures scolaires et de formation existantes pour permettre au processus d'apprentissage de se dérouler au mieux.



OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Dans le contexte d'un marché du travail dynamique marqué par le besoin de main-d'œuvre qualifiée et des profils professionnels en constante évolution, il est fondamental de fournir en permanence des informations sur les nouveaux métiers et programmes d'études. La préparation et l'orientation vers un choix professionnel doivent débiter dans le cadre scolaire et de la formation. Des mesures ponctuelles sont déjà prises dans les établissements.

Le présent projet vise à mettre en place une préparation au choix professionnel cohérente et encore mieux interconnectée dans les établissements scolaires et des classes moyennes, et à se servir de l'orientation professionnelle pour donner aux personnes en quête de conseils (parents, enseignants et élèves, par exemple) les informations favorables à un choix conséquent.

Souvent, les jeunes manquent d'informations sur la réalité du monde professionnel et du travail. La promotion, dans les écoles, des stages en entreprise est un autre volet de ce projet. Les stages donnent aux élèves un premier aperçu du monde professionnel et du travail, et ainsi une image réaliste d'un métier.

Étape	Début →	Fin →
Évaluation du projet pilote dans le domaine de l'orientation professionnelle	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Analyse et évaluation de la situation initiale en Belgique et à l'étranger concernant la préparation au choix professionnel et les stages professionnels	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Révision du référentiel pour la préparation scolaire au choix professionnel et l'orientation professionnelle	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2022
Création, promotion et coordination d'offres concernant la préparation et l'orientation vers le choix professionnel et d'études, dans les écoles fondamentales et secondaires	2 ^e semestre 2019	En continu
Organisation de formations continues permanentes pour une orientation professionnelle ciblée	2 ^e semestre 2020	En continu
Adoption d'un cycle PDCA ²⁵ pour la préparation au choix professionnel et l'orientation professionnelle dans les établissements scolaires et des classes moyennes	2 ^e semestre 2022	En continu

²⁵ Le cycle PDCA est utilisé afin d'optimiser durablement la préparation au choix professionnel et l'orientation professionnelle dans les établissements scolaires et des classes moyennes. Ce cycle se compose de quatre phases : la première phase (Plan) débute avec la planification et la formulation d'un objectif, la deuxième (Do) reprend la mise en œuvre de ce qui a été planifié. La troisième phase (Check) donne lieu à une analyse et à un contrôle permettant de savoir dans quelle mesure l'objectif a été atteint, et lors de la quatrième et dernière phase (Act), on introduit de façon structurelle dans les différents établissements les mesures d'optimisation de la préparation et de l'orientation professionnelles en vérifiant constamment leur respect.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet prépare les jeunes aux exigences professionnelles du marché du travail moderne et leur permet ainsi de s'intégrer professionnellement et socialement dans la société. Dans le même temps, le projet entend leur offrir des perspectives professionnelles essentielles pour leur assurer une qualité de vie dans l'Ostbelgien.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation gratuite et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.5:** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation de la cohérence entre les offres individuelles dans le domaine de l'orientation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de consultations de la future base de données d'orientation professionnelle sur le site Web de l'ALE
Intensification des contacts entre élèves et entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stages en entreprise effectués par les élèves

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

Le groupe de pilotage « Orientation professionnelle » coordonné par l'ALE peut apporter une contribution significative à la création d'une offre cohérente.

La mise en œuvre de l'orientation au choix professionnel intervient en collaboration avec les partenaires de coopération des établissements scolaires et des classes moyennes, l'ALE et Kaleido Ostbelgien. Le Studienkreis Schule & Wirtschaft peut également jouer un rôle de soutien.

Une collaboration est également prévue avec l'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien afin d'implémenter les mesures appartenant au domaine d'action « Préparation au choix professionnel ».





LA RÉGION SOLIDAIRE

SAUVEGARDE DURABLE DES PRESTATIONS SOCIALES

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR

1. VIVRE EN BONNE SANTÉ DANS L'OSTBELGIEN	172
2. ENSEMBLE CONTRE LA PAUVRETÉ	182
3. SOULAGER LES PARENTS ET LES RENDRE PLUS FORTS	190
4. SOUTENIR LES SÉNIORS DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE DE LEUR DOMICILE	200
5. VIVRE L'AUTODÉTERMINATION	206

Le message principal véhiculé par la stratégie de la région solidaire est le suivant :

« D'ici 2025, nous voulons transformer l'Ostbelgien en un lieu doté, d'une part, de soins médicaux de base proches des citoyens et, d'autre part, d'un réseau ambulatoire et de prise en charge active, extrêmement efficace et de grande qualité. Par ailleurs, dans l'optique de la mutation démographique, nous souhaitons faire de l'intégration des citoyens médicalement, socialement ou même économiquement défavorisés un critère de qualité de vie palpable et une caractéristique exclusive de notre société. »

FONDEMENTS

Lors des deux premières phases de mise en œuvre, les acteurs de la région solidaire se sont surtout concentrés sur trois grandes priorités :

- Garantie et consolidation des deux sites hospitaliers
- Développement d'une vaste offre de services en réseau
- Développement de l'intégration sociale

Pour la région solidaire, le constat est le même : en raison de conditions générales changeantes, il est impératif de rectifier la stratégie de développement pour l'Ostbelgien. Le changement démographique entraîne une hausse de la part des personnes âgées dans l'Ostbelgien. Si, selon les prévisions actuelles, on peut encore s'attendre à une croissance démographique d'ici à 2030, elle concerne presque exclusivement le groupe d'âge des 65 ans et plus. Cette tranche d'âge représentait 17,9 % de l'ensemble de la population en 2008, 19 % en 2017, et elle sera de 26 % d'ici à 2035. En chiffres absolus, ce groupe de population qui compte aujourd'hui environ 14 500 personnes en comptera quelque 26 500 en 2035. Cette évolution nécessite des offres et des infrastructures adaptées.

D'autre part, l'émergence d'une génération de seniors proportionnellement actifs plus longtemps offre à l'Ostbelgien la possibilité de disposer de main-d'œuvre qualifiée et de bénévoles particulièrement précieux pour la collectivité dans la région.

Le déclin démographique et le vieillissement caractérisent l'évolution démographique de presque toutes les régions d'Europe. Ainsi, la concurrence que se font les régions pour attirer des jeunes, des familles et de la main-d'œuvre qualifiée est déjà bien engagée. Dans cette compétition, des facteurs de localisation « doux » tels que la convivialité pour les familles sont extrêmement importants. Si l'Ostbelgien veut rester concurrentielle, le CDR III devra également réagir dans ce domaine. Trouver des solutions pour pallier une pénurie de main-d'œuvre qualifiée de plus en plus criante sera l'un des enjeux de tous les domaines dans la région solidaire.

Il s'agira avant tout d'améliorer les conditions-cadres pour mener à bien les missions à venir. Ainsi, le transfert de compétences dans le cadre de la sixième réforme de l'État offre de nouvelles possibilités conceptuelles dans le domaine de la politique des seniors, de la promotion de la santé et du soutien aux personnes en situation de handicap. Le transfert de la compétence en matière d'allocations familiales contribue lui aussi à rendre l'Ostbelgien un peu plus juste. En outre, dans le domaine des soins de santé, des réformes nationales telles que le plan d'action eSanté ou des projets pilotes fédéraux élargissent le champ d'action.

OBJECTIFS DU TROISIÈME PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Tout comme la promotion de la santé, la garantie et le développement des sites hospitaliers constituent une mission permanente. Grâce aux nouvelles compétences couplées à un champ d'action élargi, leur poursuite dans le projet « Vivre en bonne santé dans l'Ostbelgien » est une véritable chance pour la phase de mise en œuvre à l'horizon 2025.

Des mesures ciblées ancrées dans le projet d'avenir « Ensemble contre la pauvreté » visent à réduire le risque de pauvreté, surtout chez les personnes n'ayant pas achevé leur formation. Il importe de guider ces personnes sur le chemin de la réinsertion professionnelle et ainsi de l'indépendance financière. L'objectif est de créer de l'autonomie et des perspectives, d'assurer l'existence et de garantir de la sécurité au moyen d'un plan stratégique.

Le renforcement de la convivialité pour les familles compte lui aussi parmi les objectifs de la région solidaire. Le projet « Soulager les parents et les rendre plus forts » prévoit des mesures d'amélioration de l'accueil des enfants et de renforcement de la famille comme fondement de la société.

Dans le domaine social, le projet « Soutenir les seniors dans un environnement proche de leur domicile » vise à utiliser de manière optimale les possibilités conceptuelles disponibles aujourd'hui pour mettre en œuvre le concept global de politique des seniors. Dans un contexte marqué par le changement démographique, il s'agira de développer davantage les offres destinées aux personnes avec besoin de soutien. En outre, il faudra aussi aménager des zones d'aide proches du domicile à proximité du lieu de vie des seniors avec l'implication active de ceux-ci. Il importera d'adapter les infrastructures et les conditions de travail afin d'offrir aux personnes âgées un accès plus facile à la vie professionnelle et aux activités de bénévolat.

L'autodétermination doit être stimulée chez les seniors, mais aussi chez toutes les personnes en situation de handicap afin que les personnes avec besoin de soutien et leurs proches soignants soient encore mieux épaulés. Les mesures correspondantes sont exposées dans le projet d'avenir « Vivre l'autodétermination ».



VIVRE EN BONNE SANTÉ DANS L'OSTBELGIEN

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Santé et Séniors

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Garantir la santé »

CDR II : Projet d'avenir « Assurer les soins de santé »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le secteur de la santé est en constante évolution. Les nombreux transferts de compétences et réformes influent sur les soins de santé futurs en Communauté germanophone. Il est important de reconnaître ces changements à temps et de s'organiser de façon à assurer des soins de santé durables et en langue allemande sur tout le territoire.

Les thèmes des hôpitaux et de la promotion de la santé sont traités depuis le CDR I. Au fil des ans, le projet a été développé et adapté à des besoins plus vastes et aux évolutions actuelles. Le CDR II avait pour objectifs principaux la garantie des deux sites hospitaliers et la mise en place d'un plan de santé pour tout le domaine des soins de santé. Dans ces deux projets stratégiques, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée représente un défi particulier dans le paysage de la santé de l'Ostbelgien. L'accent est mis ici sur les infirmiers et les médecins généralistes.

SITUATION ACTUELLE

Au niveau fédéral, de nombreux projets pilotes et réformes ont été lancés et partiellement mis en œuvre dans le secteur de la santé (notamment les hôpitaux, la psychiatrie, les maladies chroniques, la réglementation de l'Ostbelgien, etc.). Ils auront aussi une influence sur les soins de santé dans la Communauté germanophone. En outre, cette dernière a désormais de nouvelles compétences dans le domaine de la santé, transférées lors de la sixième réforme de l'État entre 2015 et 2019. La reprise de ces compétences a impliqué une réorganisation autonome, notamment dans le financement de l'infrastructure hospitalière, des aides à la mobilité et dans le financement des centres résidentiels et de soins pour séniors. Dans d'autres domaines, la compétence a été reprise telle quelle et doit désormais être adaptée aux besoins de la population locale.



OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Dans le cadre du CDR III, il importera de mettre en œuvre de façon intégrée des mesures et des offres de santé développées sur la base du plan de santé (promotion de la santé, santé psychique, revalidation, soins, etc.). L'objectif est de renforcer le réseau de santé en Communauté germanophone, et ainsi de se préparer pour l'avenir aux côtés des acteurs. Le projet se décline en quatre sous-projets contribuant chacun à optimiser les soins de santé de la population. Les compétences non encore réorganisées qui avaient été transférées dans le cadre de la réforme de l'État sont traitées dans deux sous-projets.

STRUCTURATION DU PAYSAGE DE LA SANTÉ

Le paysage de la santé est en constante évolution. Ainsi, il s'agira à l'avenir de s'investir davantage dans le traitement et la prise en charge ambulatoires. Dans ce contexte, il importera d'envisager les soins de santé en langue allemande dans leur globalité (de la prévention au suivi, en passant par le traitement et l'accompagnement). Le sous-projet vise à structurer et à coordonner le paysage de la santé de l'Ostbelgien pour s'adapter à temps aux évolutions nationales et internationales. Il faudra également s'intéresser à l'accès aux services dans les pays voisins. Le thème des « zones d'aide proches du domicile » dans le projet du CDR II « Permettre un vieillissement autodéterminé » est étroitement lié au présent projet. D'autres aspects concernent les ressources bénévoles et familiales disponibles dans le domaine ambulatoire.

Étape	Début →	Fin →
Mise en œuvre des mesures définies dans le CDR II	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Évaluation du statut de la mise en œuvre - rédaction d'un rapport intermédiaire et actualisation du catalogue de mesures	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Mise en œuvre des mesures résiduelles et développement d'autres offres en fonction des besoins	1 ^{er} semestre 2022	2 ^e semestre 2023
Rédaction d'un rapport final	2 ^e semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024

SOUTIEN DE PREMIÈRE LIGNE

Depuis la sixième réforme de l'État, la Communauté germanophone est responsable des cercles de médecins généralistes et de la promotion d'Impulseo. Le sous-projet doit permettre de contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'Ostbelgien en soutenant davantage les acteurs de première ligne, en consolidant leur implantation dans l'Ostbelgien et en renforçant leur implication dans la politique de santé locale.

Étape	Début →	Fin →
Analyse des bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger et élaboration d'une première ébauche de concept pour la première ligne	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Établissement d'un cadastre pour les métiers de santé de première ligne en Communauté germanophone	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Rencontre avec les acteurs et discussion sur l'ébauche de concept	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Élaboration du concept définitif et définition d'un catalogue de mesures	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Adaptation des deux arrêtés (Impulseo et cercles de médecins généralistes)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2021
Mise en œuvre des mesures définies	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024



CONCEPT RELATIF AUX SOINS DE SANTÉ PSYCHIQUE

Depuis la sixième réforme de l'État, la Communauté germanophone est responsable de l'habitat accompagné et des maisons de soins psychiatriques. Le présent sous-projet entend analyser la situation relative aux soins prodigués aux personnes en situation de maladie psychique, et structurer, voire adapter l'éventail des offres dans le cadre des nouvelles compétences. Il faudra à cet égard s'atteler à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes concernées, sensibiliser davantage le public et assurer la formation continue des professionnels sur le thème de la « santé psychique ».

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'une ébauche de projet	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Création d'un cercle de travail	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Recherche : projets européens et belges	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Enquête auprès des citoyens	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Élaboration du concept définitif de structuration future des offres dans l'Ostbelgien	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Préparation d'un décret sur la santé psychique sur la base de l'étape précédente	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2022
Révision et préparation des arrêtés d'exécution sur la santé psychique	2 ^e semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024



DÉFI ESANTÉ/NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le domaine de l'informatique et des technologies médicales évolue considérablement. Le sous-projet a pour objectifs de dresser un état des lieux des défis pour les années à venir et de hiérarchiser les mesures. La décision du Ministre concernant la mise en œuvre du plan d'action fédéral « eSanté » et la demande croissante des acteurs locaux ont permis le lancement du projet « Mise en œuvre du plan d'action fédéral en Communauté germanophone » dont les mesures sont axées sur les paramètres de l'accessibilité, de l'efficacité, de l'efficience et de la convivialité. Le principe de la « responsabilisation du patient » vaut pour l'ensemble des sous-projets et mesures : le citoyen occupe une place pivot dans l'application de ces dernières.

Les thèmes centraux de la mise en œuvre respectent les directives du plan d'action fédéral et répondent aux exigences et besoins locaux. Il est essentiel de disposer d'un concept pratique concernant les mesures de formation à tous les niveaux d'utilisation, tant pour les professionnels (reader and writer) que pour les consommateurs (reader).

Étape	Début →	Fin →
Élaboration d'un plan de projet et fixation des priorités	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Analyse et préparation du plan d'action fédéral	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Analyse des concepts existants dans les autres entités fédérées du pays	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Élaboration d'une ébauche de concept	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Rencontre avec les acteurs et discussion sur l'ébauche de concept	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Préparation d'un plan de communication	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Élaboration d'un concept de formation	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Priorité 1 : « Partenaires »	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Priorité 2 : « Pharma »	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2023
Priorité 3 : « Équipe »	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2023
Priorité 4 : « Portail citoyen »	1 ^{er} semestre 2022	2 ^e semestre 2023

GARANTIE DES SITES HOSPITALIERS

Ce sous-projet entend continuer d'aider les hôpitaux à mettre en œuvre leurs vastes stratégies inscrites dans la vision pour les hôpitaux à l'horizon 2025.

Compte tenu de la réforme fédérale des hôpitaux, le Gouvernement continuera de s'investir dans la consolidation des deux sites hospitaliers.

À l'échelle du pays, des lits stationnaires seront supprimés au profit de soins de santé ambulatoires. L'État fédéral oblige les hôpitaux à coopérer en réseau, ce qui rend incontournable une collaboration encore plus étroite entre les deux hôpitaux de la Communauté germanophone. Il faudra dans ce contexte analyser également les avantages et inconvénients d'une fusion des deux hôpitaux tout en maintenant les deux sites.

Étape	Début →	Fin →
Étude des applications informatiques dans les deux hôpitaux	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Examen des formes juridiques possibles d'une collaboration renforcée et des avantages et inconvénients d'une fusion	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Accompagnement actif et soutien dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les deux examens	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Optimisation de la qualité des services hospitaliers via des inspections régulières et avec l'implication active des utilisateurs	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CDR III permettra la mise en œuvre intégrée des mesures et offres de santé développées dans le cadre du plan de santé pour les domaines de la promotion de la santé, de la santé psychique, de la revalidation et des soins à domicile. L'objectif est de renforcer le réseau de santé dans l'Ostbelgien et de se préparer pour l'avenir aux côtés des acteurs. Les efforts resteront centrés sur la garantie des deux sites hospitaliers pour les soins médicaux de base de la population locale et sur l'adaptation des offres aux besoins des citoyens. Il faudra accorder une importance particulière à l'accessibilité des offres subventionnées par la Communauté.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.8: Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Soins de santé en langue allemande sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises en œuvre probantes pour les mesures définies
Augmentation du nombre de prestataires de santé de première ligne en Communauté germanophone	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires de santé de première ligne
Utilisation des mesures de soutien Impulseo	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes • Montant des moyens consacrés
Augmentation du recours aux instruments eSanté par les médecins	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de SUMEHR complétés²⁶ • Nombre de participants au projet
Importance accrue de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures de prévention appliquées (p. ex. : examens préventifs dans le cadre du cancer du sein et de l'intestin)
Amélioration de la situation des soins offerts aux personnes en situation de maladie psychique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres et de concepts récemment développés ou adaptés • Nombre d'interlocuteurs
Garantie des sites hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'applications probantes des mesures définies

²⁶ SUMEHR (*Summarized Electronic Health Record*) est un document qui synthétise les données médicales d'un patient.





ENSEMBLE CONTRE LA PAUVRETÉ

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Famille et Affaires sociales

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Diversité souhaitée » (sous-projet « Renforcement de la cohésion sociale par la structuration de mesures existantes et prévues et l'établissement d'un réseau »)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le projet d'avenir « Diversité souhaitée » avait pour objectif d'offrir à tous les citoyens de la Communauté germanophone la possibilité de participer à la vie sociale.

Entre 2013 et 2015, le centre de recherche CeRIS de l'Université de Mons s'est penché à la demande du Gouvernement sur la question de savoir ce que signifie « être pauvre » pour les citoyens concernés de l'Ostbelgien. Dans son rapport sur l'analyse de la pauvreté, de la précarité et de la vulnérabilité sociale en Communauté germanophone, l'Université de Mons est arrivée à la conclusion suivante :

« La Communauté germanophone constitue incontestablement une région où il fait généralement bon vivre. En se penchant sur les phénomènes de pauvreté, de précarité ou de fragilité, un travail de recherche [...] focalise l'attention sur les zones d'ombre d'un territoire. Le point de vue que cette recherche introduit ne doit en aucune façon parasiter la vision d'ensemble. Elle doit juste nuancer le tableau de façon à faire ressortir le fait qu'au sein d'une Communauté où il fait bon vivre, il y a toujours des personnes et des familles pour lesquelles les conditions d'existence rendent la vie plus difficile. »

SITUATION ACTUELLE

Le rapport de l'Université de Mons illustre que l'Ostbelgien est un peu moins concernée par la pauvreté que d'autres régions. Toutefois, certaines personnes se trouvent dans des situations précaires et souffrent de pauvreté matérielle et/ou ne participent pas à la société.

En collaboration avec le Ministère, le WSR analyse actuellement la situation de la pauvreté dans l'Ostbelgien en se servant d'une série d'indicateurs. À l'avenir, ces derniers seront mis à jour régulièrement pour présenter l'évolution de la pauvreté. C'est dans cette optique que paraissent un rapport récurrent ainsi qu'un rapport dynamique sur la pauvreté consultable à tout moment par la population sur le portail statistique de la Communauté germanophone (<https://ostbelgien.inzahlen.be>).

BASE DU PROJET

Le futur plan relatif à la stratégie contre la pauvreté vise à combattre efficacement la pauvreté et la précarité dans l'Ostbelgien et à donner aux personnes concernées ou menacées par ce fléau la chance de participer à la société, au travers d'une démarche structurée et durable.

La multidimensionnalité de la pauvreté implique obligatoirement la collaboration entre acteurs du secteur social pour pouvoir combattre durablement le problème dans l'Ostbelgien.

Les expériences des acteurs sont précieuses et essentielles pour élaborer des mesures de lutte contre ce fléau. Il sera possible ensuite de rapprocher les résultats du projet d'avenir « Diversité souhaitée », le rapport sur la pauvreté de l'Université de Mons et le futur rapport sur la pauvreté du WSR.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet du CDR comprend l'élaboration d'un plan stratégique et d'un décret de lutte contre la pauvreté, de même que la création d'un réseau permettant d'agir stratégiquement contre la problématique dans l'Ostbelgien. L'objectif est de contrer durablement la pauvreté et la précarité dans l'Ostbelgien et de permettre la participation à la société.

ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE CONTRE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est un phénomène complexe aux causes généralement cumulées, entraînant des conséquences multiples. Le CDR III s'attelle au problème de la pauvreté dans l'Ostbelgien et élabore un plan stratégique et pragmatique contre ce fléau en collaboration avec divers acteurs. Ceux-ci représentent des organisations qui ont des points de contact avec les individus concernés ou menacés par la pauvreté, ainsi que des personnes de la société civile. Les résultats du rapport récurrent sur la pauvreté qui sera rédigé par le WSR pour identifier la situation initiale en la matière seront intégrés dans le plan stratégique contre la pauvreté. Toutefois, pour déterminer les stratégies d'action, on tiendra compte aussi et surtout de la pauvreté « ressentie » et des expériences des acteurs impliqués.

Étape	Début →	Fin →
Mise en place d'un groupe de travail	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Formulation de recommandations d'action dans le groupe de travail	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Rédaction du plan stratégique contre la pauvreté	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Présentation du plan stratégique contre la pauvreté	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2021

PARRAINAGES : CRÉATION DE CONDITIONS-CADRES HOMOGENES

L'isolement des personnes âgées ou l'apparition de sociétés parallèles chez les migrants due à des contacts sociaux insuffisants illustrent tant les causes que les conséquences de la pauvreté. Au niveau de la Communauté germanophone, des parrainages doivent permettre de répondre au besoin de soutien et de prévenir l'isolement. L'une des mesures recommandées est de soutenir toute forme de projets de parrainage existants et nouveaux par une vaste réglementation structurelle et homogène, et d'organiser un échange global entre fournisseurs de projets de parrainage. Pour mettre en œuvre efficacement la mesure, il importe donc qu'une ou plusieurs institutions offrent ou soient disposées à offrir la mise en place et l'accompagnement de parrainages.

Étape	Début →	Fin →
Identification des besoins	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Préparation des conditions-cadres par le groupe de travail	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Création d'une base de données	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Projet pilote	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2022
Création d'une base décrétole	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2022



RÉDACTION D'UN DÉCRET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Une base décrétole de lutte contre la pauvreté devra être créée sur la base du plan stratégique élaboré en la matière. Les acteurs politiques et sociaux seront impliqués activement dans la préparation des mesures de lutte contre la pauvreté. Des rencontres régulières entre acteurs permettront de suivre la problématique de la pauvreté et de sensibiliser au phénomène.

Étape	Début →	Fin →
Préparation d'un décret de lutte contre la pauvreté	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Préparation des dispositions d'exécution du décret de lutte contre la pauvreté	2 ^e semestre 2022	2 ^e semestre 2022
Rencontres de réseau	1 ^{er} semestre 2020	En continu

MESURE DE L'IMPACT

Des indicateurs adaptés à la mesure du succès seront identifiés et suivis au cours du projet.

Étape	Début →	Fin →
Mesures préparatoires pour la création d'une base de données nécessaire à la mesure ultérieure de l'impact	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024



L'Ostbelgien est assez peu concernée par la pauvreté. Toutefois, certaines personnes se trouvent dans des situations précaires et souffrent de pauvreté matérielle et/ou ne participent pas à la société. Les personnes appartenant à certains groupes à risque (séniors, parents isolés ou personnes issues de l'immigration) sont particulièrement touchées par la pauvreté; toutefois, il importe d'offrir de bonnes conditions de vie à tous les habitants de l'Ostbelgien, sans exception, et de leur garantir l'égalité des chances.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 1.2:** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
- 1.3:** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.b:** Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Il n'est pas possible de définir d'indicateurs d'impact pour le présent projet d'avenir, car il concerne l'élaboration d'une stratégie (travail de fond). Dès que la stratégie aura été élaborée et que débutera la phase de mise en œuvre, des indicateurs d'impact pourront être définis et suivis. Une étape correspondante a été créée sous « Mesure de l'impact » pour le travail de fond nécessaire à la préparation de ces futurs indicateurs d'impact.

Comme la pauvreté est un thème complexe, il est recommandé de s'appuyer sur de bonnes pratiques et de faire de la création de coopérations l'un des objectifs du projet. Ces coopérations naîtront notamment des rencontres entre groupes de travail et de la définition des priorités de travail.

COLLABORATION

Comme la pauvreté est un thème transversal, on veillera, selon les recommandations d'action, à collaborer avec d'autres départements du Ministère. Parmi les autres projets du CDR III qui contribuent à éradiquer la pauvreté, citons « L'Alliance pour une main-d'œuvre qualifiée Ostbelgien », « Apprendre en entreprise » et « Une économie sociale forte ».

Une structure de réseau durable dans l'Ostbelgien verra le jour grâce à la mise en place d'un groupe de travail et d'un réseau réunissant les représentants d'organisations en contact avec des personnes concernées par la pauvreté. Les représentants d'organisations du secteur social tout comme ceux des comités consultatifs à dimension sociale peuvent s'impliquer dans le groupe de travail et dans le réseau.

Une coopération existe depuis plusieurs années avec le LVR sous la forme d'un programme de travail bisannuel. Dans ce cadre, des échanges ont déjà eu lieu concernant la thématique de la pauvreté (des enfants) et de sa gestion en Rhénanie, car le LVR a des années d'expérience dans ce domaine. Le LVR a assuré son soutien futur et son intérêt général pour une préparation conjointe du projet.

BONNES PRATIQUES

La création d'un cadre structurel pour des parrainages en faveur de l'intégration sociale est l'une des mesures prévues dans le plan stratégique contre la pauvreté. Le projet actuel de parrainages familiaux²⁷ mis en place à Aix-la-Chapelle pourra notamment servir de bonne pratique.

²⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web des partenariats familiaux à Aix-la-Chapelle (<https://familienpatenschaften-aachen.de/>).



SOULAGER LES PARENTS ET LES RENDRE PLUS FORTS

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Famille et Affaires sociales

Projets précédents

- CDR I :
- Accompagnement des familles
 - Accueil des enfants : accueillantes conventionnées et autonomes, crèches
 - Accueil extrascolaire
- CDR II :
- Projet d'avenir « Nous investissons dans les familles »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du CDR I, les compétences des familles et la confiance en leur capacité d'éducation ont été renforcées et l'accueil des enfants encouragé. En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, les critères de Lisbonne (taux de couverture d'au moins 33 %) ont été atteints.

Dans le cadre du projet du CDR II « Nous investissons dans les familles », de nombreuses mesures ont été prises pour définir la politique de la famille. Ainsi, la population s'est exprimée au cours du premier semestre 2016 lors d'un forum ouvert relatif aux thèmes de l'accueil des enfants et des allocations familiales, et a dès lors apporté sa contribution à une politique de la famille adaptée aux besoins.

SITUATION ACTUELLE

Le renforcement des familles est une préoccupation majeure du Gouvernement de la Communauté germanophone. D'ici 2025, l'accueil des enfants devra couvrir intégralement les besoins effectifs. Pour y parvenir, il faudra élargir l'offre d'accueil des enfants dans l'Ostbelgien. Par ailleurs, les offres devront se diversifier afin que chaque enfant et chaque famille puisse opter pour l'accueil adéquat. Pour atteindre ces objectifs, un plan général pour l'accueil des enfants a été élaboré avec des experts, la société civile et la population. Ce plan sert de guide dynamique au développement futur de l'accueil des enfants.

Pour renforcer les familles, il faudra aussi créer des offres locales et élémentaires d'éducation parents-enfants.

BASE DU PROJET

• Pour l'accueil des enfants

Le forum ouvert sur les questions familiales de 2016 a permis notamment d'identifier les besoins en développement de l'accueil des enfants. Le Gouvernement a ensuite fixé l'objectif suivant : « Chaque enfant qui a besoin d'une place d'accueil doit en bénéficier. »

• Pour l'éducation parents-enfants

En mars 2017, le forum « Conseil familial et éducatif facile d'accès » a été organisé dans le cadre du projet du CDR « Nous investissons dans les familles ». Kaleido Ostbelgien y a présenté comme exemple de bonne pratique le projet d'éducation parents-enfants (Eltern-Kind-Bildung ou EKB) mené en Autriche.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet « Soulager les parents et les rendre plus forts » sert d'une part d'orientation d'avenir pour une politique durable et axée sur les besoins dans l'accueil des enfants. L'accueil des enfants organisé en dehors du domicile parental n'a pas pour vocation de remplacer l'encadrement des enfants à la maison, mais de le compléter. Cet accueil tient compte des besoins des parents et les soutient dans les efforts déployés pour concilier vie familiale et professionnelle, formation ou autres tâches. Un accueil d'enfants de bonne qualité va de pair avec un personnel accueillant qualifié et compétent.

D'autre part, le projet comprend des offres destinées aux parents s'occupant de leurs enfants à la maison, et qui visent à les renforcer et à les soutenir dans leur importante mission. L'éducation parents-enfants et le développement des projets de vacances font partie de ces mesures.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Comme les besoins propres à l'accueil de la petite enfance continuent d'augmenter, des structures d'accueil collectives supplémentaires telles que des crèches doivent être créées aux endroits appropriés. Divers projets doivent être lancés dans cette optique.

Étape	Début →	Fin →
Ouverture d'une crèche à Hergenrath	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Élargissement des capacités d'accueil de la crèche de Saint-Vith	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2022
Élargissement des capacités d'accueil de la crèche d'Eupen	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2024
Planification du projet de création d'une crèche d'entreprise pour le « Service public de la Communauté germanophone »	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Mesures de promotion de mini-crèches visant à couvrir les besoins locaux/de proximité d'accueil de la petite enfance	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Actions visant la création d'une crèche d'entreprise dans l'East Belgium Park	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2024

CRÉATION D'INFRASTRUCTURES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS

Afin de développer davantage l'accueil collectif de la petite enfance, il est nécessaire de créer de nouvelles infrastructures à des endroits adaptés ou de rénover et réagencer les immeubles existants. Pour développer l'accueil extrascolaire, il faut disposer de locaux adaptés et suffisamment spacieux. Jusqu'à présent, trois lieux d'accueil extrascolaire ont été implantés avec succès dans des infrastructures créées grâce au programme de construction d'écoles du partenariat public-privé (PPP).

Plusieurs lieux d'accueil extrascolaire ne disposent pas actuellement de locaux suffisamment sûrs et de bonne qualité. Une interaction avec les bâtiments scolaires permettra d'occuper de façon optimale des lieux de synergie comme des halls sportifs ou des aires de jeux extérieures.

Étape	Début →	Fin →
Planification, concrétisation et début de la construction des projets d'infrastructure de la crèche de Saint-Vith et de la crèche d'entreprise du « Service public de la Communauté germanophone »	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2022
Planification, concrétisation et début de la construction des projets d'infrastructure de la crèche d'Eupen et de la crèche d'entreprise dans l'East Belgium Park	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024
Planification, concrétisation et début de la construction des projets d'infrastructure pour l'accueil extrascolaire	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024



RECRUTEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET VALORISATION DU MÉTIER DE PERSONNEL ACCUEILLANT

Un personnel qualifié et motivé est fondamental pour assurer un accueil de bonne qualité pour les enfants. Depuis des années, on observe une pénurie de main-d'œuvre qualifiée parmi le personnel accueillant, surtout dans l'accueil extrascolaire. Dans le métier connexe d'assistant en maternelle aussi, on déplore un manque croissant de main-d'œuvre. Deux pistes sont à explorer pour recruter du personnel qualifié et fidéliser celui déjà en place :

- Une formation complémentaire dans le contexte global des profils professionnels de personnel accueillant, assistant en maternelle, aidant maternel et assistant au personnel accueillant. Il s'agira aussi de valider les compétences déjà acquises.
- Une valorisation du métier de personnel accueillant pour contrer l'importante fluctuation de personnel.

Dans cette optique, diverses actions sont prévues en collaboration avec le système éducatif.

Étape	Début →	Fin →
Vérification du profil professionnel du personnel accueillant	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Évaluation des besoins en formation du personnel accueillant/d'assistant en maternelle et élaboration d'un concept de formation cohérent	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Amélioration de l'attractivité de l'activité de personnel accueillant	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024
Mesures visant à introduire le métier d'« assistant au personnel accueillant »	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2022

VALORISATION DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEILLANTE D'ENFANTS

Les accueillantes d'enfants conventionnées ou autonomes sont et demeurent un pilier important de l'accueil des enfants. Pour remédier à la baisse du nombre d'accueillantes, cette activité exigeante doit être valorisée de diverses manières.

Étape	Début →	Fin →
Mesures visant à améliorer la situation actuelle des accueillantes d'enfants conventionnées	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2023
Promotion des accueillantes d'enfants autonomes	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2023
Développement de la formation continue des accueillantes d'enfants conventionnées et autonomes	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2023

PROMOTION DE PROJETS INNOVANTS DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les besoins des familles ont fortement évolué ces dernières décennies. Les modèles familiaux se sont diversifiés. Cette diversité doit également se refléter dans les offres d'accueil pour enfants. En ce sens, des projets innovants doivent servir de base à d'éventuelles extensions du système d'accueil d'enfants dans l'Ostbelgien.

Étape	Début →	Fin →
Élargissement des offres de loisir encadrées pour les 3-6 ans	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2021
Collaboration avec des domaines transversaux tels que le sport, la culture ou la jeunesse afin de développer des projets de vacances	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024
Échange avec des partenaires en Belgique et à l'étranger concernant des projets innovants d'accueil d'enfants, en particulier pour couvrir les périodes flexibles d'accueil	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2023

ÉDUCATION PARENTS-ENFANTS (EKB)

L'objectif de l'éducation parents-enfants est de renforcer la compétence parentale. Les impulsions données lors de brefs exposés incitent les participants à échanger dans une ambiance détendue.

L'éducation parents-enfants, une recette à succès venue d'Autriche, a été adaptée aux conditions propres à l'Ostbelgien dans le cadre d'un projet pilote. L'offre doit répondre aux besoins de la famille. Dans cette optique, on s'intéressera aux expériences acquises par les communes de Bütgenbach et Saint-Vith.

En fonction de son évaluation, le projet pilote pourra être étendu à d'autres communes dans l'Ostbelgien.

Étape	Début →	Fin →
Poursuite du projet pilote dans les communes de Bütgenbach et Saint-Vith	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2022
Élargissement du projet pilote à d'autres communes au nord et au sud de l'Ostbelgien	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2022
Création d'une offre structurelle d'éducation parents-enfants en cas d'évaluation positive du projet pilote	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La disponibilité d'un nombre suffisant de places d'accueil d'enfants entraîne une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle, et contribue à l'égalité des chances, à l'égalité entre les sexes et à l'intégration.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE 📊

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Amélioration de l'offre d'accueil collectif de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places supplémentaires créées dans l'accueil collectif de la petite enfance • Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance
Amélioration des conditions d'infrastructure dans le domaine de l'accueil d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements d'accueil d'enfants à rénover/reconstruire
Simplification du recrutement de personnel accueillant supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes vacants de personnel accueillant • Nombre de places de formation supplémentaires créées
Amélioration de l'offre de projets innovants dans l'accueil d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux projets innovants dans l'accueil d'enfants
Renforcement de la compétence parentale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes dans lesquelles est organisée l'éducation parents-enfants • Nombre de participants à l'éducation parents-enfants



COLLABORATION

- **Ouverture d'une crèche à Hergenrath :**

Les communes de Lontzen, La Calamine et Raeren sont les maîtres d'ouvrage du bâtiment qui abritera la crèche de Hergenrath. Elles mettront gracieusement celui-ci à la disposition du responsable, à savoir le centre régional d'accueil de la petite enfance (RZKB). Elles s'occuperont en outre de l'entretien du bâtiment. Elles prendront à leur charge des frais annuels non couverts liés à l'exploitation de cette crèche.

- **Élargissement des capacités d'accueil de la crèche de Saint-Vith**

La ville de Saint-Vith prévoit d'analyser les besoins dans les cinq communes de l'Eifel en vue d'étendre les capacités d'accueil de sa crèche. Elle sera le maître d'ouvrage du bâtiment annexe prévu pour agrandir la crèche communale. Depuis la création de cette crèche, les cinq communes de l'Eifel prennent à leur charge les frais annuels non couverts liés à son exploitation, de manière proportionnelle et compte tenu d'une couverture annuelle maximale de 24 000 EUR.

- **Élargissement des capacités d'accueil de la crèche d'Eupen**

Selon les premières réflexions menées par la Ville d'Eupen, celle-ci devrait devenir le maître d'ouvrage d'un bâtiment prévu pour agrandir la crèche d'Eupen.

- **Mesures de promotion de mini-crèches pour couvrir les besoins locaux/de proximité d'accueil de la petite enfance**

Une première réflexion a déjà été engagée avec les communes de Bütgenbach, Bullange et Burg-Reuland concernant la planification des mini-crèches.

- **Élargissement des offres de loisir encadrées pour les 3-6 ans**

Dans le cadre d'un projet pilote, des contrats ont été conclus avec les communes d'Amblève, Burg-Reuland, Saint-Vith et Eupen concernant les offres de loisir encadrées.



- **Éducation parents-enfants**

Les communes de Bütgenbach et Saint-Vith mettent des locaux à la disposition de Kaleido Ostbelgien pour organiser l'éducation parents-enfants.

- **Mesures d'amélioration de la situation actuelle des accueillantes d'enfants conventionnées**

Une collaboration a été mise sur pied avec les administrations de l'ONE (Communauté française) et Kind en Gezin (Flandre).

- **Actions visant la création d'une crèche d'entreprise dans l'East Belgium Park**

Il existe à cet égard une collaboration avec la SPI (Agence de développement pour la province de Liège).

BONNES PRATIQUES

- **Développement de l'accueil collectif de la petite enfance**

La crèche d'entreprise « Petit à petit ASBL » à Tihange/Huy est un exemple inspirant d'accueil collectif de la petite enfance pour l'East Belgium Park.

- **Éducation parents-enfants (EKB)**

Le développement de l'éducation parents-enfants dans le Land de Styrie en Autriche²⁸ sera suivi comme un exemple de bonne pratique. Plusieurs collaborateurs de Kaleido Ostbelgien ont séjourné là-bas et participé activement à un module du projet EKB.

²⁸ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du Land de Styrie (<https://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/147343623/DE/>).



SOUTENIR LES SÉNIORS DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE DE LEUR DOMICILE

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Santé et Séniors

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Services sociaux main dans la main » (sous-projet « Aide à domicile, semi-résidentielle et résidentielle pour les personnes âgées : offres sur mesure »)

CDR II : Projet d'avenir « Permettre un vieillissement autonome » (sous-projet « Politique de proximité pour les séniors »)

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le concept global de la politique des séniors dans le CDR I souligne notamment la nécessité d'une sensibilisation à l'image positive de la vieillesse et d'une adaptation précoce de l'espace de vie en fonction de l'âge.

SITUATION ACTUELLE

C'est sur cette base que des modèles existants de logements alternatifs ont été analysés dans le CDR II. La possibilité de créer de telles offres est ancrée dans le décret du 13 décembre 2018 concernant les offres pour personnes âgées ou avec besoin de soutien ainsi que les soins palliatifs.

On retiendra le changement de paradigme qui ressort du décret : ce ne sont plus les fournisseurs de services, mais bien le séniors, ses besoins et ses droits qui sont au centre de l'attention.

BASE DU PROJET

De nouvelles formes de logement sont nécessaires pour s'adapter au changement démographique et à un vieillissement de plus en plus long couplé à une santé relativement bonne. L'autodétermination et le droit de regard réclamé par les séniors rendent indispensable la transformation des services fournis dans les offres et structures de logement actuelles. Les principes des prestations liées à la personne doivent être inscrits dans les futures normes de qualité des offres. Malgré la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans le secteur des soins, l'assurance de la qualité doit primer dans l'accompagnement et les soins. Grâce à de nouveaux concepts concernant les exigences en personnel, il est possible de relever ce défi.

Il s'agira aussi d'assurer un accès aisé aux soins de santé pour tous les citoyens, en particulier les séniors. Les zones d'aide proches du domicile définies dans le décret en tant que sous-territoires géographiques disposant d'un éventail suffisant d'offres de soutien à domicile et de structures d'habitation ne peuvent raisonnablement fonctionner que dans le contexte d'un paysage de santé structuré et avec l'implication des projets de développement rural.

Des relations transversales existent aussi avec d'autres projets menés dans le domaine des séniors pour les groupes cibles des aidants proches, et avec la stratégie concernant la démence.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Partant du souhait des seniors de vivre de façon autodéterminée et autonome le plus longtemps possible dans l'environnement qui leur est familier, et compte tenu des droits et obligations des personnes dépendantes définis dans la Charte de l'UE, les offres actuelles seront renforcées grâce à la définition de normes de qualité dans un arrêté d'exécution au décret. L'éventail d'offres sera élargi, notamment à de nouvelles structures d'habitation et services de soutien à domicile. Dans le même temps, l'idée de zones d'aide proches du domicile doit être concrétisée par une vaste approche participative. Une définition des zones d'aide proches du domicile élaborée avec les seniors et leurs aidants proches et qui correspond à leurs souhaits et attentes contribue à sensibiliser à une image positive de la vieillesse.

DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DES OFFRES DE SOUTIEN À DOMICILE ET DES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE LOGEMENT

Deux domaines thématiques seront traités en priorité : d'une part, la définition de normes de qualité et l'arrêté d'exécution au décret et d'autre part, la conception et la mise en œuvre de projets pilotes pour la création de nouvelles formes de logement. La création de nouvelles structures d'habitation est étroitement liée à la compétence en matière de construction de logements et sera fortement influencée par les opportunités offertes grâce au transfert de compétences.

Étape	Début →	Fin →
Définition de normes de qualité	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Échange avec les divers prestataires	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Adoption de l'arrêté d'exécution	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Manifestations sur le thème « Images positives de la vieillesse »	1 ^{er} semestre 2023	En continu
Examen des projets pilotes pour de nouvelles structures de logement	1 ^{er} semestre 2023	En continu
Évaluation des projets	1 ^{er} semestre 2023	En continu
Définition des prescriptions pour de nouvelles structures de logement	1 ^{er} semestre 2023	En continu
Rédaction de textes de loi correspondants	1 ^{er} semestre 2023	En continu

INTRODUCTION DE ZONES D'AIDE PROCHES DU DOMICILE

L'introduction de zones d'aide proches du domicile requiert une approche participative pour la prise de décisions, car celle-ci présuppose que le public cible des seniors est sensibilisé aux formes alternatives de logement et à la structuration de proximité des offres. L'implication des seniors, prestataires et décideurs en tant que partenaires contribue au débat de société sur le vieillissement autodéterminé dans un environnement familier. Parallèlement, les ressources de la société civile seront renforcées par l'approche participative, et la confiance dans l'introduction de zones d'aide proches du domicile sera stimulée. La fourniture de services dans une zone d'aide définie renforce le travail de réseau des prestataires et satisfera à l'exigence d'un accompagnement centré sur le senior.

Étape	Début →	Fin →
Analyse de bonnes pratiques	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Sélection et préparation d'une méthode participative	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Consultations	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Définition de prescriptions pour les zones d'aide proches du domicile	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Introduction de zones d'aide proches du domicile	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le changement démographique exige de revoir notre façon de penser et de créer de nouvelles structures de logement et offres de soutien à domicile. Pour un grand nombre de « jeunes » seniors ne nécessitant qu'un soutien limité, il importe de développer des alternatives permettant une participation de proximité à la vie sociale. Sur la base des souhaits et attentes des seniors, l'introduction de zones d'aide proches du domicile doit contribuer à la mise à disposition d'offres de soutien suffisantes dans l'environnement familier.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur d'impact

Développement des offres de soutien à domicile et des structures de logement sur le terrain

Unité de mesure

- Nombre de zones d'aide proches du domicile



COLLABORATION

Le décret du 13 décembre 2018 concernant les offres pour personnes âgées ou avec besoin de soutien ainsi que les soins palliatifs prévoit dans ses articles 66 à 69 l'institution de comités consultatifs communaux pour représenter les intérêts des personnes âgées. Selon le décret, le comité consultatif poursuit une mission d'expertise pour le Gouvernement. Il pourrait grandement contribuer à la création et au développement d'offres de soutien de proximité, car il garantit l'ancrage d'une zone d'aide proche du domicile dans les conditions-cadres existantes. La commune en tant qu'échelon politique proche du citoyen est incontournable pour promouvoir une participation active de la population. L'introduction de zones d'aide proches du domicile visant à permettre aux séniors de rester le plus longtemps possible dans leur environnement familial profite à tous les groupes de population d'une commune. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de CDR, la création de comités consultatifs communaux représentant les intérêts des séniors sera encouragée et leurs tâches précisées en dialogue avec les responsables communaux.

BONNES PRATIQUES

Les concepts de quartier sont déjà très répandus en Allemagne. Ils peuvent être de bonnes sources d'inspiration pour la définition des zones d'aide proches du domicile. Le ministère bavarois de la Famille, du Travail et des Affaires sociales décrit comme suit les concepts de quartier :

« Dans le cadre des concepts de quartier, des centres d'accueil tels que des structures de conseil, de rencontre et de soutien sont mis en place afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles de manière autodéterminée. L'objectif est de soutenir la commune dans le développement de structures adaptées aux séniors, ce qui, au final, profite à toutes les générations. Dans sa mise en œuvre concrète, un concept de quartier doit toujours s'appuyer sur les ressources et conditions-cadres existant dans le quartier. Il vit de l'interaction entre divers acteurs, notamment la participation active des communes et des citoyens. Il n'est pas statique, mais continue de se développer constamment. Le quartier peut présenter des formes très variées, tantôt urbain, tantôt rural, étendu ou compact. Au-delà du logement, le quartier représente l'environnement de vie dans lequel l'individu organise son quotidien, subvient à ses besoins et entretient des contacts sociaux. La base d'un concept de quartier est constituée de tous les éléments indispensables dont ont besoin les personnes âgées pour pouvoir continuer de vivre dans leur quartier. » ²⁹

²⁹ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web du ministère bavarois de la Famille, du Travail et des Affaires sociales (<https://www.stmas.bayern.de/wohnen-im-alter/quartierskonzepte/index.php>).



VIVRE L'AUTODÉTERMINATION

Promoteur du projet

Office pour une vie autonome

Projets précédents

- CDR II :
- Projet d'avenir « Permettre un vieillissement autonome »
 - Projet d'avenir « Vivre la diversité »
 - Projet transversal « Inclusion »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Les tâches et le fonctionnement de l'Office ont été redéfinis par le décret du 13 décembre 2016 portant création d'un Office de la Communauté germanophone pour une vie autodéterminée. Il s'agira ensuite de poursuivre le développement des offres au sens de la convention des Nations unies sur les droits des personnes en situation de handicap et d'adapter les critères de décision.

SITUATION ACTUELLE

Avec le décret susmentionné s'est ouvert un nouveau chapitre dans l'organisation de l'autonomie propre à l'Ostbelgien. Des jalons ont été posés, en particulier dans le domaine social et des séniors, de l'emploi et de la santé. Le décret régleme les conseils et le soutien aux personnes qui, par ce biais, ont la chance de s'épanouir, de se réaliser et de vivre de façon autodéterminée.

BASE DU PROJET

Le DSL promeut une vie autodéterminée pour les personnes avec besoin de soutien. Mais les instruments adéquats et nécessaires pour y parvenir doivent encore être en partie développés. Des textes de loi, dont certains datent encore des années 60 et 70 et qui, depuis, ont été améliorés par un grand nombre de gouvernements, servent de base légale à chaque décision individuelle. Par conséquent, ces instruments et services ne reflètent que de façon insuffisante la complexité des projets de vie des personnes avec besoin de soutien, et ne sont pas tout à fait adaptés aux particularités de la Communauté germanophone. En outre, ils ne traduisent pas pleinement les évolutions de fond des dernières décennies et ne constituent pas une unité thématique, terminologique ou organisationnelle l'un par rapport à l'autre et par rapport à d'autres normes légales.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Les sous-projets suivants créent les conditions-cadres nécessaires à une vie autodéterminée. L'autodétermination est une tâche sociale et personnelle qui incombe en permanence à chaque individu : chacun se voit confier et imposer une responsabilité individuelle et sociale. Dans ce contexte, le Case Management³⁰ doit permettre la prise en compte des situations propres à chacun. Ce Case Management se fonde sur un soutien individualisé et des mesures de soutien et des services axés sur les besoins, qui tiennent compte du droit des individus à l'autodétermination.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE CAS

Fin 2017, les collaborateurs de l'Office ont débuté une formation continue intensive d'un an et demi dans le domaine du Case et du Care Management. Cette formation doit permettre le développement de normes et d'instruments communs, conformément au décret du 13 décembre 2016.

Étape	Début →	Fin →
Implémentation dans la méthode de travail du DSL	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Renforcement du travail de réseau sur la base du Case et du Care Management	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Clarification des rôles et responsabilités/compétences de chaque prestataire	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Implémentation d'instruments d'évaluation pour tous les services	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Collaboration numérique entre les prestataires participants	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Développement et implémentation d'instruments spécifiques aux groupes cibles pour promouvoir l'autodétermination (empowerment)	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Présence et maintien d'une certification en Care Management pour l'organisation	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020

³⁰ Selon la définition de la Deutsche Gesellschaft für Care und Case Management (DGCC), le Case Management fait référence à une démarche propre aux services à l'humain et à leur organisation, visant à mettre en place au cas par cas et en fonction des besoins un soutien, un traitement, un accompagnement, un encouragement et des soins utiles aux individus. Le concept d'action est dans le même temps un programme qui permet de diriger de manière efficace et efficiente les processus de prestations dans un système de soins et dans les divers domaines du secteur social et de la santé.

DÉVELOPPEMENT CONTINU DES SERVICES POUR LES PERSONNES AVEC BESOIN DE SOUTIEN

Les offres disponibles et les critères de décision doivent être adaptés au sens de la convention des Nations unies sur les droits des personnes en situation de handicap.

Étape	Début →	Fin →
Adaptation des bases juridiques pour les offres de services du DSL	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2022
Adaptation des bases juridiques pour les offres des prestataires subventionnées par le DSL	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2022
Création d'offres d'accompagnement ambulatoires pour la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Création d'offres d'accompagnement semi-stationnaires pour la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Poursuite du développement des mesures de mobilité individuelle des personnes dépendantes	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Poursuite du développement des mesures de mobilité organisée des personnes dépendantes	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021

ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DANS L'OSTBELGIEN

L'accessibilité est une condition capitale à la réalisation d'une vie autodéterminée et d'une participation pleine et équitable à la vie sociale des personnes avec besoin de soutien.

Étape	Début →	Fin →
Examen de l'accessibilité de l'information et de la communication	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Sondage sur l'opinion générale des citoyens	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Analyse de l'accessibilité des services et offres	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2023
Analyse de l'accessibilité de l'environnement physique	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024
Développement de l'arrêté relatif à la construction de bâtiments accessibles aux personnes en situation de déficience visuelle, mentale et sensorielle	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La participation de la société civile aux processus décisionnels concernant les personnes en situation de handicap est une obligation inscrite dans la convention des Nations unies sur les droits des personnes en situation de handicap. La société civile désigne le « petit forum » actuel, mais aussi une association faîtière similaire à créer dans le domaine des seniors. Cette association faîtière doit se développer en toute autonomie et offrir des structures adaptées. La société civile est ainsi libre de s'auto-organiser.

Étape	Début →	Fin →
Création de forums participatifs pour les personnes dépendantes	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le décret du 13 décembre 2016 a permis de poser des jalons, en particulier dans le domaine social et des seniors, de l'emploi et de la santé. Le décret régleme les conseils et le soutien aux personnes qui ont par ce biais la chance de s'épanouir, de se réaliser et de vivre de façon autodéterminée. Outre le débat de société sur l'autodétermination, on poursuit actuellement comme objectif le développement des mesures visant à promouvoir l'autodétermination et celui des personnes avec besoin de soutien et de leurs proches soignants.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Développement des compétences en Case Management des collaborateurs du DSL	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs du DSL détenteurs de la certification en Case Management
Amélioration de l'expertise en conseil des collaborateurs du DSL	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs du DSL ayant participé à une formation continue d'expertise en conseil
Utilisation accrue des instruments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'évaluation utilisés par tous les services • Part des personnes encadrées pour lesquelles des instruments d'évaluation ont été utilisés
Numérisation progressive du DSL	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de données traitées numériquement au DSL • Part de l'échange de données entre le DSL, les prestataires et les partenaires qui est automatisée ou passe par des canaux d'information sécurisés





LA RÉGION DE VIE

LA QUALITÉ DE VIE, C'EST NOTRE NATURE

APERÇU DES PROJETS D'AVENIR

1. L'AVENIR DE LA NUMÉRISATION	218
2. CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'OSTBELGIEN	226
3. CULTURE DU BÂTI DANS L'OSTBELGIEN	234
4. CHEZ SOI DANS L'OSTBELGIEN	242
5. PROTÉGER LE CLIMAT	250
6. RENFORCER LES STRUCTURES SPORTIVES	258
7. DÉCOUVRIR L'OSTBELGIEN	266

La stratégie du CDR pour la région de vie est vaste :

« D'ici 2025, nous souhaitons continuer à développer la DG en tant que région à très haute qualité de vie. Dans cette optique, nous intégrerons et développerons la diversité des paysages culturels, le cadre naturel, l'harmonie de nos villages et de nos villes, la mobilité durable, les structures liées aux services de proximité et à l'élimination des déchets ainsi que la culture quotidienne. À cette fin, nous soutiendrons l'agriculture et la sylviculture - qui occupent de grandes superficies - afin de garantir un vécu touristique de qualité grâce à de nouveaux produits ou services et grâce à des coopérations créatives. Nous exploiterons les compétences nouvellement acquises en matière d'aménagement du territoire et de logement pour appliquer une politique d'implantation industrielle et commerciale et de préservation de la nature qui soit socialement, écologiquement et économiquement responsable. »

FONDEMENTS

Jusqu'à présent, les projets de la région de vie s'articulaient autour des priorités suivantes :

- Préparation de la reprise, par la Communauté germanophone, de la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement
- Positionnement touristique de l'Ostbelgien axé sur les atouts de ses paysages ruraux

De toutes nouvelles possibilités conceptuelles se dessineront pour le CDR III dès la reprise, par la Communauté germanophone, des compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire et de certains domaines apparentés, du logement et de secteurs particuliers de l'énergie dès le 1^{er} janvier 2020.

Aménagement du territoire et urbanisme, logement et énergie sont caractéristiques de la région de vie de l'Ostbelgien. Ils occupent une place centrale si l'on souhaite positionner l'Ostbelgien comme lieu de vie attrayant. Ainsi, selon une récente étude du ministère de l'Intérieur de Rhénanie-Palatinat concernant les « facteurs d'attachement au milieu rural », la qualité de vie sur le lieu de résidence est le facteur le plus important. Les arguments le plus souvent évoqués sont « un beau logement/une belle maison dans un environnement attrayant, animé et offrant une multitude de services »³¹. Les espaces centraux d'échanges commerciaux, de communication et de rencontres sont des lieux dynamiques et intéressants pour les habitants et les visiteurs.

Le phénomène de mitage s'est constamment accentué durant la dernière décennie. Cette faiblesse déjà épinglée dans l'analyse SWOT représente donc un risque pour l'attractivité de la région. L'implantation de vastes centres commerciaux en périphérie des lotissements intervient au détriment des petits commerces dans les villes et villages. Elle entraîne en fin de compte une désertification des centres-villes et du cœur des villages, et par conséquent une perte de qualité de vie, surtout pour les habitants moins mobiles.

³¹ Prof. Dr Harald Simons lors du congrès communal de Rhénanie-Palatinat le 18 mars 2019)

L'évolution urbanistique des villes et villages trahit à de nombreux endroits le peu de sensibilité manifestée à l'égard des caractéristiques naturelles, architecturales et urbanistiques de l'Ostbelgien. Il s'agira ici de contrer cette tendance aux côtés des maîtres d'ouvrage, des concepteurs, du secteur du bâtiment et des pouvoirs publics.

Un plan Énergie et Climat préparé avec l'ensemble des communes de la Communauté germanophone est à la disposition de celle-ci depuis 2019. Il expose la stratégie et le fondement des mesures prévues dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la construction durable et de la mobilité.

Un autre facteur de la concurrence que se livrent les régions rurales pour séduire entreprises et habitants est l'utilisation optimale de la numérisation. À l'échelon européen, la Belgique est bien positionnée par rapport à la couverture des réseaux rapides à large bande (d'au moins 30 Mbit/s). Néanmoins, on déplore encore une couverture numérique insuffisante dans certaines parties de l'Ostbelgien. Même si dans des domaines particuliers, des processus de numérisation ont été amorcés, une stratégie globale et des actions concrètes sont nécessaires si l'on souhaite participer à la révolution numérique.



OBJECTIFS DU TROISIÈME PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Aménagement du territoire et urbanisme, logement et énergie sont intimement liés les uns aux autres. Les centres des villages doivent être conçus de manière à garantir la qualité de vie des habitants. Les aspects architecturaux jouent également un rôle important dans le secteur du logement. L'architecture a une fonction identitaire, tandis que d'autres paramètres tels que la situation et la fonction des bâtiments jouent un rôle social significatif.

Au cours des cinq prochaines années, il importera de mettre en pratique les nouvelles compétences acquises et de les adapter aux spécificités de la Communauté germanophone et aux besoins des individus.

La conception thématique est préparée et accompagnée par deux groupes de travail mis en place au printemps 2019 : un groupe de travail traite des thèmes du logement et de l'énergie et un second s'occupe de l'aménagement du territoire. Chaque groupe de travail se compose de représentants de fractions politiques présentes au Parlement, des communes, des administrations communales, du WSR, du Ministère et du ministre compétent. Les groupes de travail offrent le cadre permettant d'organiser les consultations et les auditions avec les acteurs et experts et de développer une conception politique durable et à long terme dans les nouvelles compétences.

Le projet « L'avenir de la numérisation » entend créer les conditions nécessaires pour maîtriser l'avenir numérique de manière autodéterminée et responsable.

Le projet « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien » doit favoriser l'élaboration d'une vision propre à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme dans l'Ostbelgien. Il s'agira à cet égard d'impliquer tous les acteurs concernés afin que le projet profite de leurs expériences et de leur savoir. Il sera également nécessaire d'élaborer une législation en matière d'aménagement du territoire qui soit compréhensible pour tous et adaptée aux besoins de la Communauté germanophone.

Le projet « Culture du bâti dans l'Ostbelgien » a pour objectif de promouvoir cette culture dans l'Ostbelgien. Pour y parvenir, il faudra formuler des recommandations d'action et des lignes directrices sur la base d'un état des lieux de la culture du bâti dans l'Ostbelgien.

Le projet « Chez soi dans l'Ostbelgien » vise à concevoir un modèle d'avenir pour la promotion du logement public et privé. Pour permettre aux jeunes familles de s'installer dans l'Ostbelgien et pour lutter contre l'isolement des seniors et la pauvreté liée à l'âge, des logements abordables, sains et alternatifs doivent être mis à la disposition des futurs propriétaires ou locataires.



D'ici à 2030, le projet « Protéger le climat » doit contribuer à réduire de 40 % les émissions de CO2 dans l'Ostbelgien. Le plan Énergie et Climat préparé avec l'ensemble des communes de la Communauté germanophone doit être mis en œuvre dans la région.

Enfin, le projet « Renforcer les structures sportives » permettra, grâce à la professionnalisation de ses structures organisationnelles, de renforcer le sport en club si important pour la qualité de vie et la protection de la santé dans l'Ostbelgien.

Afin de promouvoir un développement touristique durable, le projet « Découvrir l'Ostbelgien » vise la création de produits phares pour les secteurs du vélo (*Stoneman*) et de la randonnée (chemins de grande randonnée). Ces produits permettront de valoriser l'Ostbelgien et d'atteindre de nouveaux groupes de visiteurs.



L'AVENIR DE LA NUMÉRISATION

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Sport, Médias et Tourisme

Projets précédents

Aucun

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

La numérisation est un moteur de l'innovation dans tous les domaines de notre quotidien. Afin de répondre aux défis qui en découlent et de saisir la chance offerte par la transformation numérique pour améliorer la qualité de vie et la qualité de la région, le thème sera abordé dans un projet d'avenir à part entière du CDR III.

SITUATION ACTUELLE

La numérisation concerne l'Ostbelgien à deux niveaux : d'une part, le progrès numérique observé dans tous les domaines de la vie et appelé numérisation « douce » nécessite une démarche structurée. D'autre part, il faut impérativement optimiser l'infrastructure.

Dans l'Ostbelgien, une série d'initiatives ont été lancées dans le domaine de la numérisation, bien qu'aucune coordination ne soit encore intervenue. Par exemple, de nombreuses entreprises et secteurs s'intéressent à la thématique, des formations continues sont organisées concernant les changements qui touchent le monde du travail, certains départements du Ministère gèrent des sous-projets portant sur la numérisation; toutefois, chaque acteur aborde le projet de la numérisation selon ses propres besoins et critères. En outre, il semble qu'il n'existe pas de communication large et suffisante concernant les projets existants ou les progrès réalisés dans l'Ostbelgien.

À l'échelon européen, la Belgique est bien positionnée par rapport à son infrastructure de réseaux mobiles et à la couverture des réseaux rapides à large bande (d'au moins 30 Mbit/s). Selon le service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, en 2018, 87 % de la population disposait de la fibre optique³². Néanmoins, on déplore encore une couverture numérique insuffisante dans certaines parties de l'Ostbelgien³³. Pour éliminer ces zones blanches ou territoires mal desservis qui ne disposent pas actuellement d'un réseau d'accès hautement performant et garantir une connexion Internet plus rapide, surtout en milieu rural, il faut généraliser le développement du réseau à fibre optique sur tout le territoire.

³² <https://economie.fgov.be/de/themen/online/die-ikt-zahlen>

³³ Une carte illustrant la couverture numérique est disponible sur le site Web de Proximus (https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_map_network/particuliers/support/internet/internet-en-deplacement/surfer-en-4g-ou-3g/carte-de-la-couverture-reseau.html).

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Le projet met l'accent sur la numérisation « douce ». Grâce à la création d'un centre de coordination et à la mise en œuvre de projets pilotes, les conditions seront réunies pour aborder l'avenir de la numérisation dans l'Ostbelgien de manière autodéterminée et responsable.

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE COORDINATION, ÉTAT DES LIEUX ET DÉTERMINATION DES PRIORITÉS POUR LES ACTIONS

La création d'un centre d'information et de coordination pour la numérisation dans l'Ostbelgien constitue la base de projets de numérisation les plus variés. Le centre de coordination sert au réseautage et à l'échange de bonnes pratiques, et offre un aperçu de la situation actuelle de la numérisation dans l'Ostbelgien. Il s'agira dans un premier temps de dresser un vaste état des lieux de la situation et des initiatives lancées en la matière.

Sur la base de cet état des lieux, des domaines d'action et mesures seront identifiés, hiérarchisés et consignés dans un plan d'action. Il s'agira aussi d'estimer, à partir de ce plan d'action, les moyens financiers à prévoir à l'avenir pour mettre en œuvre des projets de numérisation. L'une des missions du centre de coordination consistera par ailleurs à informer des subventions nationales et européennes qui pourront être obtenues pour implémenter les projets numériques.

Il faudra également sensibiliser la population et les entreprises. Cette tâche est déjà largement menée à bien dans le cadre de la formation à la compétence médiatique. Toutefois, des formations continues seront nécessaires pour préparer les salariés aux changements numériques du futur et leur transmettre les compétences requises.

Étape	Début →	Fin →
Établissement au Ministère d'un point de contact central pour la numérisation	1 ^{er} semestre 2019	En continu
Vaste état des lieux et collecte de données statistiques	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Établissement d'un plan d'action fondé sur l'évaluation de l'état des lieux	2 ^e semestre 2019	En continu
Développement d'une stratégie de communication pour les PME, les écoles et les pouvoirs publics visant à solliciter des subventions pour la numérisation	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Ébauche de concept pour une manifestation, regroupement et communication de séminaires de formation continue sur le monde du travail numérique pour la main-d'œuvre qualifiée	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020

PROJETS PILOTES : E-SANTÉ, PATRIMOINE CULTUREL NUMÉRIQUE ET TRAVAIL DE JEUNESSE NUMÉRIQUE

Différents projets pilotes abordent la numérisation dans des secteurs spécifiques. Le centre de coordination accompagne leur mise en œuvre, conseille les chefs de projets et établit un lien entre initiatives et projets. Exemples de projets pilotes :

- **La mise en œuvre du plan fédéral eSanté**

La plateforme eSanté contribue à simplifier l'administration et à échanger des données médicales. Elle a pour objectif d'améliorer les soins de santé et la prise en charge des patients. Un plan d'action est nécessaire pour la mise en œuvre future.

- **Préservation numérique du patrimoine culturel de l'Ostbelgien**

La numérisation du patrimoine culturel est un domaine clé de la déclaration « Assurer l'avenir numérique de l'Europe », signée par les États membres de l'UE le 9 avril 2019. Incarnation de notre passé, le riche patrimoine culturel européen nous inspire un sentiment d'histoire commune et d'identité. Grâce à la numérisation du patrimoine culturel de l'Ostbelgien dans la base de données « Archive du patrimoine culturel », les collections et archives des musées, clubs d'histoire et de l'État seront systématiquement enregistrées sous format digital. L'objectif est de préserver à long terme les précieux témoignages de notre passé et d'assurer leur accessibilité numérique.

- **Travail de jeunesse numérique**

Le présent projet doit aborder des thématiques du travail de jeunesse qui aident les jeunes à participer activement à la conception de l'avenir numérique. Dans un premier temps, des lignes directrices seront élaborées concernant la qualification de la main-d'œuvre dans le travail de jeunesse et le travail social, le soutien aux jeunes dans la maîtrise du numérique et la création de nouvelles offres spécialisées. La mise en place d'un groupe de pilotage, la réalisation d'une analyse des besoins en qualification du personnel, l'élaboration du concept et la préparation d'une offre correspondante font partie des étapes à mettre en œuvre.

Étape	Début →	Fin →
Échange entre le centre de coordination et les responsables des divers projets pilotes	2 ^e semestre 2019	En continu
Collecte et échange de bonnes pratiques utiles à la mise en œuvre des projets pilotes	2 ^e semestre 2019	En continu

Grâce à la mise en place d'un centre de coordination, à l'état des lieux, au plan d'action adapté aux besoins de l'Ostbelgien et à la promotion de certains projets pilotes dans le secteur de la jeunesse, de la culture et de la santé, le projet réunit les conditions qui permettront aux habitants de l'Ostbelgien d'intégrer le numérique dans tous les secteurs de la vie.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.c: Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de manifestations sur le thème de la numérisation favorables à la garantie d'une main-d'œuvre qualifiée et à la compétitivité des travailleurs sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations • Nombre de participants
Augmentation du recours aux subventions européennes dans le domaine de la numérisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes

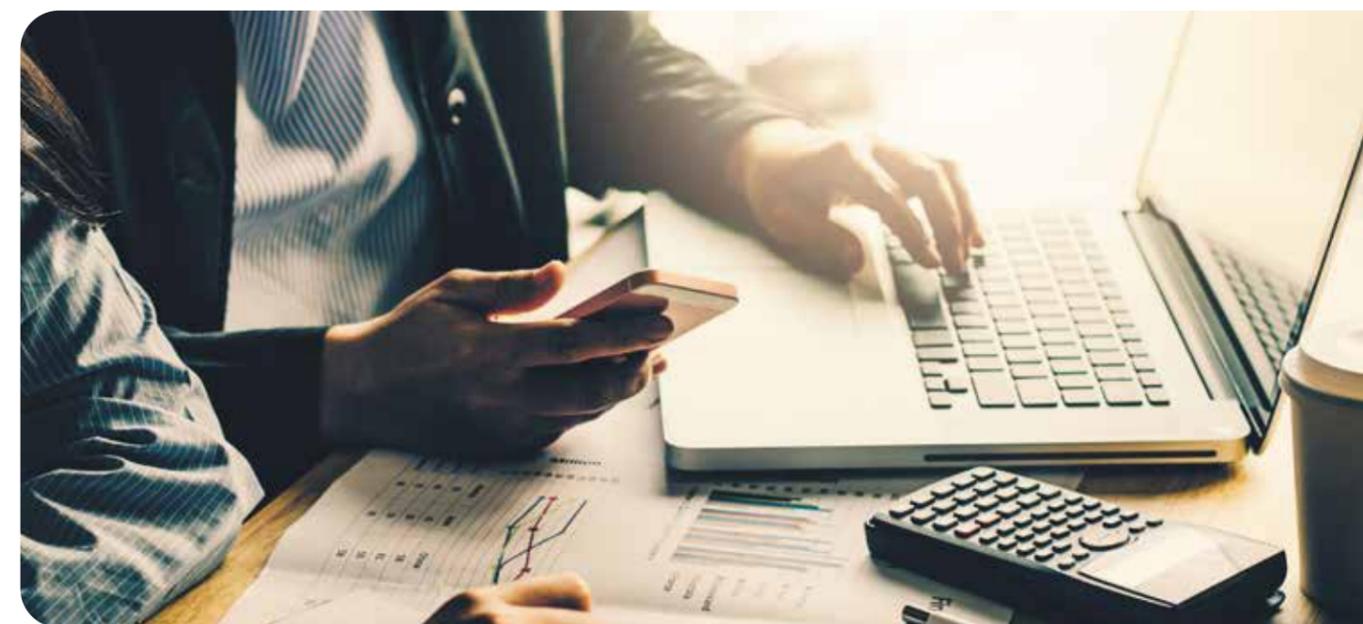
COLLABORATION

En matière de numérisation, la collaboration est incontournable pour une petite région rurale telle que l'Ostbelgien.

Le centre de coordination au Ministère ambitionne d'instaurer une coopération étroite avec les communes. Dans ce contexte, le Ministère sert d'élément moteur, de coordinateur et d'accompagnateur de projet; néanmoins, les communes sont toujours invitées à communiquer leurs besoins locaux et à soutenir les processus de numérisation. La numérisation ne doit pas être perçue comme une approche descendante, mais comme une démarche décentralisée ayant une assise locale. Ainsi, l'utilité et les besoins des projets potentiels, sans oublier la mise en œuvre concrète des projets pilotes ici mentionnés peuvent être définis en étroite consultation avec la commune concernée.

Outre les communes, la collaboration avec d'autres institutions et acteurs revêt aussi une importance capitale. Citons parmi ceux-ci (la liste n'est pas exhaustive) :

- Le WSR
- La WFG
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eupen-Malmedy-St-Vith
- L'organisation patronale de la Communauté germanophone
- L'IAWM
- La TAO
- Le centre des médias
- L'ALE
- Le comité consultatif pour la promotion de la santé
- Le Conseil pour la formation des adultes
- Le Conseil des jeunes de la Communauté germanophone

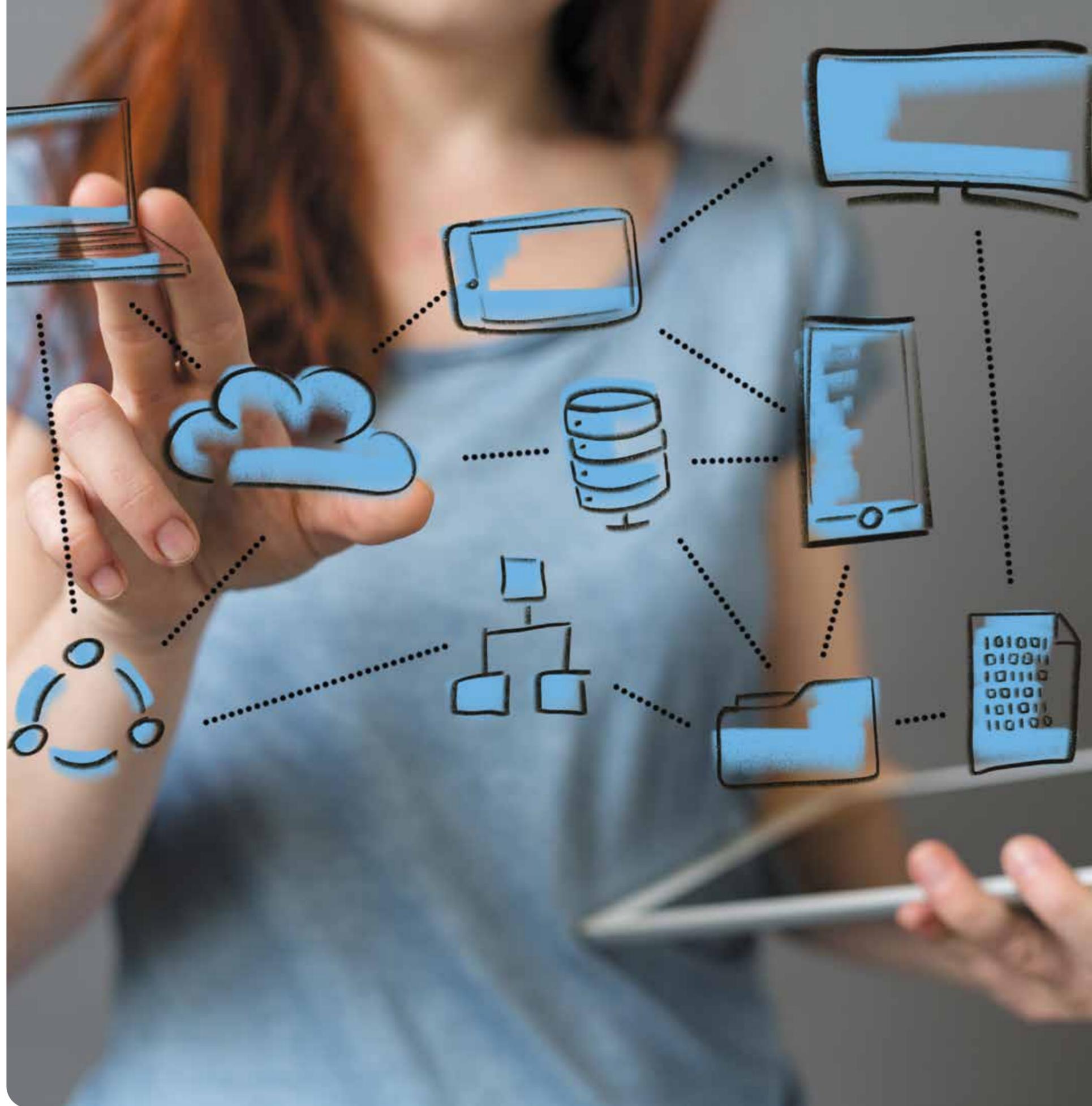


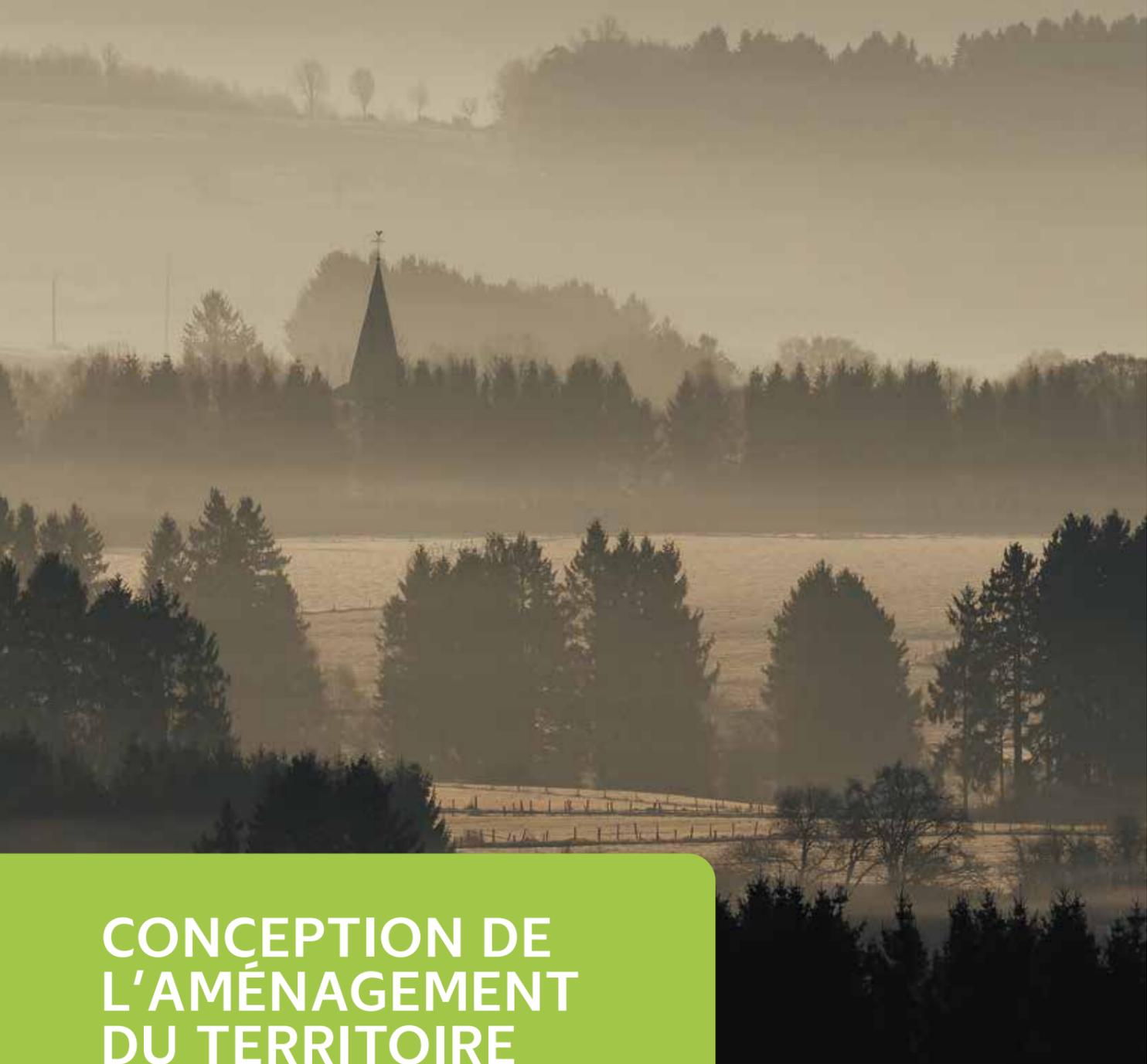
BONNES PRATIQUES

Dans le domaine de la numérisation, il existe de très nombreux modèles de réussite sur lesquels prendre exemple. Énumérer ces innombrables initiatives dépasserait le cadre du présent exposé de principe. Dans le présent projet de CDR, nous avons plutôt opté pour un état des lieux qui servira à identifier les bonnes pratiques pertinentes pour l'Ostbelgien et à vérifier leur applicabilité en Communauté germanophone.

Dans ce contexte, l'échange avec les autres collectivités belges est essentiel. Il est tout aussi important de prendre contact avec d'autres petites collectivités à l'étranger. Les plans stratégiques numériques d'autres petits États, villes, villages, communes ou structures administratives dans leur globalité peuvent être de bonnes sources d'inspiration. L'échange d'expériences au sein de la Grande Région et de l'EMR et la coopération avec des universités et des centres de recherche offrent également quantité de possibilités. La petite taille de la Communauté germanophone peut devenir un avantage pour gérer une tâche titanesque comme la numérisation. Grâce à des projets pilotes, par exemple l'achat de licences d'applications déjà conçues durant une phase de test, l'Ostbelgien a le potentiel de devenir une région modèle en matière d'innovation numérique.

Indépendamment des projets pilotes cités dans le CDR, les centres d'innovation numérique, le paysage énergétique, l'administration générale et la mobilité sont eux aussi des domaines propices à l'échange de bonnes pratiques.





CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'OSTBELGIEN

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Pouvoirs locaux et Chancellerie, département Aménagement du territoire

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Vivre ensemble, mode d'emploi »

CDR II : Projet d'avenir « Aménagement du territoire : villes et villages dynamiques »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

La gestion autonome du territoire est un souhait palpable dans bon nombre de domaines. Cette ambition territoriale a pris une dimension concrète avec le transfert de la compétence en matière d'aménagement du territoire : la Communauté germanophone peut aujourd'hui planifier, affecter et administrer elle-même son espace. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire doit mener deux missions majeures :

1) Assurer « l'ordre » contractuel des diverses occupations des sols

En d'autres termes, définir et coordonner les différents droits d'utilisation de l'espace. Ainsi, l'aménagement du territoire permet de faire en sorte que des surfaces adaptées soient disponibles en suffisance pour les diverses occupations et fonctions. L'objectif est ici de mettre en balance les conséquences des diverses occupations pour éviter ou compenser les conflits autant que possible.

2) Définir les visions en leur offrant toute la marge de manœuvre nécessaire

Le territoire doit être développé et conçu de manière durable. Les questions sociales, économiques, démographiques, énergétiques et surtout écologiques doivent être conciliées au niveau spatial. Pour y parvenir, il faudra développer des idées et des concepts d'avenir dont l'interaction et l'ancrage dans l'espace résultent d'une pensée à court terme tout en s'inscrivant dans la durée.

L'aménagement du territoire est donc une conception orientée vers l'avenir à laquelle chacun contribue. Le sentiment d'appartenance à la région est primordial dans ce contexte. Notre patrie est l'héritage commun de ses habitants. Elle allie passé, présent et futur. Mais l'aménagement du territoire subit aussi l'épreuve du temps. Nous ne savons pas quelles conséquences le changement démographique aura effectivement sur la société - il en va de même du changement climatique et de l'extinction des espèces démontrés dans de nombreuses études. De quelles mesures planétaires a-t-on besoin pour faire face à des événements climatiques extrêmes ? En matière de technologie, on n'est jamais à l'abri d'évolutions inopinées ayant des conséquences sur le marché du travail et sur les exigences quant aux postes de travail - à quelle vitesse pouvons-nous réagir, quelle est la flexibilité de notre cadre juridique ? Comment aller d'un point A à un point B ? Quelles seront les matières premières et les ressources de demain et comment les obtiendrons-nous ? Quelles sont celles que nous trouverons chez nous ? De quelle surface avons-nous besoin pour produire suffisamment d'aliments ? Comment les transporter vers les habitants de nos villes ? Comment chauffer nos maisons durant les journées froides d'hiver et assurer qu'elles restent fraîches durant des étés toujours plus chauds ?

Ces questions le montrent clairement : l'aménagement du territoire traduit largement les exigences diverses et variées avec lesquelles il faut désormais compter.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

La reprise de la compétence en matière d'aménagement du territoire a été décidée par voie de décrets adoptés le 29 avril 2019 par la Communauté germanophone et le 3 mai 2019 par la Région wallonne. Concernant les mesures et étapes à venir, il s'agira de préparer le transfert en douceur aux nouvelles autorités et d'introduire sans tarder la phase suivante. Celle-ci concerne principalement le développement d'une vision pour la Communauté germanophone. Un groupe de travail « Aménagement du territoire », composé de représentants des communes, des partenaires sociaux et de la Communauté, a été mis sur pied pour mener à bien cette mission. Le cadre juridique sera développé ultérieurement sur la base de cette vision et des lignes directrices qui y sont formulées. Pour compléter ce cadre, il est clair qu'il faudra entre autres objectifs intégrer la culture locale du bâti dans les plans publics et privés.



Pour assurer la préparation de la réforme et des consultations lors de la mise en œuvre ultérieure, il importera de développer un réseau d'experts dont le savoir-faire servira à la fois d'apport initial et de base de connaissances sur le long terme.

DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES INTERNES

Il s'agit ici de l'étape formelle consistant à créer une autorité responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Étape	Début →	Fin →
Développement de la structure administrative requise	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Adaptation technique de la législation wallonne à reprendre, conformément aux structures de la Communauté germanophone	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Adaptations thématiques à court terme de la législation wallonne par rapport à des points spécifiques	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2021

MISE EN PLACE D'UNE VISION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Il s'agit de développer la vision sur laquelle s'aligne le développement stratégique de la Communauté germanophone en matière d'aménagement du territoire.

Étape	Début →	Fin →
Évaluation d'autres systèmes d'aménagement du territoire et de planification	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Entretiens avec les acteurs locaux	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Travail au sein du groupe de travail Aménagement du territoire	2 ^e semestre 2019	En continu
Désignation d'un accompagnateur de projet professionnel pour le développement de la vision et de la législation	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Mise en place d'un concept de développement spatial	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2023

ÉTABLISSEMENT SUR LE LONG TERME D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'EXPERTS

En raison du caractère transversal de l'aménagement du territoire, il est essentiel que les décisions à prendre se fondent sur des connaissances techniques suffisantes. La Communauté germanophone ne dispose pas de toutes les compétences liées à l'aménagement du territoire. Ainsi, il est indispensable de faire appel à des experts de diverses disciplines pour acquérir le savoir nécessaire.

Étape	Début →	Fin →
Établissement d'un réseau d'experts	1 ^{er} semestre 2020	En continu
Établissement d'une commission consultative d'experts	2 ^e semestre 2020	En continu
Établissement d'un système de formations continues pour les autorités locales et communautaires	2 ^e semestre 2023	En continu

PRÉPARATION DE LA LÉGISLATION RÉFORMÉE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Le cadre juridique sera fixé après analyse des résultats de l'évaluation, des entretiens avec les acteurs et experts, des recommandations du projet « Culture du bâti dans l'Ostbelgien », et après détermination de la vision pour la Communauté germanophone et des caractéristiques urbanistiques locales.

Étape	Début →	Fin →
Préparation des propositions de réforme/de la nouvelle législation	2 ^e semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu de l'orientation transversale de l'aménagement du territoire, celui-ci ne peut être lié à un seul objectif de développement durable. Mais pour disposer d'un cadre clair, le choix des objectifs se limite à ceux qui ont un lien avec l'espace. Les aspects socio-urbanistiques tels que le sentiment de sécurité ne sont pas concernés, tout comme l'aspect du transfert de connaissances dans des régions peu développées.

Le projet permet de réunir les conditions requises pour :

- conserver et développer la biodiversité et les espaces de vie naturels;
- assurer l'accès à une énergie durable et abordable;
- garantir un « ordre contractuel » des diverses occupations des sols comme base à une interaction durable entre protection de la nature, de l'environnement et des espaces urbains et ruraux;
- assurer le maintien du paysage rural et arrêter l'expansion urbaine, veiller à ce que les structures historiques restent identifiables et que la protection des monuments et des ensembles soit intégrée dans des approches planétaires;
- qu'Ostbelgien apporte une contribution adéquate aux exigences du changement climatique et qu'elle intègre la protection contre les catastrophes dès la phase de planification;
- intégrer et financer des mesures compensatoires alternatives dans la planification quotidienne.



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable

- 7.1:** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.4:** Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.a:** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.1:** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2:** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1:** D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2:** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.5:** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.9:** D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a:** Mobiliser des ressources financières de toutes provenances 35 et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

En matière d'aménagement du territoire, des tendances fiables ne peuvent généralement se dégager des indicateurs d'impact qu'après de longues séries chronologiques. C'est pourquoi ces indicateurs ne peuvent être associés aux étapes exposées que sous certaines conditions. Les indicateurs d'impact ne démontreront toute leur pertinence que bien après la mise en œuvre du CDR.

Dans certains cas, on peut déjà exploiter d'autres statistiques comprenant des séries chronologiques fiables pour les questions d'aménagement du territoire. On pense tout particulièrement aux statistiques sur la population.

Les indicateurs exposés ici ne représentent certainement pas tout le spectre des données spatiales pertinentes, de sorte que la liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Il s'agit néanmoins de paramètres classiques. Il est évident qu'une collecte de données précoce ne peut s'avérer qu'utile et qu'il ne serait pas très efficace d'attendre d'en avoir terminé avec les étapes pour établir des statistiques.

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de nouvelles unités d'habitation créées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permis de construire
Préservation des surfaces libres	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure imperméabilisation des sols
Endiguement du mitage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de constructions dans les espaces extérieurs et en zone de construction linéaire
Activité de construction plus durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maisons passives, maisons basse énergie, maisons à énergie positive, etc.
Valorisation des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures compensatoires alternatives
Amélioration de l'accessibilité des terrains	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des prix des terrains
Conservation d'une masse critique pour la désignation de zones d'habitat/les dotations infrastructurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de population par classe d'âge

L'organisation et l'ancrage légal de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien concernent bon nombre de domaines de compétences de la Communauté germanophone. Il existe des relations avec quantité d'autres projets de CDR. Ainsi, un plan intégré Énergie et Climat (« Protéger le climat ») ne pourra être mis en œuvre qu'avec l'implication de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les aspects urbanistiques jouent également un rôle important dans le secteur du logement (« Chez soi dans l'Ostbelgien »). Il existe aussi des recoupements importants avec les projets « Commercialiser l'espace économique » et « Culture du bâti dans l'Ostbelgien ».

Le projet « Culture du bâti dans l'Ostbelgien » analyse la situation de la culture du bâti dans l'Ostbelgien et formule des recommandations pour la promouvoir. Ces recommandations serviront de base de travail pour la culture du bâti au groupe de travail « Aménagement du territoire 2020 », et pourront être utilisées dans le cadre de la préparation de la législation réformée relative à l'aménagement du territoire prévue dans le projet « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien ». L'interaction entre les projets sera assurée par des échanges entre leurs deux responsables.

CULTURE DU BÂTI DANS L'OSTBELGIEN



SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

En 2018, les ministres européens de la Culture ont adopté la Déclaration de Davos « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe ».

« La Déclaration de Davos met en évidence la contribution essentielle de la culture à notre cadre de vie. Elle rappelle que construire est un acte culturel et crée un espace pour la culture. La Déclaration souligne dans une approche holistique la responsabilité commune du monde politique et de la société civile en matière d'environnement bâti et soutient une politique européenne qui vise une culture du bâti de qualité.

L'environnement bâti a des répercussions importantes sur le bien-être et la qualité de vie de la population. Il est déterminant pour stimuler les échanges sociaux, renforcer la cohésion sociale, susciter la créativité et s'identifier à son lieu de vie. Le développement d'un habitat de qualité et l'aménagement harmonieux du paysage font partie des principaux défis que doivent relever la société actuelle et la culture du bâti de demain.

[...] la Déclaration souligne l'importance qu'elle accorde à la culture du bâti, dont relève aussi bien le patrimoine culturel que la planification et la construction contemporaines. »³⁴

Le CDR I avait déjà permis de développer certaines approches initiales concernant la culture du bâti dans l'Ostbelgien. Avec la signature de la Déclaration de Davos, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir le concept de la culture du bâti dans l'organisation future de notre espace de vie.

Avec le concours de tous les partenaires concernés, il s'agira d'identifier, de décrire et d'ancrer davantage les questions relatives à la culture du bâti à l'échelle de tous les secteurs et aux différents niveaux de responsabilité. Domaine d'action interdisciplinaire, la culture du bâti revêt une grande valeur pour le développement urbain et régional intégré et durable. En raison de cette interdisciplinarité, le présent projet est porté conjointement par le Ministère et la WFG.

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Culture et Jeunesse

Société de promotion économique de l'Ostbelgien

Projets précédents

CDR I : Projet d'avenir « Préserver le paysage » (sous-projet « Charte du paysage »)

CDR II : Projet d'avenir « Aménagement du territoire : villes et villages dynamiques »
(sous-projet « Maison de l'urbanisme »)

³⁴ Communiqué de presse du Gouvernement suisse à propos de la Déclaration de Davos du 22 janvier 2018

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

La culture du bâti naît partout où l'homme conçoit son lieu de vie, et elle se nourrit de l'interaction de nombreuses personnes. Elle a besoin de traditions et d'innovations afin de créer l'héritage urbanistique de demain en se servant des performances passées et présentes. Comment les lieux et paysages de l'Ostbelgien sont-ils conçus et évoluent-ils, au cours de quels processus et avec quels résultats : tous ces aspects façonnent l'identité de la population. Le projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des individus et de valoriser la région économique grâce à une culture du bâti réussie.

RAPPORT SUR LA CULTURE DU BÂTI DANS L'OSTBELGIEN

Ce sous-projet vise à rédiger un rapport sur la culture du bâti dans l'Ostbelgien. Ce rapport décrit la culture du bâti dans l'Ostbelgien, analyse la situation en la matière et formule des recommandations d'action. Pour établir ce rapport, le Ministère et la WFG rassemblent des informations sur la culture du bâti ainsi que de bons exemples. Ils travaillent en réseau et réunissent l'ensemble des acteurs concernés dans un groupe de pilotage pour lancer un processus participatif.

Étape	Début →	Fin →
Collecte de littérature spécialisée, publication sur l'architecture moderne de l'arrondissement de Verviers ³⁵ : apport de contenu, traduction et sensibilisation du public	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021
Identification des acteurs concernés de la culture du bâti et mise en place d'un groupe de pilotage	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Collecte de bons exemples en Belgique et dans les régions voisines	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Organisation d'une conférence sur la culture du bâti	2 ^e semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Rédaction d'un rapport sur la culture du bâti comprenant des recommandations	1 ^{er} semestre 2022	2 ^e semestre 2022

³⁵ Publication de la Cellule d'architecture de la Communauté française

MESURES DE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA CULTURE DU BÂTI

Le rapport sur la culture du bâti constitue le texte de base pour la formulation de recommandations d'action et de lignes directrices visant la promotion de la culture du bâti dans l'Ostbelgien. Les recommandations servent d'une part au développement de mesures pour la promotion de la culture du bâti dans les projets de construction subventionnés par les pouvoirs publics. Le Gouvernement joue un rôle déterminant pour le développement de la culture du bâti dans l'Ostbelgien. Contribuant activement à façonner la culture du bâti en tant que maître d'ouvrage, propriétaire ou exploitant d'immeubles, il doit aussi donner le bon exemple.

D'autre part, les recommandations pourront être utilisées lors de la préparation de la législation réformée relative à l'aménagement du territoire pour la Communauté germanophone, dans le cadre du projet « Conception de l'aménagement du territoire ».

Les recommandations d'action ont pour objectif d'asseoir et de développer davantage la culture du bâti dans l'Ostbelgien.

Étape	Début →	Fin →
Collecte de bons exemples	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Formulation de recommandations d'action et de lignes directrices sur le thème de la culture du bâti - transfert au groupe de travail « Aménagement du territoire 2020 »	2 ^e semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023
Ancrage légal et procédures de promotion de la culture du bâti	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2024



SENSIBILISATION ET CONSEILS SUR LE THÈME DE LA CULTURE DU BÂTI - MISE EN PLACE D'UNE « MAISON DE LA CULTURE DU BÂTI DANS L'OSTBELGIEN »

En tant que domaine d'action interdisciplinaire, la culture du bâti dans l'Ostbelgien ne pourra être mise en œuvre qu'en présence d'une offre d'information et de conseils adéquate pour tous les partenaires potentiels. La future « Maison de la culture du bâti (HBO) » informera et sensibilisera les citoyens, les artisans et les architectes à la culture du bâti dans l'Ostbelgien. Elle organisera, documentera et évaluera les processus de participation.

Étape	Début →	Fin →
Examen et révision du concept existant de HBO	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Collecte de bons exemples de structures similaires dans d'autres régions	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Développement d'offres de travail en réseau, information et sensibilisation aux thèmes en lien avec le bâti tels que la culture du bâti, les paysages ruraux, le patrimoine culturel ou la conservation des monuments pour divers groupes cibles comme les maîtres d'ouvrage, les architectes, les citoyens et les artisans	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Communication concernant la HBO	2 ^e semestre 2021	En continu
« Mise en service » et garantie des services fournis par la HBO	2 ^e semestre 2021	En continu

ÉTAPES GÉNÉRALES

Étape	Début →	Fin →
Mesures préparatoires pour la création d'une base de données nécessaire à la mesure ultérieure de l'impact	2 ^e semestre 2021	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'Ostbelgien, la culture du bâti est un élément précieux du patrimoine culturel. Si elle renforce l'identification des individus à leur région, elle s'expose aussi à des dangers divers. Le projet doit permettre de sensibiliser au rôle identitaire que joue la culture du bâti dans l'Ostbelgien comme région de vie : des activités concrètes de promotion et de conseil contribueront à préserver une partie du patrimoine culturel important pour l'Ostbelgien, à le renforcer et à le façonner durablement pour les générations futures.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.3: D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Il n'est pas possible de définir d'indicateurs d'impact pour le présent projet d'avenir, car il concerne l'élaboration d'une stratégie (travail de fond). Dès que la stratégie aura été élaborée et que débutera la phase de mise en œuvre, des indicateurs d'impact pourront être définis et suivis. Une étape correspondante a été créée sous les « Étapes générales » pour le travail de fond nécessaire à la préparation de ces futurs indicateurs d'impact.

COLLABORATION

L'accord de coopération belge et l'accord de coopération avec le LVR peuvent contribuer à trouver les interlocuteurs et projets adéquats lors de la collecte de bons exemples en Belgique et dans les régions voisines.

Dans le cadre du CDR, le projet présente des recoupements importants avec le projet « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien ». Le projet « Culture urbanistique dans l'Ostbelgien » analyse la situation de la culture du bâti dans l'Ostbelgien et formule des recommandations pour la promouvoir. Celles-ci serviront de base de travail pour la Culture du bâti au groupe de travail « Aménagement du territoire 2020 », et pourront être utilisées dans le cadre de la préparation de la législation réformée relative à l'aménagement du territoire prévue dans le projet « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien ». L'interaction entre les projets sera assurée par des échanges entre leurs deux responsables.

BONNES PRATIQUES

La Déclaration de Davos (2018) constitue actuellement le document de référence pour le développement de la culture du bâti dans l'Ostbelgien. En outre, toute une série de déclarations et documents de base européens sera utile à la préparation du projet, par exemple la Déclaration de Namur (2015) ou la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005).

Dans bon nombre de pays européens, la culture du bâti est un thème actuel, ou une préoccupation de longue date, comme c'est le cas en Autriche. Il existe également quantité de bons exemples en Allemagne³⁶, en Suisse et au Danemark. En Belgique, il convient de citer la Cellule d'Architecture³⁷ en Communauté française et la Bouwmeester en Flandre³⁸. Plusieurs échanges de vues ont déjà eu lieu avec la Cellule d'Architecture. Ils traitent activement le thème de la culture du bâti et entendent miser davantage sur la création d'une architecture riche et de qualité pour la société via des mesures de soutien et des concours d'architectes.

³⁶ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de la Bundesstiftung Baukultur (<https://www.bundesstiftung-baukultur.de/>).

³⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de la Cellule d'Architecture (<https://cellule.archi/>).

³⁸ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de la Vlaams Bouwmeester (<https://www.vlaamsbouwmeester.be/>).





CHEZ SOI DANS L'OSTBELGIEN

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Famille et Affaires sociales

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Aménager les espaces habitables »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

SITUATION ACTUELLE

Après la phase de négociation, les décrets relatifs à l'exercice du transfert de la compétence en matière de logement et des compétences partielles dans le domaine de l'énergie ont été adoptés le 29 avril 2019 au Parlement de la Communauté germanophone et le 1er mai 2019 au Parlement de la Région wallonne. Ainsi, dès le 1er janvier 2020, la Communauté germanophone sera compétente en matière de logement public et privé ainsi que pour diverses primes énergie et les conseils associés. Afin que la reprise se déroule correctement et que les citoyens soient assurés d'une transition transparente, il faudra d'abord préparer des mesures à court terme. Dans le même temps, un groupe de travail se concentre actuellement sur la conception future des nouvelles compétences comme base du décret à venir.

CONTEXTE

Le projet d'exercice de la compétence en matière de logement trouve son origine dans une résolution du Parlement de la Communauté germanophone datée du 6 mai 2002. Cette résolution réclamait aussi la compétence en matière d'aménagement du territoire. Alors que des négociations ont été menées concernant le transfert de l'exercice au seul niveau gouvernemental, l'exercice concret des nouvelles compétences est préparé dans le cadre du présent projet d'avenir. Sur la base de synergies dans le domaine de l'énergie, il a été décidé de transférer également des sous-domaines de la compétence en matière d'énergie.

BASE DU PROJET

Le CDR III a pour objectif d'aligner les nouvelles compétences sur les besoins des citoyens.

Les défis connus dans le domaine du logement sont entre autres les suivants :

- Au nord de la Communauté germanophone, gérer la pression sur le logement en provenance d'Aix-la-Chapelle
- Au sud de la Communauté germanophone, préserver le dynamisme des villages ruraux
- Couvrir les besoins en petits logements et en logements accessibles
- Améliorer l'état du parc de logements
- Étendre l'offre d'unités d'habitation privées et bénéficiant d'aides publiques

Le défi en matière d'énergie réside principalement dans l'adaptation des primes énergie aux besoins de la population de la Communauté germanophone en termes de développement durable et d'efficacité énergétique.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Il importe de respecter certaines étapes durant le transfert de l'exercice des nouvelles compétences à la Communauté germanophone. Ces étapes consistaient jusqu'à présent en la préparation et l'adaptation ultérieure du décret de transfert. La conception future des nouvelles compétences en matière de logement ainsi que des primes énergie sera traitée par un groupe de travail qui formulera les recommandations d'action correspondantes.

Une fois ces recommandations consignées dans un rapport final, un décret correspondant concernant ces compétences sera préparé, adopté et enfin mis en œuvre. En outre, des accords bilatéraux avec certaines institutions de la Région wallonne seront conclus dans une première phase de transition.

Les deux premières étapes qui concernent le décret de transfert et la mise en place d'un groupe de travail ont déjà été menées à bien au cours du premier semestre 2019.

Étape	Début →	Fin →
Détermination de mesures à court terme pour la préparation du transfert des compétences	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Formulation de recommandations d'action par le groupe de travail concernant les compétences futures	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Préparation des décrets et arrêtés en matière de logement et d'énergie	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2021
Mise en œuvre des décrets et arrêtés en matière de logement et d'énergie	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024
Mesures préparatoires pour la création d'une base de données nécessaire à la mesure ultérieure de l'impact	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet offre les solutions durables suivantes :

- **Sur le plan économique** : réagir au changement démographique, aux prix du logement et à l'offre de logements avec les moyens disponibles
- **Sur le plan social** : influencer sur la situation des habitants, sur l'espace de vie et l'environnement
- **Sur le plan écologique** : réduire les émissions de CO₂ en améliorant les valeurs énergétiques, augmenter l'efficacité énergétique par des incitants et des aides et surtout promouvoir « l'énergie/la technologie verte »

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable

- 7.1:** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2:** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3:** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1:** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.1:** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.7:** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a:** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact

Augmentation de l'efficacité énergétique par des mesures d'infrastructure dans les immeubles d'habitation et les bâtiments publics

Unité de mesure

Suivi des primes accordées à partir de 2020 :

- Immeubles d'habitation
- Moyens UREBA³⁹
- PAPE⁴⁰ + MEBAR⁴¹

(Indicateur d'impact indirect, car le paiement des primes n'offre pas forcément une vision globale de l'augmentation de l'efficacité énergétique)

³⁹ UREBA est l'acronyme de Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

⁴⁰ PAPE est l'acronyme de Plan d'action préventive en matière d'énergie.

⁴¹ MEBAR est l'acronyme de Subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie.

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

COLLABORATION

Les communes comptent parmi les acteurs les plus importants dans la conception de la politique de construction de logements depuis « l'ancrage communal » qui a permis le financement, par la Région wallonne, de nombreux projets de construction communaux : jusqu'à présent, elles ont toujours été associées aux agences immobilières sociales et publiques et à ce titre, participé à la conception des espaces habitables. Les CPAS qui encadrent les citoyens socialement défavorisés ont eux aussi joué un rôle décisif dans le système de logements sociaux.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Communauté germanophone continue d'explorer des pistes de réflexion sur le thème du logement aux côtés de ces acteurs. Parallèlement, des contacts seront établis avec les autres groupes professionnels, qui constituent également des acteurs clés dans le secteur du logement. Ainsi, il s'agira notamment d'impliquer dans les consultations les représentants des architectes, des conseillers en énergie et du secteur de la construction.

Dans le domaine de l'énergie, une collaboration existe avec les communes en ce qui concerne la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat pour la Communauté germanophone. Diverses mesures concernent l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et immeubles d'habitation. Le transfert des deux compétences influence ainsi la mise en œuvre de ces actions.

Lors de la mise en œuvre du projet, des coopérations seront également établies avec d'autres acteurs :

- Le DSL concernant les logements accessibles
- La WFG concernant certains projets LEADER qui traitent déjà de la (ré)organisation des espaces habitables (neufs)
- Certains organismes de la Région wallonne concernant l'octroi de crédits sociaux
- Des acteurs actuels du secteur du logement
- Des services existants d'audit énergétique

Il existe des relations transversales avec les projets d'avenir « Protéger le climat », « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien » et « Ensemble contre la pauvreté ».

BONNES PRATIQUES

Europäischer Tisch⁴²

Le réseau créé en 1992 réunit quelque 30 entreprises et coopératives du logement, originaires pour la plupart d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg. Une manifestation organisée environ deux fois par an permet aux membres de débattre de leurs « méthodes de travail » et d'échanger pistes de solutions, procédés et points de vue. « Les locataires, les collaborateurs, l'accès à un logement abordable, les modernisations des logements existants, les réglementations et les actions durables » comptent parmi les thématiques abordées.

Canton de Zurich

Les coopératives d'habitation (WBG⁴³)

- s'engagent en faveur d'un logement bon marché, durable et communautaire pour toutes les tranches de la population et collaborent activement avec la ville ;
- visent une activité économique sans profit, raison pour laquelle les loyers sont 20 % moins chers que sur le marché privé, alors qu'elles proposent à la fois des logements subventionnés ou non. Seule une partie des WBG profite de prêts octroyés par les pouvoirs publics ;
- sont les principales responsables de la construction de logements d'utilité publique ;
- assurent qualité de l'habitat et satisfaction par rapport aux conditions de logement grâce à de faibles loyers, un cadre de vie spacieux, un bon voisinage, des offres collectives et la possibilité, pour le citoyen, de faire entendre sa voix et de participer ;
- Les locataires - principalement des familles, des familles monoparentales et des séniors - ont souvent achevé leur scolarité obligatoire et leur apprentissage. Leurs revenus varient de faibles à moyens ;
- outre le logement, sont actives dans la construction urbaine et de la société ;
- peuvent obtenir de la ville des subventions sous la forme de prêts sans intérêts pour réduire spécifiquement les loyers ;
- et l'association Coopératives d'habitation de la région de Zurich (seul prestataire financier) ont fondé en 2014 la « Plattform Genossenschaften: Neue Wohnformen, urbane Kultur, innovative Konzepte » pour favoriser l'échange de savoir et organiser une série de manifestations.

La carte numérique des logements d'utilité publique⁴⁴

- englobe différentes fonctions, de sorte que d'autres cartes peuvent notamment être créées ou superposées ;
- offre des informations plus précises lorsque l'on clique sur un bâtiment ;
- constitue un service offert aux communes pour concevoir leur stratégie de logement.

⁴² Vous trouverez de plus amples informations sur <https://europaischertisch.de/>.

⁴³ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de Coopératives d'habitation (<https://bit.ly/2WCHpMM>).

⁴⁴ La carte numérique peut être consultée en cliquant sur le lien : https://www.zh.ch/internet/de/aktuell/news/medienmitteilungen/2014/gemeinnuetzige_wohnungen.html.

Vienne : construction de logements sociaux⁴⁵

- Vienne investit chaque année environ 600 millions d'euros dans la construction de nouveaux logements ;
- Une part de 0,5 % est déduite du revenu brut pour l'aide à la construction de logements. Des personnes issues de toutes les couches de la société et de tout âge vivent côte à côte, ce qui empêche toute ghettoïsation ou gentrification. Il a été décidé de maintenir à un niveau minimum les conditions d'un logement subventionné pour que les trois quarts de tous les Viennois puissent en profiter ;
- Des structures institutionnelles réglementent le marché du logement et offrent une protection contre les rares investisseurs privés ;
- Les logements sociaux et durables construits grâce à l'aide au logement n'ont pas pour vocation de dégager du profit.

Deux « projets d'échange »

- « Tausche Bildung für Wohnen⁴⁶ » du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est un projet de quartier urbain lancé dans deux banlieues allemandes difficiles qui encourage les enfants et les familles dans leur développement personnel, social et scolaire au travers d'offres de formation. Des parrains de formation - de jeunes adultes effectuant leur service volontaire fédéral, des étudiants et des apprentis - déménagent pour un an au moins dans le quartier où ils peuvent vivre sans payer de loyer et s'occupent d'enfants défavorisés. L'initiative permet de lutter contre le taux de vacance immobilière et d'encourager la mixité sociale dans les quartiers.
- « Wohnen gegen Hilfe oder Minijobs »⁴⁷ est une plateforme Internet qui offre aux familles et aux séniors une solution bon marché et rapide à leurs divers besoins pour la maison, la ferme et le jardin.



⁴⁵ Vous trouverez de plus amples informations en cliquant sur le lien suivant : <https://www.dgb.de/themen/++co++6275102c-4bce-11e9-ac0e-52540088cada>.

⁴⁶ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de Tausche Bildung für Wohnen (<https://tauschebildung.org/konzept.html>).

⁴⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le site de Mitwohnen (<https://www.mitwohnen.org/>).

PROTÉGER LE CLIMAT



Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Développement régional

Projets précédents

CDR II : Projet d'avenir « Paysage énergétique d'Ostbelgien »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Ces dernières années, des initiatives ont déjà été lancées en matière d'énergie dans l'Ostbelgien. Ainsi, le projet « Paysage énergétique d'Ostbelgien » a joué un rôle important dans le CDR II. En 2014, l'Institut de Wuppertal pour le Climat, l'Environnement et l'Énergie a établi un modèle énergétique assorti de diverses mesures sur les thèmes suivants : organisation, motivation, circulation, production d'électricité et de chaleur, financement et aide pour la Communauté germanophone.

SITUATION ACTUELLE

Début 2017, les communes germanophones ont décidé, dans le cadre de la signature de la convention des maires, d'élaborer un plan intégré Énergie et Climat avec le Ministère. L'élaboration de ce plan a été coordonnée par la Communauté germanophone, et la version définitive ratifiée par toutes les communes en mai 2019. L'objectif du plan est de réduire de 40 % d'ici à 2030 les émissions de CO₂ en Communauté germanophone et d'introduire diverses stratégies d'adaptation climatique.

De nouvelles possibilités conceptuelles se dégageront du transfert, le 1er janvier 2020, de certaines compétences dans le domaine de l'énergie entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.

BASE DU PROJET

Le projet « Protéger le climat » dans le CDR III a pour priorité la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat pour la Communauté germanophone. En outre, des synergies sont à prévoir entre les domaines de l'énergie, du logement et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec les projets initiés par les communes. Grâce aux objectifs et mesures définis dans le projet « Protéger le climat », une contribution précieuse pourra être apportée au développement durable de la région, compte tenu des besoins actuels des citoyens et sans restreindre la qualité de vie des générations futures.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

D'ici à 2030, le plan intégré Énergie et Climat doit permettre de réduire de 40 % les émissions de CO₂ de la Communauté germanophone. Pour y parvenir, il s'agira d'abord de maintenir et développer davantage les structures de gestion existantes (groupes de travail, etc.). Lors d'une étape ultérieure, des actions seront à mener dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité afin de lancer de nouveaux projets et de soutenir les communes/autres acteurs de l'Ostbelgien dans la mise en œuvre du plan.

Les étapes suivantes sont prévues pour la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat :

Étape	Début →	Fin →
Coordination générale		
Utilisation d'outils innovants pour établir des états des lieux scientifiques et rendre compte à la convention des maires	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Maintien constant du groupe de pilotage Convention des maires	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Mise en place du groupe de travail Énergies renouvelables	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Mise en place du groupe de travail Adaptation climatique	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Mise en place du groupe de travail Efficacité énergétique	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Poursuite des groupes de travail en fonction des besoins du projet	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Organisation d'ateliers/formations continues pour les communes, les collaborateurs des administrations, etc.	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Développement de supports d'information pour soutenir les communes/entreprises dans la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Exploitation d'instruments de financement alternatifs/demandes de subventions européennes pour financer les projets et les ressources en personnel	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Lancement de nouveaux projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'adaptation climatique, des énergies renouvelables	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Échanges permanents avec des partenaires de l'aménagement du territoire et du logement pour mettre en œuvre des projets transversaux	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024

Efficacité énergétique

Mise en place d'actions de sensibilisation pour les citoyens, les entreprises, les services publics, et garantie d'une offre d'audits	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Mise en place de campagnes d'information au public	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024
Formations continues de « scouts Énergie » (entreprises), programmes d'apprentissage pour artisans, formations e-fit pour les collaborateurs des administrations	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2024

Énergies renouvelables

Mise en place d'actions de sensibilisation à l'adoption d'autres formes d'énergie	1 ^{er} semestre 2021	2 ^e semestre 2022
---	-------------------------------	------------------------------

Mobilité

Poursuite du groupe de pilotage Mobilité	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Élaboration d'un concept de pistes cyclables pour toutes les communes	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2021
Coopérations avec des régions voisines en vue d'améliorer les transports en commun transfrontaliers, p. ex. par la poursuite du projet Interreg « emr connect » et l'échange avec différents acteurs de la mobilité	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2020
Échanges et réseautage avec des acteurs/régions concernés en Belgique et à l'étranger	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024
Élaboration de supports d'information sur la gestion de la mobilité professionnelle	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2022
Organisation de manifestations sur les moyens de locomotion alternatifs	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2021
Coopération avec des acteurs de l'Ostbelgien tels que « Fahrmit » et soutien de la part de ceux-ci dans la mise en place d'un service central officiel pour la mobilité ⁴⁸	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2024

⁴⁸ La Communauté germanophone ne dispose actuellement d'aucune compétence politique dans le domaine de la mobilité ; les compétences relatives à l'établissement d'un service central pour la mobilité sont entre les mains de la Région wallonne.

Le projet a pour objectif de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la combinaison d'énergies utilisées dans l'Ostbelgien. De plus, on veillera à ce que tous les groupes de la population accèdent à une énergie durable et abordable et à les sensibiliser à la préservation des ressources.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable

- 7.1:** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2:** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3:** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.4:** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1:** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

- 9.4:** D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.1:** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.3:** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.7:** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a:** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.1:** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2:** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3:** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Des économies d'énergie accrues dans les bâtiments publics grâce à un changement de comportement	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des consommations électriques (objectif à long terme, car il exige l'implémentation d'une gestion intercommunale de l'énergie)
Réduction des émissions de CO ₂ sur le territoire de la Communauté germanophone	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO₂



Le plan intégré Énergie et Climat a été élaboré en collaboration avec les neuf communes germanophones, dans le cadre de la signature de la convention des maires pour le climat et l'énergie. Les groupes de pilotage et de travail sont composés de collaborateurs et d'échevins des communes, ce qui assure la prise en compte des besoins propres à chacune d'elles.

En tant que coordinatrice, la Communauté germanophone soutient les communes dans la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat. Pour assurer un rapport groupé et sans faille à la convention des maires, il est essentiel d'instaurer un échange permanent entre les communes et la Communauté. En outre, la Communauté germanophone soutient le projet, notamment par l'organisation de formations continues, la mise à disposition de supports d'information ou la soumission de demandes de projets. Dans ce contexte, il s'agira de créer des synergies et de lancer des projets intercommunaux.

Outre la collaboration avec les communes, le projet « Protéger le climat » a pour ambition de mettre en place de nouvelles coopérations et de promouvoir des relations transversales.

Ainsi, des contacts existants et nouveaux avec des partenaires belges et étrangers doivent contribuer à la concrétisation du transfert de compétences et à la mise en œuvre du plan intégré Énergie et Climat. Ces coopérations sont notamment indispensables pour obtenir des subventions européennes (p. ex. Interreg) et pour nous guider dans le développement de nouveaux scénarios et modèles pour l'Ostbelgien. D'autres coopérations au sein de l'Ostbelgien (WFG, Fahrmit, Courant d'Air, Agra-Ost, IHK, etc.) sont elles aussi précieuses pour la mise en œuvre des étapes susmentionnées.

Dans le cadre du transfert de compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire (projet « Conception de l'aménagement du territoire dans l'Ostbelgien »), du logement (projet « Chez soi dans l'Ostbelgien ») et de l'énergie, il est essentiel d'instaurer un échange permanent entre les secteurs administratifs concernés au travers des relations transversales directes et existantes. La conservation des monuments sera elle aussi abordée lors de la mise en œuvre de mesures spécifiques relatives à l'efficacité énergétique.

Dans le domaine de la mobilité, des interfaces avec d'autres thèmes (p. ex. : le tourisme, la jeunesse, les soins de santé) et régions voisines seront également prises en compte.



RENFORCER LES STRUCTURES SPORTIVES

Promoteur du projet

Ministère de la Communauté germanophone, département Sport, Médias et Tourisme

Projets précédents

Aucun

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Le sport dans l'Ostbelgien est un facteur décisif de la participation à la vie de la société, de l'intégration et de la promotion de la santé. C'est pourquoi il mérite un ancrage stratégique dans le CDR III.

SITUATION ACTUELLE

Le sport en général, c'est-à-dire le sport en fédération, en club, le sport individuel, le sport à l'école et le sport de masse, est en pleine mutation. Le rapport au sport change et des tendances nouvelles se dessinent très clairement dans les résultats d'une étude réalisée sur l'évolution du sport de masse.

BASE DU PROJET

Le Gouvernement, qui a élargi ses connaissances en matière de sport dans le cadre du dialogue structuré avec les fédérations sportives, le Conseil du sport et la Commission des sports et grâce à l'étude sur l'évolution du sport de masse, s'apprête désormais à traiter activement cette thématique.

Le coup d'envoi pour le renforcement des structures sportives a été donné le 11 janvier 2018 lors de la manifestation consacrée au dialogue structuré. La question centrale était celle de savoir quelle orientation donner au sport et à sa promotion en Communauté germanophone.

Un groupe de travail, mis sur pied pour renforcer et valoriser les structures sportives en Communauté germanophone, a ainsi élaboré un concept de fédération sportive faïtière en Communauté germanophone.

La fédération sportive faïtière doit soutenir le sport en général, et son importance en tant que facteur d'intégration, de participation à la vie de la société, de tolérance, d'acceptation et de promotion de la santé.

Dans ce contexte, elle sera le premier interlocuteur pour les organisations sportives de l'Ostbelgien, chargée d'organiser la formation et la formation continue dans le domaine du sport et de garantir le développement des talents. Elle sera responsable du développement de projets dans les domaines du sport à l'école, du mouvement et de la santé. Dans sa philosophie et ses actions, elle défendra des valeurs telles que la dignité humaine, le respect, la tolérance, l'acceptation, l'esprit d'équipe, l'intégrité, l'intégration, la diversité et l'égalité des chances.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Divers acteurs sont actuellement engagés dans le sport en Communauté germanophone. Il s'agit notamment du département Sport au Ministère, de la Commission des sports et du Conseil du sport de la Communauté germanophone. La nouvelle fédération sportive faïtière reprendra les thématiques de travail du Conseil du sport, de la Commission des sports et en partie celles du département Sport.

Les missions de la nouvelle fédération sportive faïtière engloberont les domaines suivants:

- Soutien des administrations des associations sportives sans but lucratif
- Assurance, optimisation et développement conceptuel de la formation et formation continue dans le sport
- Centre de promotion de la Communauté germanophone
- Sport et santé
- Sport de masse et sport de loisir
- Coopération nationale et internationale
- Sanctions en cas de dopage
- Sport à l'école

Dans ce contexte, il importe d'assurer une collaboration continue entre la fédération sportive faïtière en tant que représentante des intérêts du sport en Communauté germanophone et le département Sport du Ministère ainsi que le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Le transfert des domaines de responsabilité du département Sport sera mené à bien entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022. La fédération sportive faïtière représentera alors l'organe indépendant du sport organisé en Communauté germanophone. La nouvelle structure devrait porter le nom de « Leitverband des ostbelgischen Sports » (LOS).



Étape	Début →	Fin →
Planification financière	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Adaptation des bases décrétales - décret sur le sport	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Élaboration des statuts de l'association	2 ^e semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Fondation et développement de l'association	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020
Transfert et développement du domaine de travail Conseils aux associations	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Transfert et développement du domaine de travail Formation et Formation continue	2 ^e semestre 2020	2 ^e semestre 2020
Transfert et développement du domaine de travail Centres de promotion du sport	1 ^{er} semestre 2021	En continu
Transfert et développement du domaine de travail Projets dans le domaine sportif	1 ^{er} semestre 2021	En continu
Développement du système de sanctions en cas de dopage	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Transfert et développement du domaine de travail Sport à l'école	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023
Conception et mise en œuvre de projets dans le domaine de la santé et valeur ajoutée pour la société grâce au sport	2 ^e semestre 2022	En continu

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sport et la vie associative sont des piliers de notre société. Outre les avantages individuels, le sport a des implications qui sont synonymes de chances diverses pour toute la société. Citons parmi elles la prévention en matière de santé, la satisfaction personnelle, la promotion de la performance, la découverte de soi, le renforcement d'équipe, l'intégration, la formation, l'identité ou encore les compétences sociales. Toutes ces chances sont des tremplins vers un développement durable de la société. La fédération sportive faïtière devra aussi viser des objectifs de développement durable des Nations unies tels que l'égalité des sexes, l'accès au sport pour tous les citoyens, la prévention de la violence et des abus ou un mode de vie sain.



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.5: Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.5: D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.c: Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1: Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2: Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.5: Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes



INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Soulager les bénévoles dans les associations en développant une vaste offre de conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de consultation
Élargissement et optimisation de la formation et formation continue	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diplômes
Augmentation de l'activité sportive par l'introduction de centres de promotion	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes approuvées émanant des fédérations sportives - nombre de sportifs actifs dans les centres de promotion
Augmentation de la valeur ajoutée pour la santé et la société générée par le sport	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés
Présence accrue du sport dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves actifs - nombre d'activités scolaires
Amélioration des informations sur le dopage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations de conseil et de manifestations sur le dopage et nombre de sanctions

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

La fédération sportive faïtière doit stimuler les coopérations avec des associations correspondant à sa structure et à ses missions.

Citons en Belgique *l'Association interfédérale du sport francophone (AISF)* et la *Vlaamse Sport Federatie (VSF)* ou le *Landessportbund* en Rhénanie toute proche.

En outre, elle deviendra membre du Pool européen interrégional du Sport et du groupe de travail « Sport » au sommet de la Grande Région.

DÉCOUVRIR L'OSTBELGIEN



Promoteur du projet

Agence du tourisme de l'Ostbelgien

Projets précédents

- CDR I: • Projets d'avenir « Région de saveurs et de bien-être » et « Une économie en accord avec la nature »
- CDR II: • Projet d'avenir « Savourer la Belgique de l'Est »
- Projet transversal « Marketing régional Ostbelgien »

SITUATION DANS LE CONTEXTE ET RETOUR

CONTEXTE

Dans le cadre du CDR I, un modèle touristique (développement du tourisme Ostbelgien 2025) élaboré avec le concours du secteur touristique de l'Ostbelgien présente cette dernière comme une « région de saveurs et de bien-être ». Ce modèle contient des stratégies pour la politique et les entreprises, le marketing et le développement de produits touristiques.

Le développement de l'image de marque touristique demandé par la TAO a permis la réalisation d'un travail préparatoire considérable pour le modèle et a ainsi posé les jalons de la marque régionale Ostbelgien.

Pour la politique du tourisme, on avait défini deux domaines d'activité majeurs que sont le vélo et la randonnée, dont l'expansion doit se poursuivre conformément aux précédents thèmes d'avenir du développement régional. Ainsi, le CDR II a permis de moderniser et développer les infrastructures de base (réseaux de points-nœuds sur les pistes cyclables et chemins pédestres) sur lesquelles il s'agit désormais d'ancrer des produits phares.

Grâce à des infrastructures qualitativement ambitieuses répondant aux exigences actuelles des touristes et à l'attractivité des produits phares, il est possible d'offrir aux entreprises de la région davantage de garanties quant à leurs investissements économiques.

SITUATION ACTUELLE

Pour valoriser la région, la TAO s'engage par le biais d'un contrat de gestion avec le Gouvernement à développer des produits phares conformes à la marque pour des domaines d'activité majeurs.

BASE DU PROJET

Les projets pour le CDR III correspondent aux mesures exposées dans le modèle touristique pour l'Ostbelgien et se fondent dans une large mesure sur les résultats des CDR I et II dans le domaine du tourisme:

- La TAO a réussi à obtenir des subventions supplémentaires au niveau de l'EMR pour développer un chemin de grande randonnée relié à l'Eifelsteig, lequel doit désormais, à l'instar de la Vennbahn dans le cyclotourisme, être conçu comme un produit phare pour la randonnée.
- La candidature de la TAO qui sollicitait la mise en place dans l'Ostbelgien d'un *Stoneman*, un parcours pour vététistes, a été favorablement accueillie par les organisations. Créé par Roland Stauder, un sportif professionnel originaire du Tyrol du Sud, le *Stoneman* est distribué sous forme de licences par la société Absolut GPS.

OBJECTIFS ET MESURES PRÉVUES

Parmi les mesures prévues, citons le développement d'un chemin de grande randonnée appelé « *Ostbelgiensteig* » ainsi que l'introduction d'un *Stoneman* dans l'Ostbelgien.

DÉVELOPPEMENT D'UN CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE « *OSTBELGIENSTEIG* »

Le futur chemin de grande randonnée offrira un itinéraire alternatif vers l'Eifelsteig à travers l'Ostbelgien, combiné à un séduisant parcours de grande randonnée transfrontalier. Le chemin de grande randonnée de l'Ostbelgien doit s'imposer comme un pendant à la piste cyclable de la Vennbahn. D'ici à l'inauguration prévue à l'été 2021, il faudra concevoir le parcours, réaliser la signalisation et trouver des entreprises partenaires accueillantes pour les randonneurs.

L'identification du meilleur itinéraire possible pour le chemin de grande randonnée nécessite une expertise qui assurera la qualité de base de l'infrastructure des voiries et la conformité aux exigences actuelles. Une analyse des forces et faiblesses sera réalisée concernant l'itinéraire choisi, et un plan de mesures favorisera l'amélioration systématique de la qualité des chemins.

Une fois l'itinéraire défini, on pourra commencer à concevoir la signalisation, établir un cadastre du balisage et répertorier les quantités nécessaires en préparation à la commande de matériel et du montage.

Pour aiguïser les sens des touristes, des mises en scène du paysage seront conçues afin de révéler toute la beauté des particularités et caractéristiques du chemin. Les lieux de ces mises en scène seront répartis sur tout l'itinéraire.

Étape	Début →	Fin →
Définition du parcours	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Cadastre du balisage	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
Mise en scène du paysage	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021



DÉVELOPPEMENT D'UN STONEMAN POUR L'OSTBELGIEN

Après l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, un parcours exigeant de VTT fondé sur le même concept doit voir le jour dans l'Ostbelgien. Selon les organisateurs, un seul *Stoneman* est autorisé par pays. Le *Stoneman* « *Ardenua* » devrait s'étendre sur quelque 178 km, principalement dans la partie sud-ouest de l'Ostbelgien, à 3600 m d'altitude. Ce parcours de VTT se déclinera en itinéraire Bronze (3 jours), Argent (2 jours) et Or (1 jour). Des partenaires hôteliers impliqués dans le projet seront présents tout au long du parcours.

Une première étape consistera à déterminer le meilleur parcours possible pour atteindre l'altitude exigée par le *Stoneman*. L'attractivité du paysage et l'implication d'éventuels partenaires hôteliers seront prises en compte sur tout le tracé.

Des postes appelés également « checkpoints » seront installés tout au long du *Stoneman* afin de contrôler les participants. Il faudra veiller à déterminer de façon optimale la position de ces « checkpoints ».

Le *Stoneman* est une offre grand public accessible à des groupes cibles internationaux. Le concept exige l'implication d'entreprises touristiques hôtelières capables de satisfaire aux exigences de ces groupes, notamment par des services aux cyclistes tels qu'un petit-déjeuner et des abris pour les vélos.

Étape	Début →	Fin →
Définition d'un tracé	1 ^{er} semestre 2019	2 ^e semestre 2019
Établissement de checkpoints	2 ^e semestre 2019	1 ^{er} semestre 2020
Implication de partenaires hôteliers	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement d'un chemin de grande randonnée et la mise en place d'un *Stoneman* Ostbelgien doivent être compris en tant que processus. Les connaissances acquises grâce au projet serviront d'une part à prendre d'autres mesures pour optimiser l'infrastructure des voiries. Et d'autre part, des projets phares tels que l'*Ostbelgiensteig* et le *Stoneman* amélioreront durablement la visibilité et la notoriété de la région comme destination internationale de randonnée et de cyclotourisme.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.3:** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.9:** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.8:** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.b:** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

INDICATEURS D'IMPACT ET UNITÉS DE MESURE

Indicateur d'impact	Unité de mesure
Augmentation du nombre de partenaires hôteliers <i>Stoneman</i>	<ul style="list-style-type: none"> Implication de partenaires hôteliers le long du parcours
Augmentation du nombre de participants au <i>Stoneman</i> Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> Vente de starter packs pour le <i>Stoneman</i>
Augmentation du nombre de nuitées dans l'Ostbelgien	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nuitées dans l'Ostbelgienn
Augmentation de la part du tourisme dans le PIB global	<ul style="list-style-type: none"> Part du tourisme dans le PIB global

COLLABORATION ET BONNES PRATIQUES

La collaboration avec les neuf communes germanophones est assurée par la structure de la TAO. Les échevins du tourisme des communes sont membres du conseil d'administration de la TAO et dès lors impliqués activement dans toutes les décisions prises concernant le développement des produits et le marketing.





ÉDITEUR RESPONSABLE :

Norbert Heukemes, secrétaire général

Ministère de la Communauté germanophone de Belgique

D/2020/13.694/3 / FbKOM.PHS/06.01-01.002/20.36

© Ministère de la Communauté germanophone de Belgique - avril 2020

info@ostbelgienlive.be | www.ostbelgienlive.be

Illustrations :

Couverture, p. 18, 27, 38, 98, 103, 104, 112, 121, 124, 136, 155, 171, 172, 173, 199, 206, 256 : © C. Charlier | p. 6, 241, 250 : © W. Filz | p. 17 : © oatawa - stock.adobe.com | p. 22 : © Guido Thomé | p. 24, 28, 30, 34, 35, 42, 45, 48, 67, 90, 93, 94, 111, 119, 130, 144, 181, 269 : © G. Collienne | p. 32 : © Gina Sanders | p. 33 : © Föderkam | p. 46 : © alotofpeople - stock.adobe.com | p. 50 : © Thorsten Hergenahn | p. 53, 60, 167 : © Rawpixel.com - stock.adobe.com | p. 54, 105 : © Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgien | p. 56 : © Viacheslav Iakobchuk - stock.adobe.com | p. 59 : © Prostock-studio - stock.adobe.com | p. 62, 212, 218, 266, 271 : © ostbelgien.eu - Dominik Ketz | p. 66, 193 : © Monkey Business - stock.adobe.com | p. 68, 127, 141 : © IAWM - Niklas Coen | p. 72 : © Photocreo Bednarek - stock.adobe.com | p. 75, 163 : © industrieblick - stock.adobe.com | p. 77 : © pressmaster - stock.adobe.com | p. 78 : © motorradcbr - stock.adobe.com | p. 81 : © Belgaimage - Thierry Rogé | p. 83 : © Marco2811 - stock.adobe.com | p. 84 : © Shawn Hempel - stock.adobe.com | p. 87 : © Brian Jackson - stock.adobe.com | p. 89 : © Marina Lohrbach - stock.adobe.com | p. 101, 102 : © Paperplane Productions | p. 108, 226 : © EYREWALKER | p. 116 : © drubig-photo - stock.adobe.com | p. 122, 129, 242, 264 : © Robert Kneschke - stock.adobe.com | p. 132 : © vectorfusionart - stock.adobe.com | p. 134 : © Ermolaev Alexandr - stock.adobe.com | p. 146 : © denys_kuvaiev - stock.adobe.com | p. 148 : © Guido Grochowski - stock.adobe.com | p. 150, 168 : © WavebreakMediaMicro - stock.adobe.com | p. 154 : © Ilike - stock.adobe.com | p. 156 : © Dmitry Vereshchagin - stock.adobe.com | p. 157 : © BillionPhotos.com - stock.adobe.com | p. 159 : © Christian Schwier - stock.adobe.com | p. 41, 161, 230, 234, 237 : © Ministère de la Communauté germanophone | p. 162 : © denisismagilov - stock.adobe.com | p. 175 : © cicisbeo - stock.adobe.com | p. 176 : © Halfpoint - stock.adobe.com | p. 182 : © penyushkin - stock.adobe.com | p. 185 : © Croix rouge | p. 187 : © Sir_Oliver - stock.adobe.com | p. 190 : © Oksana Kuzmina - stock.adobe.com | p. 197 : © kristall - stock.adobe.com | p. 200 : © juefraphoto - stock.adobe.com | p. 204 : © Ingo Bartussek - stock.adobe.com | p. 211 : © chaiyon021 - stock.adobe.com | p. 215, 258 : © David Hagemann Photography | p. 217 : © Maksim Pasko - stock.adobe.com | p. 223 : © photobyphotoboy - stock.adobe.com | p. 225 : © vegefox.com - stock.adobe.com | p. 228 : © Francesco Scatena - stock.adobe.com | p. 249 : © Francesco Scatena - stock.adobe.com | p. 256 : © Fahrmit VoG | p. 260 : © SolisImages - stock.adobe.com | p. 261 : © Stefan Schurr - stock.adobe.com | p. 262 : © oneinchpunch - stock.adobe.com

Mise en page : JCW-Communication